



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 juin 2022

à 18h 00 à l'Hôtel de Ville

Publié conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 21/06/2022 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Étienne LENGEREAU**, Maire.

Présents (36): Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame Claude FAVRA, Monsieur Thierry VIROL, Madame Marie COLAVITA, Monsieur Patrice CARRE, Madame Charlotte BAELDE, Monsieur Pascal HUREAU, Madame Gwenola RABIER, Monsieur Patrice ONDOUA, Madame Colette AUBRY, Monsieur Jean-Yves VERZEELE, Madame Stéphanie BUJON, Monsieur Paul-André MOULY, Madame Marie-Sophie LESUEUR, Madame Carmelina de PABLO, Madame Liliane GRAÏNE, Monsieur Pierre BACCON, Madame Françoise DECORDE, Madame Elisabeth ROSSIGNOL, Monsieur Eric CASTIGNOLI, Monsieur Jacques MELEDJE, Monsieur Thomas BRIET, Yen-Lan N'GUYEN, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Monsieur Charles SELVACOUMAR, Monsieur Antoine BOUCHEZ, Monsieur Christophe CARLI-SASSOE, Monsieur Joaquim TIMOTEO, Madame Juliette MEADEL, Madame Flora CLAQUIN, Madame Anne-Laure CROCHAT, Madame Cécile RENARD-DELAUTRE, Madame GALA VELOSO, Monsieur Cyril PASTEAU, Monsieur Aurélien SAINTOUL, Monsieur Laurent BARCESSAS

Donnant pouvoir (9):

Monsieur Jean-Pierre DAVIAUD à Monsieur Etienne LENGEREAU
 Monsieur Karim TAKI à Monsieur Paul-André MOULY
 Madame Isabelle LEMEE à Monsieur Matthieu DEVRIENDT
 Monsieur Patrick XAVIER à Monsieur Charles SELVACOUMAR
 Madame Patricia BADIAS à Madame Marie COLAVITA
 Madame Amina SAMBOU-HONORE à Madame Claude FAVRA
 Madame Laurianne ROSSI à Madame Colette AUBRY
 Monsieur Maxime VETILLARD à Monsieur Patrice CARRE
 Monsieur Goulwen LE GALL à Madame Juliette MEADEL

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. KUPECEK, M. PIOT, Mme LAIDI BOUIMA, M. RENAULT, Mme CORNILLET, M. LEGOUT, M. DEDOH, Mme HENRI.

Cabinet du Maire : M. MAGRO, M. DEMARET, Mme BUCK, Mme MAUPETIT ;

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de la séance du 31 mars 2022	10
Décisions	11
FINANCES.....	17
1 – Bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune de Montrouge en 2021	17
2 – Approbation du compte de gestion de la ville pour l'exercice 2021	18
3 – Approbation du compte administratif de la ville pour l'exercice 2021	18
4 – Reprise et affectation du résultat de l'exercice 2021	41
5 - Approbation du budget supplémentaire au budget principal de la ville pour l'exercice 2022.....	42
6 - Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	45
7 - Modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération Ginoux Gautier.....	47
8 - Garantie d'emprunt accordée à RATP Habitat dans le cadre de la création d'un foyer de jeunes travailleurs de 39 logements au 43 avenue de Verdun	49
9 - Création d'un tarif de cession d'un platelage pour terrasse en bois de restauration sur le domaine public	51
10 - Modification du règlement intérieur relatif à l'accès et à la fréquentation des activités municipales périscolaires, de sports et de loisirs	55
11 - Modification des tarifs communaux.....	62
AFFAIRES CULTURELLES.....	66
1 – Approbation de la convention relative au pass Culture	66
2 – Avenant n°2 à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Beffroi	69
PETITE ENFANCE.....	73
1 – Approbation d'une subvention à l'Association Relais enfants parents pour la gestion 2021-2022 du Relais Assistants Maternels et de la convention afférente.....	73
SANTÉ.....	77
1 – Approbation de la convention cadre relative au fonctionnement du centre de vaccination contre la Covid de la ville de Montrouge	77
2 – Adhésion de la commune au programme des Établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).....	78
3 – Approbation des règlements de fonctionnement relatifs au service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et au service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ...	80
AMENAGEMENT URBAIN.....	81

1 – Avis sur les demandes d'autorisations de recherches de gîte géothermique au Dogger instruites par le préfet des Hauts-de-Seine et reprise de la compétence « Développement des énergies renouvelables » auprès du SIPPAREC	81
2 – Clôture et suppression de la ZAC Porte de Montrouge.....	87
3 – Débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.....	87
4 – Avis sur le projet de Schéma de cohérence Territoriale de la Métropole du Grand Paris ..	91
5 - Approbation d'une convention de partenariat à conclure avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Ile-de-France pour la réalisation de la Charte qualité Confiance .	94
6 - Avenant n°1 à la convention conclue avec le Syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole	97
7 - Convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la commune de Montrouge pour les travaux d'éclairage public et d'espaces verts de la rue de la Vanne et pour les travaux de voirie, d'éclairage public et d'espaces verts de la rue Thalheimer	98
8 - Levée de l'option d'achat de l'hôtel d'activités sis 2A, rue Danton suite à la fin du crédit-bail.....	100
COMMANDE PUBLIQUE	101
1 - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification du square Schuman et de ses abords	101
RESSOURCES HUMAINES.....	102
1 – Création du comité social territorial et de sa formation spécialisée.....	102
2 - Revalorisation du montant de l'indemnité d'entretien versée aux assistantes maternelles de la crèche familiale et versement d'une prime d'engagement professionnel.....	104
3 - Modification du tableau des effectifs et extension du recours à l'apprentissage	105
SOLIDARITÉ.....	107
1 - Présentation du rapport de la mission d'information et d'évaluation relative au déploiement, à la réalisation et aux résultats produits par le plan de soutien et de solidarité exceptionnel	107
AFFAIRES DIVERSES	111
1 - Mise en place de la procédure de rappel à l'ordre.....	111
2 - Adhésion à la centrale d'achat du RESAH (Réseau d'acheteurs hospitaliers).....	115
VŒU AJOUTÉ A L'ORDRE DU JOUR	116
QUESTIONS DIVERSES.....	122

(La séance du Conseil municipal, présidée par M. le Maire Étienne LENGEREAU, est ouverte à 18 h 09.)

M. le Maire.- Bienvenue pour cette séance du Conseil municipal du 30 juin 2022. Nous procédons à l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

M. le Maire.- Nous sommes 27 présents et 10 représentés, le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Nous devons désigner un ou une secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de Charlotte BAELDE.

(Mme BAELDE est désignée secrétaire de séance.)

Nous allons commencer par les présentations des communications du jour, comme il est de tradition. La première communication concerne la maison des tout-petits, c'est Mme FAVRA qui nous la présente.

Mme FAVRA.- Avant cette présentation, je ferai un rappel très bref sur la politique de la petite enfance. Comme vous le savez, c'est une offre complète portée par des projets pédagogiques au sein de chaque structure, ainsi que des valeurs humaines qui habitent plus de 260 professionnels au service des enfants et des parents.

Il y a donc 900 places en accueil collectif de 15 structures municipales, 263 professionnels, comme je viens de vous le dire, et des places qui ont été prises au sein de structures privées.

C'est également, en complément de cet accueil collectif, un accueil individuel, lequel est marqué par un soutien financier pour les parents qui emploient une auxiliaire parentale, que l'on appelle l'AMAED.

C'est aussi une prime d'installation des assistantes maternelles, un soutien financier de 765 € maximum. C'est ce qui nous occupe aujourd'hui.

C'est aussi le relais enfants parents, qui était dénommé « relais assistantes maternelles » et est devenu « relais enfants parents » depuis 2021. C'est une obligation réglementaire. Ce relais était dédié spécifiquement aux assistants maternels avec un agrément de la PMI, mais nous avons également, et c'est la nouveauté, adjoint les assistants parentaux, c'est-à-dire des personnes qui viennent au domicile des parents pour garder les enfants et sont sous l'égide de conventions d'employé de maison.

C'est donc une politique très active. J'ai oublié de vous dire en préambule que l'accueil du jeune enfant n'est pas une compétence obligatoire de la commune et que nous avons choisi depuis de nombreuses années d'accompagner cette politique même si elle n'était pas obligatoire, en mettant au service de l'accueil des Montrougiens un certain nombre de structures d'accueil collectif et individuel.

Pour rappel, un guichet unique au centre administratif de notre ville permet aux parents de s'inscrire à des modes de garde collectif en structure.

Nous avons également un mode de garde individuel, la maison des tout-petits, qui est un nouveau guichet, pour permettre une aide plus complète et personnalisée.

Ses objectifs sont de :

- créer un nouveau service public de proximité autour de l'accueil individuel ;
- permettre aux familles d'avoir un accès à des modes de garde diversifiés ;
- c'est également la possibilité pour nous d'avoir une prestation municipalisée, qui, auparavant, était gérée par une association, et de l'ouvrir à l'accueil des assistants parentaux. Il y avait les assistantes maternelles, il y a maintenant aussi les assistants parentaux ;
- accompagner la professionnalisation des assistantes maternelles et des auxiliaires parentaux et favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels et garantir une information de qualité ;
- proposer un nouvel espace de sociabilisation, de découverte et d'éveil pour les enfants, avec des ateliers, des jeux et des temps festifs.

Les missions de la maison des tout-petits sont :

- d'abord, de renforcer la promotion de l'accueil individuel, analyser les pratiques pour les professionnels, informer les parents sur l'ensemble de l'offre d'accueil individuel à domicile et simplifier leur recherche et leurs démarches. Il y a donc un accompagnement juridique, un entretien individuel et collectif et des ateliers pour les parents qui le souhaitent ;
- c'est aussi offrir un lieu d'information et de rencontre, d'écoute, d'échanges de professionnels, tant pour les assistantes maternelles que pour les auxiliaires parentaux, dans ce lieu dédié à l'éveil des enfants, à travers l'animation de temps collectifs. C'est un lieu de rencontre et d'accompagnement à la professionnalisation lors des accueils jeux.
- c'est aussi un lieu d'aide à des démarches administratives.

Cette maison des tout-petits se situe 4 rue Barthélémy, au rez-de-chaussée, et fait environ 130 m². La directrice, qui est éducatrice de jeunes enfants, dirigeait la crèche familiale dont la direction sera reprise par la directrice du multi-accueil Les petits Artistes.

Un planning est établi : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, il y a des accueils jeux de 9 h à 12 h, et de 13 h à 17 h 30, des permanences physiques et téléphoniques pour permettre d'organiser au mieux les informations, tant auprès des professionnels que des parents.

Nous ouvrirons cette maison des tout-petits à partir de septembre.

Voilà, Monsieur le Maire, pour la présentation de la maison des tout-petits, qu'on appelle aussi relais petite enfance.

M. le Maire.- Merci beaucoup pour cette présentation et ce très beau projet, dont l'ouverture aura lieu en septembre.

Nous enchaînons avec une deuxième communication, le plan d'action en faveur de la santé des Montrougiens, pour ceux qui étaient présents lors de l'APC3, la réunion préparatoire à ce Conseil.

Stéphanie BUJON nous a présenté le diagnostic de santé à Montrouge, et comme annoncé, nous vous présentons ce soir le plan d'action.

Mme BUJON.- Merci Monsieur le Maire.

Il s'agit du plan des actions mises en œuvre en faveur de la santé des Montrougiens.

Le but principal de ce plan d'action est de favoriser l'accès aux soins pour tous dans un contexte de dégradation généralisée de l'offre.

Une première étape dans cette démarche est la réalisation d'un diagnostic territorial, présenté lors de l'APC3 et réalisé par l'Union régionale des professionnels de santé et l'ARS pour connaître les réalités locales et mieux agir face à cette dégradation de l'offre.

La deuxième étape est le lancement d'une réflexion avec les professionnels de santé sur l'offre de soins en ville. Nous avons choisi de présenter ce diagnostic le 10 février aux professionnels de santé du territoire et lancé une consultation sur leurs besoins, leurs difficultés et les solutions qu'ils pouvaient proposer face à ces problèmes. Nous avons essayé de construire ensemble des solutions. L'objectif parallèle est d'assurer une animation territoriale de santé.

La troisième étape est le lancement d'une réflexion sur le centre municipal de santé à travers des groupes de travail, avec des professionnels de toutes les disciplines qui ont travaillé sur différentes thématiques.

La quatrième étape est celle que je vous présente aujourd'hui : la réalisation d'un plan d'action global pour développer un projet de santé cohérent avec les besoins du territoire et le maintien d'un accès aux soins pour tous dans un contexte de dégradation de l'offre disponible.

Les objectifs de ce plan d'action sont d'abord de soutenir l'offre de soins et les praticiens en ville, aujourd'hui et pour demain, afin de répondre aux besoins des habitants.

Il s'agit, d'une part, de faciliter l'installation d'activités nouvelles, de soutenir la démographie médicale et de faciliter l'exercice de l'activité médicale tout en développant le rôle d'animation territoriale, et de mettre en réseau les professionnels entre eux ou avec le CMS ou les hôpitaux, pour engager les patients dans des parcours spécialisés.

il s'agit aussi de renforcer les dispositifs de repérage, de prévention et d'éducation des patients en situation médicale complexe, en anticipant et en prévenant, pour éviter les dégradations qui réclament des soins encore plus conséquents.

Enfin, il s'agit de se donner les moyens de suivre l'évolution dans le temps de l'offre disponible à Montrouge, en créant un observatoire de santé.

Le premier axe est de soutenir la démographie médicale.

Notre objectif est d'encourager et de promouvoir l'exercice médical à Montrouge. Nous avons déjà mis en place un guichet d'accueil et d'accompagnement des projets d'installation. Nous avons mobilisé le patrimoine existant et les projets de construction pour consolider les activités de soins existants et les nouvelles activités. Nous avons poursuivi le recrutement de praticiens, voire, dans une certaine mesure, mobilisé le centre médical de santé à titre de pépinière, en invitant les praticiens à s'installer au CMS en attendant de s'installer en ville.

Dans cet axe, il s'agit aussi de promouvoir l'attractivité de la ville pour faire venir les médecins à Montrouge.

Axe 2 : faciliter l'exercice médical.

Plus l'exercice médical est aisé, plus les médecins acceptent de rester longtemps. C'est ce que nous espérons.

Notre objectif est de faire de Montrouge un territoire facilitant pour les professionnels de santé, et pour cela, nous engageons une dynamique de « faire ensemble » entre les professionnels de santé du territoire. Nous sommes à l'écoute des besoins des professionnels pour mettre en commun les problématiques et coconstruire des solutions.

Nous encourageons et soutenons les projets innovants en explorant et en développant avec eux les nouvelles pratiques, en s'appuyant sur les outils novateurs – nous aurons l'occasion d'évoquer le numérique.

Nous créons des opportunités de coopération entre les professionnels de santé et nous soutenons la mise en place de cette coopération. Il s'agit d'actions coordonnées de prévention, de promotion de la santé et de mutualisation d'équipements et de locaux, de mutualisation de remplaçants et de formations communes.

Dans cet axe 2, pour faciliter l'exercice médical, nous concourons à simplifier les parcours de soins en garantissant des collaborations réactives et efficaces.

Axe 3 : structurer les besoins en santé liés au vieillissement et aux maladies chroniques.

Notre objectif est d'anticiper et de prévenir ensemble et de manière concertée, en renforçant les dispositifs de prévention centrés sur le maintien en bonne santé, avec le développement d'activités physiques adaptées, le fait de favoriser du lien social, le recrutement d'aides-soignants de premier recours, l'accompagnement des aidants, l'éducation thérapeutique des patients.

Nous fortifions par ailleurs les dispositifs de repérage et de prise en charge de la perte d'autonomie et de la dépendance grâce à une coordination gérontologique.

Axe 4 : mise en place d'un observatoire de santé, dont l'objectif est d'anticiper pour se donner du pouvoir d'agir. Nous suivons l'évolution de l'offre de soins dont nous avons eu une photographie en milieu d'année dernière, et nous suivons l'évolution des besoins en santé.

M. le Maire.- Merci beaucoup pour ce plan d'action en faveur de la santé. Nous savons combien ce sujet est important, et lors de la présentation du diagnostic en AP3C, vous avez démontré que Montrouge était bien placée dans le désert médical que devient l'Île-de-France.

Nous finissons par une troisième communication sur un nouveau projet pour les Montrougiens.

En décembre dernier, nous vous avons présenté le projet d'agrandissement du Square Schuman, et nous avons délibéré sur la composition du jury de ce projet.

Depuis, nous avons réalisé, comme annoncé, un concours. Le jury s'est réuni. Nous avons désigné un maître d'œuvre de ce magnifique projet, dont l'objectif est d'agrandir le square Schuman.

En avant-première, nous allons vous présenter les premières images de ce projet, tel que le maître d'œuvre nous l'a présenté.

Les objectifs de cet agrandissement sont de faire de Montrouge :

- une ville encore plus verte et plus fraîche, avec plus de végétalisation, de biodiversité ;
- une ville intergénérationnelle, avec un projet de roseraie tout près d'une résidence de personnes âgées ;
- une ville plus apaisée et plus belle. Nous allons achever la grande place qui relie les grands monuments de notre ville, qui sont l'Hôtel de ville, Le Beffroi et l'église Saint-Jacques ;
- une ville plus conviviale, avec la création d'un nouveau restaurant et de nouveaux espaces de rencontre.

Plan du projet.

Vous connaissez tous le parc.

Ce projet s'étend du parc jusqu'à l'avenue de la République, la rue Gabriel Péri, la rue Sadi Carnot, avec une nouvelle entrée, et l'avenue Henri Ginoux.

Vous voyez affiché le futur parvis du parc Schuman et le parvis de l'église, les deux immeubles, 47 et 49, auront disparu. Depuis le Rubeo Monte, nous aurons une vue sur l'ensemble du parvis avec l'intégration de l'émergence du métro dans un nouvel aménagement paysager, pour une place qui respire davantage. C'est donc une très belle mise en scène paysagère.

Ensuite, une autre vue depuis la rue Gabriel Péri, en face de la médiathèque. Vous voyez ici des plates-bandes aménagées qui entourent les arceaux à vélo. Vous pouvez apprécier le calepinage avec notamment les pierres claires que nous allons installer, qui sont de même facture que ce qu'il y a de l'autre côté, face à l'Hôtel de Ville. Et bien sûr, un éclairage sobre et de grande qualité.

À l'intérieur du parc, il y aura la préservation de ce qui fait sa qualité : un côté un peu privilégié, bucolique. Plusieurs espaces différents permettront de se reposer et de profiter pleinement du parc.

Vous avez également une vue de ce qui s'appellera un « jardin extraordinaire », avec des bosquets, des mobiliers qui permettent d'en profiter. Un théâtre de marionnettes sera installé.

Ensuite, le futur restaurant sera placé sur une pièce d'eau, restaurant qui permettra d'animer le parc et constituera un espace rafraîchissant, avec des jeux de lumière à l'intérieur du parc.

Nous aurons également une nouvelle aire de jeux dans la partie située à l'arrière, appelée « la clairière enchantée » – il y a des mots très positifs –, avec des activités pour les enfants, une fontaine d'eau potable et évidemment, tous les aménagements paysagers autour.

Dans la partie en face de Gabriel Péri, à côté de la médiathèque, nous aménagerons une roseraie – que l'on qualifie d'intergénérationnelle, parce qu'il y a la maison de retraite à côté.

Il y aura des jardins partagés, de l'agriculture urbaine, et bien sûr, tous les arbustes et petits fruitiers qui permettront à chacun de profiter de cet espace extraordinaire.

Voilà le projet dans ses grandes lignes.

Il sera officiellement présenté aux Montrougiens ce week-end. Les panneaux sont en train d'être installés. Plusieurs visites seront organisées avec le maître d'œuvre et nos équipes. Cela commence samedi prochain, l'après-midi.

Il y aura ensuite, toute la semaine prochaine, des stands participatifs.

La concertation continue, après la consultation qui a lieu au mois de juin. Nous recueillerons l'ensemble des avis des Montrougiens et Montrougiennes sur ce magnifique projet dont nous parlerons tout à l'heure dans la partie délibérative.

Voilà les trois communications de ce Conseil.

Y a-t-il des questions ou interrogations à ce stade ?

M. SAINTOUL. - Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Je voudrais commencer par vous signaler, même si ces communications sont devenues habituelles, que le problème qu'elles posent n'est toujours pas réglé. Le procédé n'est toujours pas démocratique. Nous sommes ici non pas dans une vitrine de la politique de la majorité, mais dans un lieu de délibération. Encore une fois, vous nous privez de la délibération. J'en veux pour preuve la fin de votre exposé, qui précise que vous êtes en train de faire installer des panneaux pour évoquer cette opération et ce parc avant même que nous en ayons délibéré, puisque c'est dans l'ordre du jour.

Encore une fois, on voit le genre de rapport distendu que vous avez avec les notions de démocratie.

Pour revenir peut-être sur le fond, je ne vais pas m'attarder sur la première communication, mais la deuxième évoquait la dégradation généralisée de l'offre de soins. Vous-même avez parlé du gigantesque désert médical que devient l'Île-de-France. On ne peut pas considérer Montrouge comme une île, on ferait bien de prendre de temps en temps de la hauteur et de tirer des conclusions de phrases aussi importantes ou de constats aussi durs.

Nous avons cinq ans de politique d'Emmanuel Macron et de son gouvernement derrière nous. Vous faites finalement vous-mêmes, qui êtes ses soutiens, le réquisitoire le plus dur contre la politique de santé du Gouvernement. C'est intéressant et cela mérite d'être mis en évidence. Parce qu'à vouloir faire de la politique « localo-localiste », à vouloir en permanence expliquer que vous agissez pour le mieux – vous avez la volonté, en tout cas, de le faire –, vous perdez de vue les conditions pour que dans les collectivités, nous puissions agir pour le bien des Montrougiennes et Montrougiens.

Par ailleurs, je vous signale que la logique dans laquelle vous inscrivez votre action en parlant de « territoire facilitant », par exemple, contribue à créer des déserts médicaux. La gestion de la pénurie a pour conséquence cette logique de mise en concurrence des territoires qui vous fait employer des mots agréables ou avantageux pour Montrouge, en disant que nous sommes un territoire facilitant. Mais les territoires facilitants sont des territoires mis en concurrence les uns avec les autres et ils ne contribuent pas de fait à l'intérêt général, et à l'intérêt général national. Il est important d'avoir à l'esprit ce genre de considération. Elles vous paraissent peut-être oiseuses, mais cela vaut la peine de le signaler.

Pour ce qui est de votre projet d'urbanisme et de parc, nous sommes noyés sous la niaiserie des éléments de langage du marketing contemporain, avec cette clairière enchantée, cet espace extraordinaire. Vous-même avez trouvé que les hyperboles étaient un peu excessives et particulièrement sucrées à votre goût. Les Montrougiens méritent mieux qu'être pris pour des imbéciles avec des expressions de ce type. Dire juste qu'on fait quelque chose de joli et agréable serait modeste et inspirerait plus de confiance.

Pour ce qui est de la critique de ces éléments de langage stupides, vous nous parlez d'une ville plus intergénérationnelle. On comprend vaguement, en gros, que les jeunes et les vieux auront le droit d'aller dans le même parc. Merci, car ce n'était pas un argument en plus ou en moins, mais une constatation : c'est le propre des parcs.

En revanche, vous nous présentez un restaurant. D'ores et déjà, je vous mets en garde, et je sais très bien que vous n'en tiendrez aucun compte, puisque vous n'en avez aucunement tenu compte quand il en a été question pour le *rooftop* du Beffroi. Je sais que vous vous apprêtez à ouvrir un restaurant qui sera haut de gamme et pas accessible aux bourses des classes moyennes ou populaires de Montrouge. Je vous avais demandé d'être vigilant en ouvrant le *rooftop* et de permettre qu'il soit accessible financièrement à la population montrougeenne, en particulier à celle qui habite à côté. Il n'en est rien aujourd'hui, puisque pour consommer, il faut déboursier 2,50 € pour un café ou 8 à 10 € pour un cocktail.

D'une manière générale, nous avons un problème avec ces présentations qui sont de la pure communication, et parce que vous ne prenez de toute façon pas de hauteur, et ne prenez pas plus en compte les remarques que nous pouvons faire pour chercher à améliorer les projets.

Mme MEADEL.- Bonjour à tous. Une remarque qui est aussi une remarque de méthode. Pardon de ne pas avoir été là en APC3, mais je ne saisis pas ce qui vous retient de soumettre à délibération tous ces documents que vous venez de nous présenter – qui sont fort intéressants, sur ce projet de jardin, etc. – et de les mettre dans un ordre du jour qui vous permettrait, avant même de solliciter la population des Montrougiens, de solliciter tout simplement votre Conseil municipal.

Nous sommes élus et il me semble que nous avons une légitimité démocratique qui ne vous empêche pas après de consulter les Montrougiens par un processus de consultation. Vous auriez tort de ne pas le faire. Néanmoins, nous sommes tous là réunis. Nous allons consacrer du temps. Nous sommes tous ici élus de l'opposition totalement bénévoles. Nous mettons à la disposition des Montrougiens et du Conseil municipal notre temps de travail, notre connaissance des dossiers et notre envie de bien faire. Pourquoi ne pas nous solliciter sur vos projets ? Au demeurant, je n'ai rien contre un jardin, bien au contraire. Mais vous auriez tout à gagner à solliciter les élus que nous sommes et à soumettre au vote.

Pourquoi ne pas vous appuyer sur votre Conseil municipal dans son entièreté ? Ayez confiance dans vos projets.

M. BOUCHEZ.- Je vais un peu dans le sens de Mme MEADEL. Notre Conseil municipal a démarré à 18 h 00. Ces présentations mériteraient d'être creusées sur tous les sujets abordés, j'aimerais que dans les comptes rendus soient joints les PowerPoint présentés.

M. PASTEAU.- À l'ordre du jour, nous aurons d'autres occasions de revenir sur le sujet des assistantes maternelles. Je voudrais vous féliciter de continuer à agir pour que les parents puissent exercer des activités professionnelles ou rechercher un emploi tout en ayant des enfants. Il est important d'utiliser tous les moyens d'action et leviers à disposition. Néanmoins, il manque à la ville des crèches avant tout. Un mode de garde ne doit pas être le pis-aller utilisé en raison d'un déficit de crèches. C'est une considération générale qui vous invite à travailler à la création de crèches supplémentaires à l'avenir.

Concernant le local rue Barthélémy, je serais ravi d'aller le visiter pour voir ce qu'il en est et évaluer si les professionnels qui s'y rendront auront à leur disposition tous les matériels pour pouvoir occuper, garder, distraire convenablement les jeunes enfants qui seront à leur charge.

M. SAINTOUL.- Excusez-moi, j'ai l'esprit d'escalier, et comme vous le savez, je suis un peu fatigué.

L'ordre du jour qu'on nous soumet aujourd'hui est pléthorique et encore une fois, les conditions ne sont pas réellement réunies pour que le Conseil municipal travaille dans de bonnes conditions.

Dans vos éléments de communication, il faudrait faire attention : un « nouvel havre de paix », ça ne va pas être possible. C'est un « nouveau havre de paix », le « h » est aspiré, Évitez-vous le ridicule d'avoir une communication niaise et incorrecte.

M. le Maire.- Nous avons à chaque fois le même débat. Ces communications ont pour objectif d'informer l'ensemble du Conseil municipal, notamment l'opposition, et l'ensemble des Montrougiens des projets de la Ville. Elles ne font pas partie de la partie délibérative. Quand nous ne vous informons pas, vous nous critiquez, quand nous le faisons, vous nous critiquez aussi. Plusieurs d'entre vous l'ont dit à plusieurs reprises, c'est intéressant que vous soyez informés des projets de la Ville et de la majorité. Nous continuerons de le faire.

Nous avons reçu un vœu du groupe L'avenir n'attend pas à Montrouge : à quand Montrouge la verte ? Je vous propose d'inscrire ce vœu à notre ordre du jour avant les questions diverses.

(La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.)

M. le Maire.- Ce vœu est ajouté à notre ordre du jour. Nous en débattons tout à l'heure.

Je vous propose de commencer par l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, celle du 31 mars dernier.

Compte rendu de la séance du 31 mars 2022

M. BOUCHEZ.- Je l'ai lu. À la page 62, il y a un petit souci.

M. le Maire.- Dites-nous.

M. BOUCHEZ.- Vous ne l'avez pas vu ?

Page 62, vous parlez des délibérations des votes concernant le vœu sur le handicap.

J'aimerais avoir des précisions de la part de personnes de la majorité qui m'ont dit qu'elles n'avaient pas voté contre ce vœu, car sur le compte rendu, il y a apparemment l'unanimité de la majorité contre.

J'aimerais savoir quelle est la part de vérité. Des gens ont-ils voté contre ce vœu dans la majorité ? Certains se sont-ils abstenus ? Je ne peux pas vous donner la réponse. J'étais mal placé pour voir qui a voté quoi.

M. le Maire.- S'il y a eu une erreur, nous la corrigerons.

J'avoue que je n'ai pas regardé tout cela. Nous regarderons quels membres de la majorité ont voté contre, s'il y en a eu.

Il n'y a pas eu de « contre ». Il y a eu des abstentions.

M. BOUCHEZ.- Ils peuvent le dire maintenant, en disant : « J'ai voté pour ou je me suis abstenu ».

M. le Maire.- Tout le monde n'est pas présent. Nous le ferons et nous compléterons ce point pour que cela soit parfaitement conforme à la réalité.

Vous avez bien fait de nous le dire.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONOUDA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL

Décisions

M. le Maire.- Vous avez reçu les décisions.

Y a-t-il des questions ?

Mme CLAQUIN.- Mon intervention porte sur la décision 2022-392 qui porte préemption du local situé au 108 avenue Henri Ginoux. Pour ceux d'entre vous, chers collègues, et pour les Montrougiens qui ne le sauraient pas, le 108 avenue Henri Ginoux est l'adresse du local du Parti socialiste de Montrouge. Eh oui, c'est bien ce local du Parti socialiste, Monsieur le Maire, que vous avez décidé de préempter en toute connaissance de cause.

Ce local avait été acquis il y a longtemps par un groupe de militants socialistes pour héberger le PS. Cet achat avait notamment été financé par les cotisations des militants montrougiens versées sous forme de loyers. Les années passant, une partie des propriétaires, désormais anciens militants, qui ont pris de l'âge ou se sont éloignés du PS, a souhaité vendre, ce qui peut se comprendre, et un nouveau groupe de militants actuels du PS s'est constitué pour leur acheter le local selon les mêmes principes et permettre sa transmission.

Notre projet était ainsi de contribuer au maintien de la présence de notre parti au cœur de la ville et au contact des Montrougiens. Vous avez fait le choix de préempter ce bien, c'est-à-dire d'utiliser les pouvoirs qui sont ceux du maire et l'argent des contribuables montrougiens pour le racheter. Lors de la commission de la semaine dernière, vous avez indiqué que ce local a vocation à redevenir un commerce et qu'il s'agissait d'en garantir le maintien. Cela signifie donc bien que votre projet est qu'à court terme, le Parti socialiste n'occupe plus ce local.

Après cette préemption, il n'y a en effet que deux situations possibles : soit le PS reste locataire, ce qui serait quand même profondément malsain. En effet, en ayant le PS comme locataire, vous seriez, à travers la Ville, le propriétaire d'un local occupé par un parti politique. Vous en fixeriez le loyer, décideriez des travaux à effectuer ou non, etc. Soit vous voulez tout simplement nous expulser de ce local que le PS occupe depuis des années sans aucune difficulté, comme vos propos de la semaine dernière le laissent comprendre.

Au moment où l'abstention aux dernières élections illustre l'éloignement de nos concitoyens vis-à-vis des partis politiques, au moment où il est crucial de conserver et de montrer le lien

entre les élus, les militants et la population, au moment où la confiance dans les institutions, quelle que soit leur échelle, se détériore et où il est vital de montrer au contraire leur force et la façon dont elles servent l'intérêt général, vous faites le choix exactement inverse d'utiliser les moyens publics à votre disposition pour faire disparaître un lieu qui rendait visible un de vos adversaires, un concurrent. Car honnêtement, qui, ici, parmi vous, pourrait imaginer que vous auriez préempté ce local s'il avait appartenu à l'UDI ?

Ces méthodes sont scandaleuses, elles ne sont pas à la hauteur de l'action qui devrait être la vôtre et celle de la Ville en matière d'aménagement urbain, y compris, d'ailleurs, pour la dynamisation des commerces.

Je le regrette, mais je dois le dire : cette action est petite, elle est mesquine, parce qu'elle n'a d'autres fins que d'affaiblir le pluralisme municipal, non par le débat démocratique ou l'action publique désintéressée au service des Montrougiens, mais par l'utilisation de pouvoirs du maire en matière de droit de propriété, pourtant si cher d'habitude à la droite, et en utilisant le droit de préemption que vous aviez manipulé avec tellement plus de précautions quand il s'était agi de créer du logement social.

Cela ne fera que renforcer notre volonté de militer et de poursuivre notre engagement au service des Montrougiennes et Montrougiens.

M. le Maire.- Merci, Madame CLAQUIN, pour cette intervention.

Je crois qu'il faut que tout le monde soit bien conscient de la raison pour laquelle nous avons décidé de préempter ce bien. Vous essayez, par un biais qui n'est pas très honnête, de faire croire que c'est antidémocratique.

Il faut que tout le monde sache que ce bien a été mis en vente au prix de 55 000 €. Il fait partie du périmètre commercial de la ville. Nous avons interrogé les Domaines, qui nous ont dit : « Cela vaut 200 000 €... » Qu'est-ce qu'un maire et une équipe municipale doivent faire au nom de l'intérêt général ? Laisser passer ce bien ou le préempter pour qu'il demeure sur le long terme un espace commercial au service des Montrougiens ? Quel est l'intérêt général ? Préempter ce bien.

Quand la Ville sera propriétaire, que vous lui versiez un loyer pour continuer à exercer vos activités politiques ne pose aucun problème. Le sujet est la vente du bien. Ceux qui ont vendu ce bien à 55 000 € ne l'ont pas retiré lorsque nous avons essayé de le préempter. Vous êtes utilisateur de ce bien, vous le resterez dans le cadre d'un bail que vous continuerez d'exercer. Nous n'avons aucunement l'intention d'empêcher M. TIMOTEO, Mme CLAQUIN et consorts de continuer à utiliser ce bien pour un local à visée politique. Simplement, l'intérêt général de la ville commande d'acheter un bien situé à cet endroit à ce prix. Pas pour nous, mais pour les générations futures.

Monsieur TIMOTEO, qu'auriez-vous fait si vous aviez été maire de la ville ? Vous auriez fait la même chose. C'est l'intérêt général. Faire croire que nous le préemptons pour vous évincer est totalement faux.

Je trouve cela malhonnête. Vous dites que c'est petit. Je peux vous renvoyer la balle.

M. MOULY.- J'aimerais que tout le monde se pose la question. Nous avons déjà eu des débats au sein du Conseil, où on nous a accusés de ne pas acheter suffisamment peu cher. Quand il y a une DIA et un bien à 55 000 € et que, derrière, la valeur des Domaines est à 195 000, que le propriétaire du local n'est pas le PS, mais une SCI – si on veut rentrer dans les termes, on peut le faire –, que ce n'est pas le Parti socialiste qui rachète le local, mais une SCI, et que derrière la SCI, il y a des personnes... La question n'est pas de savoir aujourd'hui s'il y a un bail. La vérité est qu'il y a un bail : le bailleur est aujourd'hui le PS.

La Mairie va-t-elle le mettre dehors ? C'était votre question. Le maire vient de répondre : non. Vous continuerez à payer des loyers. Je m'opposerai d'ailleurs au fait qu'on mette dehors le Parti socialiste, il faut une pluralité.

Je sais que certaines personnes autour de la table étaient tête de liste et ont eu d'autres fonctions. J'aimerais savoir ce qu'elles auraient fait, si elles avaient reçu un avis de valeur des Domaines à 195 000 € et une DIA à 55 000 €. Je me pose la question. Tout le monde devrait se la poser.

Si le maire n'avait pas laissé passer la DIA sous prétexte que c'était une SCI et que cela abritait le Parti socialiste, d'autres membres au sein du Conseil municipal ne lui auraient-ils pas dit : « Vous faites un cadeau au PS » ? C'est la question. On peut retourner votre argument dans les deux sens.

Ce local est estimé à 55 000 €. Dans la SCI, je connaissais des personnes, je ne pense pas qu'il y avait d'autres arrangements. Quand on voit qu'un local vaut 200 000 € et qu'il est vendu 55 000 €, on peut se poser d'autres questions.

M. TIMOTEO. - Les prises de parole par ceux qui, il y a quelques mois, se trouvaient de l'autre côté de cette table et nous font la leçon alors même qu'ils sont les premiers à retourner leur veste au premier coup de vent, cela me fait « rigoler ».

Sur ce local, je ne vais pas entrer dans le détail, nous n'allons pas refaire l'affaire ici dans sa complétude, vous savez que le prix de vente affiché, celui sur lequel la SCI qui souhaitait reprendre le bien s'était prononcée était basé non pas sur un accord entre amis, comme vous semblez le suggérer, mais une estimation immobilière montrougiennne qui a pignon sur rue, qui l'a sous-évalué au regard de ce que les Domaines ont fait il y a quelques semaines.

Vous oubliez de dire – mais peut-être le vendeur ne vous l'a-t-il pas dit – que l'acheteur était prêt à le prendre au prix des Domaines. Si l'acheteur l'avait fait, qu'auriez-vous fait ? Auriez-vous aussi préempté ? Vous auriez fait de même.

Vous savez quels étaient les acheteurs et les vendeurs du local. Vous savez dans quel esprit la vente se faisait.

Je maintiens, et nous maintenons, avec Flora CLAQUIN, tout ce qui a été dit et tout notre argumentaire, parce qu'il est fondé, non seulement peut-être par votre démarche, mais également par d'autres membres du Conseil municipal venus à l'appui de cette décision, alors qu'ils savaient pertinemment quels étaient les différents éléments de cette affaire, qu'ils connaissent ou pas des membres actuels, passés, peu importe, de la SCI propriétaire de ce local.

M. le Maire. - Je crois que votre dossier n'est pas défendable. Vous vouliez acheter un bien à bas prix. C'est de l'intérêt général de la Ville de le préempter à ce prix. Il est hors de question de vous évincer du local. Vous vouliez acheter à bas prix un bien qui a une vocation commerciale et qui le restera. La Ville le fait avec beaucoup d'autres commerces. N'essayez pas d'inverser les choses. Votre dossier est indéfendable. Vous souhaitiez spéculer sur un bien. L'intérêt général veut que la Ville s'en saisisse, mais vous en resterez locataire. Il n'y a aucun problème.

M. MOULY. - Il y a quelque chose que j'ai du mal à comprendre. Pourquoi la SCI n'a-t-elle pas retiré la vente, si vous étiez prêt à l'acheter au prix des Domaines ? Quand il y a une préemption, on a le droit de retirer la vente.

M. TIMOTEO. - Non.

M. MOULY. - Bien sûr que si. Vous me dites que non, mais si ! Il y a du monde dans la SCI qui ne l'a pas fait. Aujourd'hui, c'est simple : le gérant de la SCI, que vous connaissez très bien, a eu la possibilité de retirer la vente. Ne dites pas non, parce que c'est vrai. Comme d'ailleurs l'ensemble des biens. Lorsque la mairie préempte, vous pouvez décider, dans un délai d'un mois, de suspendre la vente. À ce moment-là, personne n'empêchait la SCI de vous le vendre à 195 000 €. Il n'y aurait pas eu de problème. L'aurions-nous préempté ? La réponse est non. Nous le faisons parce que le prix est anormalement bas. C'est la réponse.

M. TIMOTEO.- C'est vous qui êtes en charge de l'urbanisme, c'est vous qui faites la réponse du maire sur le droit de préemption ? C'est une réponse très étonnante. Je m'attendais à ce que le maire me fasse cette réponse. Monsieur Lengereau, si la SCI avait racheté au prix des Domaines, n'auriez-vous pas préempté ?

M. le Maire.- C'est une hypothèse. Je n'en sais rien.

M. TIMOTEO.- D'accord. Votre prise de position sur le droit de préemption commercial est à géométrie variable.

M. le Maire.- Cela n'a pas été le cas. Nous sommes face à un fait. Nous avons agi au nom de l'intérêt général, et non pas contre vous, contrairement à ce que vous essayez de faire croire. Tout a été dit.

Il faut que nous avancions. Y a-t-il d'autres questions sur les décisions ?

Mme MEADEL.- Oui, des demandes de précisions.

Sur la décision 302, vous attribuez une aide embellissement à la société Mobalpa, 1 500 € pour l'enseigne et 1 500 pour la vitrine. Pourquoi ? Pourquoi 1 500 € pour eux ?

Sur la demande de subvention à la région Ile-de-France, pour les projets art contemporain 2022, combien leur avez-vous demandé et pourquoi ?

Sur la DC 348, relative à la préemption d'un bien situé au 3 rue Camille Pelletan pour un montant de 250 000 € hors frais et honoraires, je voulais savoir pour quoi faire ? Quel projet y a-t-il derrière ?

Sur la 336, relative à la mission de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réaménagement de la cuisine, etc., quelle est la taille du local ? Par ailleurs, il me semble que c'est un marché public, puisque vous êtes sur une maîtrise d'œuvre au-delà de 440 000 €. Est-on bien dans ce cadre ?

Sur la 364, relative aux travaux de contrôle, maintenance, création, modification, mise aux normes des aires de jeu, vous parlez d'une erreur manifeste dans les pièces du marché. Je voulais savoir ce qu'il en était réellement et quel était le montant global. Nous pourrions vous envoyer tout cela par écrit, si c'est plus simple.

Sur la DC 351, maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations de requalification d'espaces publics, le seuil maximum, sur deux ans, est de 2 M€. Y a-t-il un compte rendu pour cette dépense de 2 M€ ? Pouvons-nous savoir ? Ce n'est pas neutre.

Sur la 403, qui est le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération de requalification du square Schuman ?

M. le Maire.- Il faut quand même – je sais que c'est compliqué – venir en AP3C, dont l'objectif est de répondre à toutes ces questions. Certaines ont été posées par vos collègues qui étaient présents. Il faudrait que vous communiquiez les uns avec les autres.

Mme MEADEL.- Si je vous pose la question, c'est parce que c'est public.

M. le Maire.- Ce serait bien de venir en AP3C. Je tenais à vous le dire. Nous vous répondons.

Mme MEADEL.- J'insiste. Nous sommes tous bénévoles ici. L'opposition. J'insiste. Nous travaillons. Nous avons des enfants. Nous faisons le maximum pour venir en AP3C. Nous nous répartissons la tâche pour être là. Personnellement, je n'ai pas pu venir, c'est l'une des rares fois. Si je vous pose la question, c'est parce que M. LE GALL n'a pas eu les réponses qu'il souhaitait. J'aimerais que les réponses soient publiques.

M. le Maire.- Il a eu les réponses qu'il souhaitait. Nous vous répondons à nouveau, nous sommes là pour ça.

M. CARRÉ.- Sur la DC 2022-302 relative à l'attribution de l'aide : c'est dans le cadre des aides apportées aux commerçants selon le barème voté en 2020. Cela concerne la charte

d'esthétique : 1 500 € pour un montant de facturation supérieur ou égal à 5 000 €, ainsi que pour la vitrine.

M. le Maire.- Cela avait été indiqué précisément à M. LE GALL.

S'agissant de la subvention Ile-de-France, nous demandons le maximum. Nous recevons chaque année une subvention de la région. L'année dernière, elle était de 20 000 €.

Sur Camille Pelletan, c'est un commerce que nous préemptons au prix de 250 000 €, L'objectif est d'aménager un espace vert, c'est le motif de la préemption. Nous vous répondrons tout à l'heure, nous travaillons sur les espaces verts.

Sur la 4, Rabelais, c'est l'aménagement de l'ensemble de l'école Rabelais.

Mme COLAVITA.- Je n'ai malheureusement pas la taille actuelle du réfectoire. Mais le réfectoire maternelle sera augmenté d'à peu près une centaine de mètres carrés, et ce sont 175 m² de plus pour le réfectoire élémentaire. L'optimisation de cet espace pris sur l'espace Delerue pourra augmenter l'espace d'environ 200 mètres carrés.

M. le Maire.- Sur la 2022-351, la maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations de requalification d'espaces publics, il s'agit d'un marché de maîtrise d'œuvre attribué suite à un appel d'offres pour un montant maximum de 2 M€. C'est un marché à bon de commande, qui nous permet de faire appel à ce prestataire pour des études sur les espaces publics.

Quant au lauréat du concours, c'est le cabinet HIN. Nous vous en parlerons tout à l'heure dans la délibération concernée.

Mme MEADEL.- Et la 364, vous n'avez pas répondu ?

Sur le marché 2021-29, travaux de contrôle, maintenance, s'agissant des actes modificatifs, il faudrait nous dire combien. Concernant cette erreur matérielle dans les pièces du marché, que s'est-il passé exactement ?

M. le Maire.- C'est un marché classique. Contrôle, maintenance, etc. « Suite à une erreur matérielle dans les pièces du marché... ». Je n'en ai aucune idée. On vous donnera la réponse tout à l'heure.

Nous l'avons : il y a eu une confusion entre le montant annuel et le montant sur les trois ans.

Cela a été rectifié.

C'est un marché assez classique, renouvelé régulièrement.

M. SAINTOUL.- Merci, Monsieur le Maire. Au sujet de la préemption du local du Parti socialiste, on voit dans vos échanges que manifestement, il y a un sous-texte que la plupart des élus autour de cette table ne possèdent pas ou ne peuvent pas comprendre, ce qui est particulièrement regrettable.

Il est certain – et je ne m'avancerai pas à donner un avis précis sur ce qu'il en est de ce dossier, je ne peux pas – que cela ne donne pas une image sérieuse ou sereine et très valorisante de l'action politique dans cette ville. Il me semble que les responsables politiques que nous sommes devrions plutôt s'efforcer de rester au-dessus de tout soupçon, quoi qu'il arrive.

Vous connaissez l'adage : la femme de César ne devrait même pas être soupçonnée. En réalité, les responsables politiques ne devraient même pas être soupçonnés.

Je vais essayer de mettre un peu de jovialité dans ce Conseil municipal : je vous propose une citation à propos de la 2022-302, l'attribution d'un aide d'embellissement à Mobalpa.

On lit sur internet une interview du 9 mai 2022 : « Comment ça va ? Ça va très bien. Nous avons fait une année fabuleuse en 2022 chez Mobalpa, de nombreuses ouvertures de nouveaux magasins, à la fois en France et à l'international, surtout en Espagne, un chiffre

d'affaires fabuleux, une rentabilité exceptionnelle, tout va bien ». C'est le propos de Valérie Expert, responsable du réseau Mobalpa.

Vous comprenez la logique : pourquoi donne-t-on 3 000 € à des gens qui, manifestement, « s'engraissent » sans problème ? N'est-ce pas là l'occasion de réfléchir au ciblage de certaines subventions ? Vous savez que cette subvention est un peu ma tête de turc, l'embellissement des enseignes, des vitrines, etc. Tout est dit. Ils n'avaient sans doute pas besoin de 3 000 € de l'argent des Montrougiens pour faire une jolie vitrine, ils s'en tiraient très bien jusqu'à présent.

Je ne sais pas si j'ai réussi à mettre un peu de gaieté, mais enfin, j'aurais essayé.

La plupart des questions ont été posées. J'en avais posé une lors d'un précédent Conseil municipal, sans réponse, concernant la défense des intérêts de la ville confié à différents cabinets d'avocats, en général, pour des annulations de permis de construire. J'avais demandé le montant global annuel commun des communes semblables à Montrouge engagé pour ce genre de problème, pour que nous puissions avoir un élément de comparaison pour Montrouge. Évidemment, Conseil après Conseil, on voit que ces procédures se multiplient ou sont nombreuses. Nous aimerions savoir si, au bout du compte, il s'agit d'une moyenne ordinaire, ou si Montrouge a un caractère un peu particulier, soit parce que ses habitants sont particulièrement procéduriers, allez savoir, soit parce que sa majorité est un peu dilettante.

M. le Maire.- Merci Monsieur SAINTOUL. D'autres questions sur les décisions ? Non.

Sur le PS, nous avons déjà répondu.

Sur Mobalpa, M. CARRÉ vous a répondu. Quand on fait un fonds pour soutenir les commerces, c'est tous les commerces, quels que soient leur chiffre d'affaires et leur résultat. L'objectif est d'embellir la ville. Dès lors qu'ils répondent à cet objectif, nous les soutenons.

M. SAINTOUL.- Pour soutenir, il faut que cela tombe.

M. le Maire.- On sait que vous n'aimez pas l'entreprise privée. Nous, nous soutenons les commerces et l'entreprise privée à Montrouge.

Sur les frais d'avocat, il n'y en a pas plus à Montrouge qu'ailleurs. À Montrouge, des permis sont délivrés et contestés. La Ville peut être attaquée, elle se défend, c'est normal. Je crois que le montant de ces frais d'avocat n'est pas du tout excessif par rapport à d'autres villes. Nous n'avons pas fait le travail. Je vous laisse le soin de le faire maintenant, car vous avez de nouvelles fonctions.

M. SAINTOUL.- Monsieur le Maire...

M. le Maire.- Vous avez déjà beaucoup parlé. Vous disiez que la réunion devait bien se dérouler.

M. SAINTOUL.- (*début de l'intervention inaudible*)... Chacun de nos collègues ici devrait se sentir personnellement insulté.

M. le Maire.- J'ai dit « vous avez de nouvelles fonctions ». Il me semble. C'est récent.

Nous continuons.

FINANCES

1 – Bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune de Montrouge en 2021

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-33

Arrivée de Mme LESUEUR

M. le Maire.- Nous devons chaque année rendre compte des acquisitions et cessions opérées. Là, il s'agit de l'année 2021.

Vous avez reçu le tableau de ces acquisitions et cessions. En 2021, nous avons cédé : trois appartements et trois pavillons pour une surface totale de 336 m² « Carrez », pour une recette totale de 2 811 909 €, et nous avons acquis deux pavillons dont un mixte avec un commerce, sur une surface de 457 m² pour une dépense de 1 910 000 €.

M. SAINTOUL.- Sachez que les nouvelles fonctions que j'exerce ne vous exonèrent pas de vos devoirs de répondre aux questions qu'un simple conseiller municipal vous pose.

M. le Maire.- C'est ce que je fais.

M. SAINTOUL.- Si je vous demande un bilan financier des dépenses engagées pour la défense de la Ville ou pour la représentation des intérêts de la Ville, vous devriez me le donner. Cela fait plusieurs fois que je le demande.

M. le Maire.- Des questions sur les cessions ?

M. BOUCHEZ.- Une précision sur l'utilisation des biens préemptés : y a-t-il une vocation de logement social ou d'accueil de familles en rupture pour ces logements ?

M. le Maire.- Vous le savez, vous avez délibéré sur le sujet. Le 4 rue Couprie a été acquis pour réaliser du logement social, ainsi que le 118 République, puisque 40 % de logements sociaux sont réalisés sur ce projet. Au moins deux acquisitions ont pour finalité le logement social. Quant au 71 République, c'était pour maintenir un commerce, le commerce Equanum, qui ne fonctionne pas mal. Nous acquérons soit pour du logement social, soit du commerce ou des espaces verts.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR ;
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE

	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL
--	---	-------------------------

M. TIMOTEO.- Montrouge en Commun est cohérent, il vote pour le bilan, puisqu'il a voté pour les cessions.

M. le Maire.- Montrouge en Commun vote pour.

2 – Approbation du compte de gestion de la ville pour l'exercice 2021

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-34

M. le Maire.- Nous devons, comme de coutume, approuver notre compte de gestion de l'année précédente, juste avant le compte administratif. Il nous a été transmis par le comptable de la ville. Il doit être évidemment identique en compte administratif.

Il fait apparaître les résultats suivant : un résultat de clôture en investissement positif de 5 636 518 €, et en fonctionnement, de 6 833 394 €, donc un résultat total de clôture positif de 12 469 913 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR ;
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL

3 – Approbation du compte administratif de la ville pour l'exercice 2021

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-35*

Arrivée de Mme VELOSO

M. le Maire.- Je vais vous le présenter avec quelques images.

Le compte administratif est un document qui termine le cycle budgétaire et retrace l'ensemble de l'exécution budgétaire de l'année précédente.

Nous avons retrouvé en 2021 un niveau de dépenses proche des années antérieures à la crise. 2020 avait été une année exceptionnelle. Pourtant, il y a encore quelques impacts de la crise.

Si on regarde la vue d'ensemble de ce compte administratif, en fonctionnement, nous avons dépensé, en 2021, presque 85 M€, et en recettes, nous avons perçu 91,799 M€.

Nous avons un résultat positif de 6,833 M€.

Recettes de fonctionnement.

C'est pour vous montrer l'évolution des recettes sur les trois derniers exercices : 2020 a été une année très particulière, à cause de la pandémie.

Au chapitre 013, les estimations de charges baissent, parce que nous n'avons pas les aides que nous avons reçues en 2020.

Pour le produit des services et ventes : on retrouve un niveau qui n'est certes pas égal à 2019, mais est en progression de 42 %, avec 12 M€.

Impôts et taxes : nous avons augmenté de 4 % par rapport à l'an passé. C'est l'effet de l'augmentation de notre taxe foncière.

Dotations et participations : nous sommes revenus au niveau de 2019, avec 10 M€.

Autres produits de gestion courante : nous avons une légère augmentation par rapport à l'an passé.

Finalement, l'augmentation des recettes est de presque 0,14 %, donc très faible.

S'agissant maintenant du détail, vous avez là ce que recouvre chacune des parties.

Il faut retenir, dans le chapitre 2 « produits et services du domaine », qui s'élève à 12 M€, que cela recouvre essentiellement les recettes liées aux services publics mis à disposition des Montrougiens, et bien sûr, tout ce qui est relatif aux services municipaux.

Il comprend également les pertes de recettes liées au plan de soutien et de solidarité.

Les impôts et taxes se montent à 64 M€. C'est l'essentiel de nos recettes.

Le produit de fiscalité est de presque 37 M€. C'est le petit graphique sur le côté.

En jaune, c'est la fiscalité.

Les attributions de compensation sont ce que la Métropole nous reverse chaque année, qui n'évolue pas et est figé à 21 M€.

Les droits de mutation apparaissent en violet et sont de l'ordre de 5 M€, en baisse par rapport aux exercices précédents.

Sur les autres recettes, les dotations et participations stagnent et sont même en réalité en diminution d'année en année, de l'ordre de 10 M€.

Autres produits de gestion, 900 000 €.

Produits exceptionnels, 3 M€. C'est le produit des cessions que nous venons d'évoquer. Vous avez la liste des cessions de l'an dernier, dont nous avons déjà parlé, pour un peu plus de 3 M€.

S'agissant des dépenses réalisées en 2021, vous avez là aussi, dans les premiers tableaux, l'évolution sur les trois derniers exercices, de 2019 à 2021.

Vous voyez que les charges à caractère général ont retrouvé leur niveau normal de 2019, presque 16 M€.

Les charges de personnel continuent d'augmenter. Notre masse salariale est à 45 M€.

Les atténuations de produits sont de 11 M€. Cela n'évolue pratiquement pas.

Les autres charges de gestion courante augmentent également par rapport à l'année 2019, un peu plus de 6 M€ ; les charges financières, charges exceptionnelles, et donc un total de dépenses de presque 85 M€, en augmentation de 5,7 %.

Les dépenses, dans le détail :

Les charges à caractère général sont le deuxième poste de dépenses de la Ville, cela regroupe toutes les dépenses qui permettent de faire fonctionner nos services publics, les frais d'entretien des locaux, les fluides, etc. Cela sera impacté cette année par l'inflation, nous en parlerons tout à l'heure.

Atténuation de produits : presque 11,6 M€. C'est tout ce qui concerne la péréquation, notamment le FNGIR, le FPIC et le fonds de péréquation régional.

Autres charges de gestion courantes : les 6 M€ sont les compensations de charges, pour les charges transférées, et les subventions, pour un peu plus de 3 M€.

L'augmentation de ce chapitre est liée à l'augmentation de la subvention que nous accordons au CAAS dans le cadre du remboursement du personnel mis à disposition. Nous avons délibéré sur ce point.

Autres dépenses, les charges de personnel. C'est la première dépense, avec 45 M€ en 2021.

Les charges exceptionnelles, 472 000 €, correspondent à divers remboursements et titres annulés.

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette. Comme nous sommes très peu endettés, ces intérêts diminuent.

Vous voyez le petit graphique en bas. Cette dette, si nous ne l'augmentons pas, sera libérée en 2032.

S'agissant des charges de personnel, les graphiques vous montrent les éléments qui justifient l'augmentation et qui sont des décisions s'imposant à nous :

- la revalorisation du SMIC et l'indice minimal de traitement, 330 000 € d'augmentation ;
- l'avancement de grade et les promotions internes, pour 100 000 € ;
- les élections, avec les deux tours de scrutin en 2021, régional et départemental, 135 000 € ;
- les revalorisations des contractuels, 40 000 € ;
- l'extension de l'apprentissage, 5 000 € ;
- de nouveaux recrutements, pour 810 000 €.

Voilà les dépenses de fonctionnement pour l'année 2021.

S'agissant maintenant de l'excédent, vous voyez affiché son évolution depuis cinq exercices. Vous comprenez que notre marge de manœuvre diminue. Notre excédent de fonctionnement est en 2021 de quelque 6 M€.

Quant à l'excédent d'investissement, nous l'avons un peu retrouvé en 2021, parce que nous avons moins investi que prévu, à cause de la crise, notamment. Nous avons un excédent de fonctionnement plus investissement de 12 M€. Nous retrouvons le niveau des années précédentes.

L'affectation de l'excédent. Chaque année, nous devons – et nous le ferons tout à l'heure – affecter notre excédent de fonctionnement. Nous proposerons de maintenir l'excédent de

fonctionnement dans le budget 2022 en fonctionnement et de ne pas le passer en investissement.

S'agissant de l'investissement, voilà la vue d'ensemble.

En 2021, nous avons perçu 33,422 M€ en recettes d'investissement, et dépensé 27,786 M€, avec un résultat positif de 5,637 M€.

Il y a beaucoup d'écritures d'ordre, dans cette présentation. Le vrai programme d'investissements réalisés est de 13,7 M€.

Il y a des reports d'investissements de l'année dernière. Il y a des dépenses d'ordres et des immobilisations, dont une importante de 6,14 M€, qui est l'achat du 127 République.

Dans le détail des investissements, vous voyez aussi l'évolution au cours des trois derniers exercices.

Le FCTVA est une recette classique indexée sur le montant des investissements des années précédentes. Comme nous avons moins investi en 2020 à cause de la crise, il est en baisse, à presque 2 M€.

La taxe d'aménagement est en hausse, il y a eu bon nombre de projets dans la ville, pour 3,3 M€.

Les subventions diminuent aussi, nous en avons eu moins, puisque les projets n'ont pas encore démarré, mais elles commenceront dès septembre et surtout en 2023.

Immobilisations financières : ce sont les 6,5 M€ que j'évoquais tout à l'heure pour le 127 République.

Le reste de l'investissement reporté est de zéro.

L'excédent de fonctionnement capitalisé est de 13 M€.

Les emprunts et dettes assimilées sont de 13 000 €.

Le total de recettes est de 33 M€.

Les recettes d'investissement, dans le détail :

La taxe d'aménagement est d'un peu plus de 3 M€.

L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond au transfert 2020 d'une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement pour 13 M€.

Les subventions s'élèvent à 221 000 € (région IDF, CAF, SIPPAREC, Agence pour la transition écologique).

Les dépenses d'investissement, en 2021, ont été réparties entre : des dépenses d'équipement, pour 13 M€ ; la taxe d'aménagement, pour 19 M€ ; emprunts et assimilés, 2,8 M€ ; résultat d'investissement reporté, participation aux créances rattachées, autres immobilisations financières, pour un total de 27 M€, en augmentation de 44 % par rapport à 2020 qui, encore une fois, était une année très particulière.

S'agissant maintenant du détail de nos dépenses d'investissement, je vous ai parlé de la taxe d'aménagement.

Les participations et créances, également.

Les 86 000 € correspondent à l'acquisition par la Ville des 70 actions de SOHP, dont nous sommes maintenant actionnaire.

Les immobilisations financières, pour 6,140 M€, correspondent au 127 République. Nous l'avons acquis, puis revendu à Vallée Sud Grand Paris.

Il y avait également le versement d'un apport en compte courant d'associé à la SEMARMONT pour 70 000 €, et le résultat d'investissement reporté, pour 1,330 M€.

Voilà le détail de nos dépenses d'investissement.

Ensuite, vous avez le détail de l'affectation de ces dépenses d'équipement.

Nous avons investi dans des espaces publics et le cadre de vie pour un peu plus de 6 M€. Ce sont les espaces publics, l'agriculture urbaine, pour 1,1 M€, l'aménagement urbain et les espaces publics, pour 500 000 €, les travaux de voirie et d'éclairage public pour un peu plus de 1 M€, le développement du commerce local, pour 157 000 €, le foncier et les préemptions, les acquisitions, pour un peu plus de 2 M€.

7,261 M€ ont été investis pour créer, rénover, entretenir et équiper les services publics, avec, par secteurs, l'éducation, pour près de 2 M€, la jeunesse, la petite enfance, la santé, le social, le sport, la culture, la sécurité publique, les équipements techniques, le parc privé de la Ville et l'administration générale.

Enfin, 31 000 € ont été affectés aux budgets participatifs, comme nous le faisons tous les deux ans.

Voilà le détail des dépenses d'investissement, dont vous avez un détail encore plus précis, projet par projet, je n'y reviens pas.

Ensuite, vous avez, thème par thème, l'ensemble des investissements réalisés.

S'agissant de notre dette, elle est aujourd'hui de 18 M€. 2,825 M€ sont consacrés au remboursement du capital de la dette, avec 23 000 € de dépôts et cautionnements.

Notre dette diminue. Le capital sera totalement remboursé en 2032, si nous n'investissons pas à nouveau.

S'agissant de la structure de notre dette, comme vous le savez, elle est particulièrement équilibrée, puisque la moitié à peu près est en taux fixe, l'autre moitié en taux variable. C'est presque 50/50, avec un taux moyen de 1,48 %. C'est donc une dette bien gérée, qui respecte la fameuse charte Gissler, nous sommes dans un risque très faible.

S'agissant de notre épargne, c'est l'un des points peut-être les plus importants, notre épargne brute, c'est-à-dire les recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement, est la ressource dont nous disposons pour rembourser notre dette, notamment le capital de la dette. C'est le ratio à regarder si nous voulons continuer à avoir une marge de manœuvre pour l'avenir. Ce ratio diminue d'année en année, parce que nos recettes de fonctionnement diminuent, nos dépenses sont stables, figées. Évidemment, il va falloir, si nous voulons continuer d'investir, trouver de nouvelles recettes.

Notre solvabilité est excellente. Le seuil critique se situe entre 12 et 15 années de remboursement. Nous pouvons rembourser notre dette en moins de trois ans.

La capacité de désendettement a encore baissé, elle était de 2,25 années en 2020, c'est maintenant 2,13 années. C'est donc une excellente solvabilité, bien en dessous du seuil critique.

Nous sommes très loin du surendettement.

La présentation est complète.

M. BOUCHEZ.- Monsieur le Maire, l'analyse des comptes administratifs est une occasion, en fait, de prendre du recul sur l'année passée. Nous ne sommes pas des commissaires aux comptes, nous sommes là pour regarder, avoir une vision de gestionnaire, et voir quels enseignements nous pouvons en tirer, des satisfactions ou des réussites, mais aussi les points à améliorer.

Aussi devons-nous nous poser un certain nombre de questions.

Quels sont les écarts entre le budget et la réalisation ? Si les objectifs n'ont pas été atteints, pourquoi ? Le budget a-t-il été inadapté ? La gestion budgétaire a-t-elle été mal maîtrisée ? Quels choix politiques ont été faits et ont-ils été respectés ? Faut-il en changer ?

L'analyse des comptes est donc une occasion de tirer des leçons qui nous serviront pour le ROB de l'année future. C'est dans cette perspective que je fais cette analyse.

Ce document est peut-être technique, mais nous pouvons en tirer quelques enseignements qui mériteraient d'être approfondis.

J'ai relevé un certain nombre de points.

D'abord, les dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population. Il est indiqué, en page 4 du document détaillé, que c'est 1 627,30 € versus 1 212 en moyenne nationale de la strate. Cela veut dire que nous sommes à + 34 % par rapport au groupe de villes équivalentes. Ce premier point nous interpelle.

Deuxième point : le produit des impositions directes par rapport à la population est de 755 € sur notre commune, versus les 670 € pour la strate. C'est-à-dire que nous sommes à + 12,7%. Nous avons peut-être un taux bas en ce qui concerne notre taxe, mais les bases sont élevées. Finalement, les Montrougiens payent plus que la moyenne, selon le document que vous nous avez fourni.

Troisième point : il y a des points positifs. L'encours de dette par rapport à la population est effectivement de 387 € par rapport à 1 018 € sur la strate, et les dépenses de personnel sont inférieures de six points à la moyenne de la strate, il faut le souligner.

Ces points positifs seront suivis avec attention pour qu'il n'y ait pas de dérapage à terme.

Les crédits ouverts pour le fonctionnement ont été utilisés à 1,98 % environ. On peut penser que ce qui avait été prévu au niveau du budget a été effectivement réalisé, ou tout au moins que les sommes allouées pour ce faire l'ont été. Il serait bien que lors de la présentation des comptes administratifs, nous ayons cette présentation, c'est-à-dire les objectifs que nous nous étions fixés, leur atteinte ou non, le « pourquoi », les enseignements que nous en tirons. C'est une autre présentation que celle que vous nous avez donnée.

Concernant les recettes de fonctionnement, nous notons un bonus d'environ 5 M€, dont la plus grande partie provient des impôts et taxes, des produits exceptionnels et des produits et services supérieurs au crédit ouvert.

La main à la poche des Montrougiens a bien fonctionné cette année.

Cela sera-t-il le cas l'an prochain, car nous avons été prudents dans les prévisions, ou est-ce exceptionnel ? La réponse à cette question est importante pour savoir si nous devons ou non faire des efforts de gestion pour mieux gérer ces impondérables.

Concernant les investissements, nous sommes loin et même très loin des engagements pris. Pourquoi annoncer des projets que l'on ne peut pas tenir ? Pourquoi ces projets, d'ailleurs, et pas d'autres ? Je pense notamment à la promesse qui avait été faite du relogement de l'IMP de la rue de la Vanne, déménagé en 2018, pour un relogement dans des bâtiments neufs en 2022. Les enfants porteurs de handicap sont donc toujours dans des locaux temporaires et les parents sont inquiets.

Le petit avantage du faible niveau d'investissement par rapport à ce qui avait été crédité est que les emprunts n'ont pas été mobilisés. Faut-il attendre la remontée des taux ?

Dans le détail, je ne peux m'empêcher de relever que la redevance de stationnement et le forfait post stationnement sont quand même de 2,9 M€. Nous avions prévu 2,3 M€, les Montrougiens ont été encore plus généreux.

Les impôts directs locaux, donc près de 37 M€, les droits de mutation 5 M€. Vous avez indiqué des exonérations de taxe d'habitation, c'est la ligne 74 835, 200 000 € n'apparaissent pas. C'est une question un peu technique : pourquoi n'y a-t-il rien ?

Je vous avais posé une question en AP3C : pourquoi y a-t-il un écart de prix entre les prix de cession indiqués sur votre tableau et le tableau représenté ? Vous m'avez indiqué qu'il y avait des frais de notaire. Je suis étonné. Il faudra peut-être sélectionner les notaires, puisque ces

frais, que j'ai calculés, se situent entre 0 et 12,5 %. Je ne dis pas cela pour la polémique, mais simplement pour qu'ensuite, nous ayons des documents bien carrés et corrects.

Je ne sais pas si Goulwen LE GALL m'a fait une blague ou non, mais il m'a dit que les dépenses du parc privé de la ville sont supérieures aux recettes. Je n'ai pas pu aller vérifier, mais vous allez me préciser si c'est exact, et si oui, me l'expliquer.

Malgré quelques surperformances dans les recettes, notamment des produits exceptionnels, le résultat de fonctionnement est de 6,833 M€, soit 7,4 %, ce qui est faible par rapport aux années antérieures et aux besoins de financement de nos investissements. C'est la moitié de ce que nous avons en 2017, ce que vous nous avez montré tout à l'heure sur le tableau

En conclusion, les comptes administratifs de 2021 montrent l'impérieuse nécessité de faire un plan à cinq ans de nos ressources et de leur emploi pour les années à venir, pour éviter que nous allions « dans le mur », que nous soyons obligés d'augmenter les impôts ou taxes, que nous revoyions les tarifs ou que nous augmentions notre dette.

Il devient impérieux d'être bon gestionnaire, d'assurer le développement de notre ville en accentuant la sobriété dans nos dépenses, et de mettre en priorité la justice sociale et la lutte contre le dérèglement climatique.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces points dans d'autres délibérations.

Mme MEADEL.- C'est un exercice toujours un peu cruel, car là, les chiffres, finalement, ne mentent pas.

On ne peut plus faire trop de communication, car après tout, on a bien vu que le compte de gestion est évidemment parfaitement sincère et raccord avec le compte administratif. Je trouve que ce compte est tout à fait représentatif d'une gestion financière que nous ne partageons pas.

Je m'explique en trois points. Vous avez augmenté les impôts locaux de façon considérable, puisque la taxe foncière a augmenté de 61 000 €, soit une augmentation de 28 %.

Vous avez en même temps, et vous l'avez dit vous-même, bénéficié d'une augmentation assez considérable, finalement, de vos recettes, puisque si je ne prends que ce qui résulte de la redevance de stationnement, elle a augmenté de 263 K€, c'est-à-dire une augmentation de 25 %, le FPS, de 336 K€, + 20 %. Je ne parle pas des 1 000 K€ sur la fiscalité propre, des droits de mutation, en augmentation de 30%, ou même du produit des cessions immobilières.

Donc, sur le plan des recettes, finalement, cela augmente. Malgré tout, vous avez continué à augmenter les impôts.

Il doit y avoir un sacré investissement en termes de service public, d'écologie, de santé et autres, et quand nous regardons l'état de l'investissement, eh bien, vous l'avez dit vous-même, vous avez sous-consommé vos investissements, et vous avez même annoncé tout à l'heure que vous alliez investir seulement en 2023. Pourtant, il me semble qu'il y a un certain nombre de projets et qu'il y a une urgence à investir. Nous y reviendrons, notamment sur les questions écologiques.

Nous ne comprenons pas très bien vos choix. Si l'on regarde un peu les dépenses, évidemment, vous ne serez pas étonnés, mais nous ne partageons pas du tout vos choix de dépenses, puisque vous consacrez beaucoup plus à la sécurité publique qu'à la petite enfance. Vous mettez 334 000 € dans la sécurité, la police municipale, alors que nous sommes du ressort de la préfecture de police de Paris.

Toutes les villes de petite couronne, qui ont la chance de l'être, bénéficient d'un niveau de sécurité assez considérable par rapport au reste de la France. Malgré tout, vous avez décidé qu'il fallait consacrer 334 000 € à la sécurité publique. Je ne dis pas que la tranquillité est parfaite à Montrouge, mais je m'étonne, quand je vois que vous ne consacrez que 214 000 € à la petite enfance, 268 000 à la culture, en particulier la musique. Nous avons la chance

d'avoir un conservatoire de musique à Montrouge, qui a besoin d'être soutenu. J'en passe, la santé et la jeunesse, 203 000 €.

Vos choix budgétaires sont éminemment contestables. Ce qui me gêne le plus, au fond, et d'ailleurs, vous le dites vous-même, vos services sont parfaitement honnêtes, je les félicite, quand on regarde la page 28 et que l'on réfléchit à ce qu'est la solvabilité financière de Montrouge, fort heureusement, Montrouge, avec humour, vous dites : « Nous ne sommes pas en surendettement » : encore heureux, dans une ville avec des recettes en hausse ! Vous ne cessez de l'indiquer, encore heureux que nous ne soyons pas surendettés.

M. Metton avait laissé une ville avec des finances en sacrément bon état, donc si deux ans après que vous avez été élu maire, nous nous étions trouvés en situation de surendettement, ce serait grave !

Évidemment, nous n'en sommes pas là. Néanmoins, vous montrez très bien dans votre graphique que l'épargne brute est en diminution et que la capacité de désendettement se dégrade, puisqu'on passe de 2,25 à 2,13. Vous allez me dire que c'est l'épaisseur du trait, sauf que si nous continuons ainsi, je me demande où nous allons.

Je résumerai mon propos en quelques lignes.

Cette gestion n'est pas une gestion de bon père de famille. L'augmentation d'impôt que vous nous avez assénée sans contrepartie en termes de service public pour les Montrougiens est quand même sujette à de lourdes interrogations. Vos choix de dépenses sont contestables. Si on regarde juste les dépenses de fonctionnement, l'électricité qui augmente de 287 €, alors que nous pourrions faire des économies là-dessus, les contrats de prestations de service en hausse de 35 %... Qu'est-ce que tous ces prestataires que vous sollicitez, alors vous avez des services extrêmement compétents ? Je ne parle pas des augmentations de 59 K€ en indemnité pour les élus, car nous en avons déjà parlé, nous n'allons pas y revenir, nous n'allons pas être désagréables.

Nous avons une ville dont la situation financière se dégrade et surtout, vous n'investissez pas assez. C'est un signe, un *warning* : la capacité de remboursement de la dette se dégrade, les investissements ne sont pas réalisés, les impôts augmentent et vont continuer à augmenter. Vous avez dit tout à l'heure qu'il faudrait augmenter les recettes à l'avenir. Vous l'avez dit vous-même et je trouve cela très inquiétant.

Naturellement, nous voterons contre.

M. TIMOTEO. - Je ne vais pas rallonger les échanges sur ce sujet, car beaucoup de choses ont été dites. Ce compte administratif retrace l'exécution du budget de l'année 2021, cela a été rappelé par mes collègues précédemment, avec des orientations prises par votre majorité et pour lesquelles l'ensemble des critiques qu'ont formulées les oppositions ici reste pleinement d'actualité. Cela vient d'être précisé de nouveau par Mme MEADEL à l'instant, que cela soit sur l'insuffisance quantitative de l'offre de services publics sur certains secteurs, tout comme le logement abordable, ou d'autres sujets, je ne vais pas faire une liste à la Prévert. Si c'est nécessaire, je la ressortirai.

Nous n'allons pas refaire les débats que nous avons eus ici sur le budget primitif, c'est là où les orientations ont été actées. En l'occurrence, nous ne faisons que vérifier si les services ont finalement tenu la route ou pas sur le sujet.

Au passage, je pointe que sur les droits de mutation, nous avons eu un échange sur le fait qu'ils étaient largement sous-estimés au budget primitif et au compte administratif. Ce point est vérifié : il y a un delta de quasiment 1 M€.

Je voudrais faire deux remarques en complément, ou des rappels.

Premier de ces rappels, vous avez terminé votre exposé en évoquant le besoin de trouver de nouvelles recettes, eu égard aux évolutions budgétaires que vous avez indiquées.

Rappelons que plus de la moitié des recettes de fonctionnement, dans ce budget, est apportée par les Montrougiennes et Montrougiens et par les usagers du service public, au travers des impôts locaux, pour 37 M€, au travers des différents paiements des services offerts à la population, entre 7,5 M€ et 8 M€. Presque 3 M€ pour la taxe stationnement, qu'il s'agisse de la redevance de stationnement ou des contraventions, dont le montant a un peu baissé, parce que les prix ont été contraints avec la crise et avec le plan, mais tout cela va repartir à la hausse dans l'année 2022 et les suivantes.

Un effort est déjà demandé aux Montrougiens, en termes de recettes. Nous aborderons la question quand il s'agira de contributions supplémentaires, notamment au travers des tarifs municipaux. D'ores et déjà, on peut peut-être voir poindre dans vos réflexions d'éventuelles nouvelles augmentations d'impôts locaux d'ici à la fin de l'année.

Par ailleurs, je souhaite rebondir sur le dernier point que vous avez évoqué sur les équipements et les investissements.

Il s'agit des budgets participatifs. On a ici beaucoup parlé de budget participatif, avec un grand débat sur le sujet. Vous les mettez beaucoup en exergue dans différentes plaquettes. Vous terminiez la question de l'investissement sur ce point, en le mettant en exergue au regard de tous les autres investissements, qui sont assez volumineux.

À votre place, j'évitais ce genre de présentation. La seule vertu que je vois de l'affichage de ce montant, c'est de pointer le niveau ridiculement bas du budget que Montrouge accorde à ce dispositif de participation citoyenne. 31 000 € !

Je ne vais pas refaire ce soir le débat sur ce que sont les budgets participatifs, mais quand on regarde en Ile-de-France, car le dispositif y est très largement répandu, avec la Ville de Paris largement en pointe sur le sujet, les villes ont des ambitions bien plus fortes que la nôtre. Les budgets fléchés sont bien plus conséquents. À Paris, c'est en moyenne 45 € par habitant. À Rennes, c'est en moyenne 16 € par habitant. À Bourg-la-Reine, c'est 5 € par habitant. Quand on regarde globalement au niveau national, il faut être honnête, même en Ile-de-France, la situation économique et le contexte ont fait un peu baisser les budgets ces dernières années sur ces questions. Mais ils sont quand même de l'ordre de 7 à 8 € par habitant.

Cela permet de voir ce soir le chemin qu'il reste à parcourir si on veut *a minima* se situer dans la moyenne des villes. À Montrouge, nous sommes en gros à un budget dédié, tenez-vous bien, de 64 centimes par habitant, car 31 divisés par 44 000 font 64 centimes par habitant, quand la moyenne nationale est aux alentours de 7 €. Même pas trop loin de chez nous, à Bourg-la-Reine, avec vos amis à la manœuvre là-bas depuis très longtemps, on est à 4 ou 5 €.

Si nous voulons avoir un dispositif digne de ce nom, qui ne se résume pas à quelques euros mobilisés pour la poudre aux yeux et quelques opérations de communication – notamment la perspective des prochaines orientations budgétaires, M. BOUCHEZ nous y invitait en prenant de la hauteur et en tirant les conclusions de ce compte administratif –, il faudra pour l'année prochaine un vrai budget pour les budgets participatifs, et non un budget de 30. Si nous voulons être dans la moyenne, et pas plus, soyons modestes, en étant juste les élèves moyens, il ne faut pas 30 000 €, mais 300 000 €, si nous voulons pouvoir faire vivre un dispositif à la hauteur de ce qu'il peut être.

M. le Maire.- D'autres interventions ? Non.

Madame MEADEL, quand M. LE GALL est là, c'est un peu mieux, parce qu'il connaît la matière !

Mme MEADEL.- Attendez ! Là, j'arrête tout de suite !

M. le Maire.- Je vous réponds. Vous dites...

Mme MEADEL.- Arrêtez vos insultes, ou je sors de ce Conseil municipal. Votre misogynie est insupportable.

M. le Maire.- Calmez-vous.

Mme MEADEL.- Vous avez déjà fait montre de votre incompetence, je ne l'ai jamais souligné, par courtoisie. Cela suffit. Vous respectez les élus !

M. le Maire.- Vous nous dites que la capacité de désendettement de la ville est moins bonne. Nous avons compris.

Très bien.

Mme MEADEL.- Vous avez déjà insulté les membres de mon groupe.

M. le Maire.- Peut-on vous répondre ?

La matière financière n'est pas votre fort, je vous le démontre.

Mme MEADEL.- (*Hors micro.*)

M. le Maire.- Vous nous dites que la capacité de désendettement de la ville se dégrade.

Mme MEADEL.- J'attends des excuses. Vous n'avez pas...

M. le Maire.- On a compris. Vous ne connaissez pas bien la matière financière.

Mme MEADEL.- Si vous voulez bien respecter les élus...

M. le Maire.- Je vous respecte.

Mme MEADEL.- Cessez vos attaques personnelles. Cela suffit !

M. le Maire.- La capacité de désendettement de la ville, Madame MEADEL, se mesure en années. Regardez bien.

Mme MEADEL.- Cela commence à bien faire, maintenant !

M. le Maire.- La capacité de désendettement se mesure en années. Regardez bien le graphique que vous avez sous les yeux.

Il est écrit : « en 2020, 2,25 années », « en 2021, 2,13 années ». Ce qui veut dire que la capacité de désendettement de la ville s'améliore. Vous avez dit le contraire. Apparemment, vous ne maîtrisez pas très bien ce sujet.

Deuxième sujet, vous nous dites qu'en matière de petite enfance, nous faisons de mauvais choix. Savez-vous que la petite enfance, c'est surtout du fonctionnement ? Vous dites 300 000 €. C'est de l'investissement. La petite enfance, c'est du fonctionnement.

Voyez-vous la différence entre les deux ? Savez-vous combien nous dépensons pour le fonctionnement ?

Mme MEADEL.- Vous devriez dépenser plus.

M. le Maire.- 12 M€.

Nos choix en matière de petite enfance sont largement à la hauteur. Le taux de couverture en matière de petite enfance est de près de 80 %. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la CAF.

Quand vous nous critiquez sur nos choix politiques, essayez d'avoir des éléments concrets. Ce sont deux exemples qui démontrent que vous ne connaissez pas très bien la matière.

Mme MEADEL.- Allez à la page 12 et vous voyez que dans votre dépense, vous avez une dépense de sécurité publique de 334 000 € et une autre de petite enfance de 214 000 €...

M. le Maire.- C'est de l'investissement.

Mme MEADEL.- Vous devriez dépenser plus sur la petite enfance. C'est clair. Vous savez comparer deux chiffres. C'est dans vos cordes. Il y a une petite dépense de petite enfance. Nous vous disons que vous devriez dépenser plus. C'est simple.

M. le Maire.- Vivement le retour de M. LE GALL.

Sur l'investissement.

Mme MEADEL.- Sincèrement, pensez-vous que c'est à la hauteur du débat ?

M. le Maire.- Je vous réponds. Oui, parce que je vous réponds sur votre critique.

Nous continuons.

Mme MEADEL.- Non, on ne continue pas ! Vous n'avez pas répondu. Juste une chose : par honnêteté intellectuelle, quand vous dépensez 214 000 € sur la petite enfance et 334 000 € sur la sécurité, vous faites un choix de prioriser la sécurité.

M. le Maire.- C'est totalement faux.

Mme MEADEL.- Ah !

M. le Maire.- C'est du fonctionnement.

Attendez, Madame MEADEL, c'est du fonctionnement, la petite enfance !

Mme MEADEL.- Qu'est-ce que cela change à vos choix ?

M. le Maire.- Nous dépensons chaque année 12 M€. Ce que la Ville dépense pour la petite enfance est je ne sais combien de fois supérieur à la sécurité. Néanmoins, pour nous, la sécurité est un sujet important aussi. Ce sont aussi des dépenses de fonctionnement.

En faisant croire aux Montrougiens, à travers vos propos... Madame MEADEL, vous ne savez pas lire ! Vous mélangez investissement et fonctionnement, vous ne connaissez pas très bien la matière, malheureusement.

Notre choix...

Mme MEADEL.- Peu importe !

M. le Maire.- Notre choix politique d'aider la petite enfance se traduit par des dépenses de fonctionnement à hauteur de 12 M€.

Quand vous dites que nous privilégions la sécurité à la petite enfance : c'est tout simplement faux, factuellement.

Mme MEADEL.- Il faut simplement que vous éclairiez les Montrougiens sur les chiffres.

M. le Maire.- Sans vous insulter ni vous manquer de respect, c'est la réalité.

Mme MEADEL.- Je vais relire votre graphique. Vous avez donc, en page 18, les dépenses d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 13 M€. Vous avez un premier cadre qui dit « aménagement des espaces publics et du cadre de vie, 6,4 M€ ». Un deuxième est relatif à la « création, rénovation, entretien et équipements des services au public, 7 261 292 M€ », et dans les sous-catégories de ce cadre, il y a plusieurs catégories d'investissements (éducation, jeunesse, petite enfance, santé, social, sport, culture, sécurité, etc.), et dans la case « sécurité publique », nous en sommes à 334 000 €, contre 214 000 € pour la petite enfance. Des dépenses d'investissement ne sont donc pas à la même hauteur.

M. le Maire.- Je crois que j'ai tout dit. Chacun a compris. Nous passons à M. TIMOTEO. Il nous dit que notre budget participatif est trop faible. Je lui rappelle que nous faisons des budgets participatifs tous les deux ans, dotés de 300 000 €. Tous les deux ans, 300 000 € sont proposés au vote des Montrougiens, et non 30 000. Les 30 000 en 2021, c'est le solde des budgets participatifs 2020-2021.

Cette année, en 2022, nous avons remis 300 000 €, comme vous l'avez voté. C'est bien 300 000 €. Quand vous dites que nous consacrons trop peu, vous trompez les Montrougiens, vous n'êtes pas honnête.

Mme MEADEL.- Il accuse les gens de malhonnêteté. C'est insupportable !

M. le Maire.- Monsieur TIMOTEO, c'est 300 000 € tous les deux ans. C'est le solde.

Je vous réponds. Vous dites que nous ne dépensons pas assez. Nous sommes une des premières villes de Hauts-de-Seine, voire d'Ile-de-France, à avoir consacré autant aux budgets participatifs, ce que beaucoup de villes alentour sont venues constater.

M. TIMOTEO.- Ce n'est pas vrai. Que vous fassiez des choses, je vous le concède. Dont acte. Puisque vous m'accusez de mentir, je rappelle que 300 000 tous les deux ans, cela fait 150 000 € par an. On est bien en deçà de ce que la moyenne des villes, y compris en Ile-de-France, mettent sur la table pour les budgets participatifs.

Cela va bien se passer, ne vous inquiétez pas !

M. le Maire.- Pourquoi le faisons-nous tous les deux ans ?

Parce que le temps que les Montrougiens proposent des projets, qu'ils soient votés et réalisés, cela prend deux ans. Aucune commune n'est capable d'en faire tous les ans.

M. TIMOTEO.- Ce n'est pas vrai.

M. le Maire.- Je vous réponds. Ce n'est pas 30 000, en tout cas.

M. BOUCHEZ, parce que je vais répondre à tout le monde, avait quelques points positifs. Il faut le reconnaître et tirer la leçon de ce compte administratif qu'ici, à Montrouge, nous avons, d'abord, géré une crise exceptionnelle. Comme vous le savez, la pandémie qui a frappé notre pays a généré une baisse très importante de l'activité. Nous avons réussi, pendant cette période – et 2021 a été impactée – à gérer la crise sans encombre. Pendant la crise et en 2021, nos services publics ont continué de fonctionner avec qualité, c'est important de le dire.

Nous avons continué de recruter et avons financé un plan de soutien et de solidarité exceptionnel, de l'ordre de 2 M€. C'est tout ce que nous avons fait en 2021 également.

Aujourd'hui, notre compte administratif démontre que la gestion de la ville est sérieuse. Nous avons un excédent de près de 12 M€ en fonctionnement plus en investissement. Cela nous permet de conserver une marge de manœuvre.

Vous nous dites que nous n'investissons pas assez. L'investissement, je l'ai expliqué à Mme MEADEL et M. BOUCHEZ, c'est un cycle : en début de mandat, on conçoit des projets – nous vous en avons présenté un ce soir, il y en aura d'autres –, puis on les réalise. Les crédits d'investissements seront consommés surtout à partir de 2023. Pour financer ces investissements, nous aurons besoin de nouvelles marges de manœuvre et d'avoir recours à l'emprunt. Pourquoi ? Parce que justement, nous ne l'avions pas fait au préalable, cela nous donne une marge de manœuvre.

Voilà. Sur ce compte administratif, y a-t-il d'autres questions ?

M. BOUCHEZ.- Je suis un peu désolé à la fois pour le public, je vous prie de nous excuser de la tenue de ce Conseil. Monsieur le Maire, lorsque vous répondez aux personnes de l'opposition, même à celles de la majorité, si toutefois, elles prenaient la parole, il y a un minimum de courtoisie et de politesse à respecter. Ce serait tout à votre honneur, Monsieur le Maire. Je serais assez fier d'avoir un maire respectueux de tout le monde.

Par ailleurs, nous sommes dans l'opposition. Nous sommes moins d'une quinzaine. Vous avez derrière vous 33 personnes élues de la majorité. Vous avez 1 200 salariés et environ 100 M€. La différence de moyens entre vous et nous mérite un peu de respect pour ceux qui cherchent à essayer de vous faire progresser sur certains points, sachant que nous ne partageons pas un certain nombre d'orientations que vous avez prises.

Ma contribution cherche à dire quels sont les points sur lesquels nous pouvons nous améliorer et ceux sur lesquels nous devrions réfléchir lorsqu'arrivera le rapport d'orientation budgétaire.

Prenez nos remarques comme étant constructives et sachez écouter et entendre.

M. le Maire.- Merci. Je ne fais que cela.

M. SAINTOUL.- Je ne peux que souscrire aux propos de sagesse de M. BOUCHEZ. Il me semble qu'il est oiseux de se noyer dans les chiffres, on est en état de résumer la situation aux Montrougiennes et Montrougiens : leurs dépenses ont augmenté, vos marges ont nourri un excédent. Manifestement, vous n'aviez pas calibré forcément les dépenses. Vous nous expliquez que les marges de manœuvre viennent à manquer année après année. Vous savez que c'est ma marotte : ce genre de problème ne tombe pas du ciel, c'est l'effet de politiques décidées nationalement par des gens que vous soutenez, les macronistes.

Je vous propose une façon de vous mettre d'accord avec Mme MEADEL : effectivement, il y a du fonctionnement, de l'investissement. Mme MEADEL parlait de choix en matière d'investissement et vous donnez les chiffres en matière de fonctionnement. Il faut comparer des choses comparables. Comparez le fonctionnement sur un poste, et l'investissement sur un autre. Chacun pourra en juger.

Il paraît évident que vous avez la passion des caméras de vidéosurveillance. Vous avez engagé des dépenses en la matière qui font l'objet de notre opposition ou de la controverse. Il faut l'accepter.

Vous avez augmenté les impôts. Vous vous vantez d'avoir une capacité de désendettement stable. Il n'était pas tout à fait nécessaire d'augmenter ces impôts. Je procède à gros traits.

Vous dites que nous allons procéder à l'emprunt, justement, parce que nous ne l'avions pas fait. Que ne l'avez-vous fait quand les taux étaient bas. Aujourd'hui, ils sont en train d'être relevés.

Vous avez manqué singulièrement de « nez » dans cette affaire. Pourtant, nous vous avons engagés à procéder justement à ces emprunts.

Nous n'allons pas épiloguer. Un débat budgétaire reviendra rapidement. On voit aujourd'hui les conséquences de vos décisions. Nous vous avons alerté. Vous n'en avez fait qu'à votre tête, mais c'est bien votre habitude.

Mme FAVRA.- M. le Maire va sortir pour le vote du compte administratif.

(Le maire sort de la salle.)

Mme FAVRA.- Après exposé et discussion, je vous propose de passer à l'approbation du compte administratif pour l'exercice 2021.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote pour : le groupe Montrouge Ensemble.

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Mme FAVRA.- Je vous remercie, mes chers collègues.

M. TIMOTEO.- Nous ne votons pas par chapitre ?

Mme FAVRA.- Si vous le souhaitez.

M. TIMOTEO.- Cela peut être sympathique.

Mme FAVRA. - Recettes de fonctionnement. 013 Atténuation des charges, pour 299 172 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Produits des services et ventes, 12 508 474 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Impôts et taxes : 64 438 279 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Dotations participations, 10 011 229 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Autres produits de gestion courante, 895 466 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Produits exceptionnels, 3 013 823 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Résultat de fonctionnement reporté, 458 396 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Ordre, 164 352,11 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Total : 91 799 130 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Maintenant, je suis aux dépenses de fonctionnement.

Charges à caractère général 15 971 391 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Charges de personnel 45 112 632 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Atténuation des produits : 11 519 820 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Autres charges de gestion courante, 6 310 979 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Charges financières, 293 706 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Ordre : 5 284 853 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Total : 84 965 736 €.

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Chers collègues, nous venons d'adopter le compte administratif.

Il faut que vous leviez la main, me dit notre juriste éminent.

Voulez-vous que nous recommandions tout ?

M. TIMOTEO. - Oui.

Mme FAVRA. - Mes chers collègues, dans le cadre de la bonne procédure de cette démarche, nous allons reprendre les recettes de fonctionnement.

Atténuation de charges, 299 172 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Si vous permettez, mes chers collègues, je ne répéterai pas les groupes qui votent contre, nous décidons que ce sont ceux qui viennent de voter, à moins qu'il ait une intervention particulière.

Produit des services et ventes : 12 508 474 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Je ne répète pas les groupes qui sont contre, vous êtes bien d'accord.

Impôts et taxes, 64 438 279 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Dotation de participation, 10 011 229 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Autres produits de gestion courante : 893 406 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Produits exceptionnels : 3 013 823 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Résultat de fonctionnement reporté : 458 396 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Ordre : 174 352,11 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Je suis aux dépenses de fonctionnement. Nous poursuivons.

Charges à caractère général : 15 971 391 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Charges de personnel : 45 172 632 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

M. BOUCHEZ.- C'est 45 112 832 €.

Mme FAVRA.- Merci, Monsieur BOUCHEZ, de me le rappeler, je ne vois plus très bien.

M. BOUCHEZ.- Voulez-vous que je vous aide ?

Mme FAVRA.- Je vous remercie, cela va dans le sens de votre intervention tout à l'heure.

Atténuation de produits...

Mme MEADEL.- Avec Mme FAVRA, au moins, c'est cordial. Je vous remercie beaucoup.

Mme FAVRA.-... 11 519 820. Autres charges de gestion courante : 6 310 979 €.

Charges financières : 293 706 €.

Charges exceptionnelles : 472 853 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Ordre : 5 284 855 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Nous sommes maintenant aux recettes d'investissement.

Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée : 1 955 020 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Taxe d'aménagement : 3 363 779 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Subventions : 221 114 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Autres immobilisations financières : 6,050 M€.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Résultat d'investissement reporté...

Nous passons au chapitre suivant.

Excédent de fonctionnement capitalisé : 13 048 103 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Emprunts et dettes assimilées : 13 859 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Ordre : 8 770 228 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Ce sont les dépenses d'investissement.

Stocks : 0. Vous ne votez pas.

Immobilisations incorporelles : 921 961,27 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Subventions d'équipement versées : 122 763,37 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

M. BOUCHEZ.- Excusez-moi, Madame FAVRA, je ne vois pas trop où vous en êtes. J'essaie de suivre.

Mme FAVRA.- Les chapitres de dépenses d'investissement que me donne la directrice du service financier pour faire le vote, Monsieur BOUCHEZ.

M. BOUCHEZ.- Pour les dépenses d'équipement, j'ai 13 699 300 €.

Mme FAVRA.- C'est un chapitre. Là, ce sont des libellés de chapitres. Êtes-vous à la page 9, Monsieur BOUCHEZ ?

M. BOUCHEZ.- Je suis sur le tableau, le document PowerPoint. Je suis à la page 16.

Dites-moi si je me trompe.

Mme FAVRA.- C'est la maquette officielle, Monsieur BOUCHEZ, que l'on me donne, pour laquelle je demande le vote. Cela s'appelle « présentation générale du budget. Section d'investissement. Chapitre ». Le chapitre, c'est dépense d'investissement. Et je donne tous les chapitres. Y êtes-vous, Monsieur BOUCHEZ ?

C'est la M14. Avez-vous cela ?

M. TIMOTEO.- M. BOUCHEZ suit sur le PowerPoint.

M. BOUCHEZ.- Tout à l'heure, quand vous présentiez, nous pouvions suivre sur le PowerPoint. S'il faut passer du PowerPoint au M14, vous me le dites. Votre PowerPoint n'était pas mal. Mais nous pouvons changer.

Mme FAVRA.- Monsieur BOUCHEZ, c'est la procédure que nous mettons en place. C'est peut-être la première fois que vous exigez que nous votions par chapitres.

M. BOUCHEZ.- C'était une tradition. Mais cela allait plus vite, c'est vrai.

Mme FAVRA.- Pouvons-nous reprendre ?

M. BOUCHEZ.- Allez-y.

Mme FAVRA.- J'en étais aux subventions d'équipement versées : 122 763,37 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Immobilisations corporelles 1,278 M€...

M. TIMOTEO.- Il y a des « contre ».

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Mme FAVRA.- Immobilisations en cours, 2 898 514,36 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Total des opérations d'équipement 523 460,67 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Dotations, fonds divers et réserves : 20 112,84 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Subventions d'investissement : zéro. Pas de vote.

Emprunts et dettes assimilées : 2 849 109,90 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Compte de liaison : zéro.

Participations et créances rattachées : 86 730 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Autres immobilisations financières : 6 140 277,52 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

040 opérations d'ordre : 174 352,11 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Opérations patrimoniales : 3 485 373,10 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote contre : les groupes L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Écologique et Solidaire.

Chers collègues, après cet inventaire à la Prévert...

M. TIMOTEO.- Madame FAVRA, pour le secrétariat de séance – tout va bien, nous avons voté, il n'y a pas de souci –, *je voudrais pointer que MM. BRIET, MOULY et VIROL n'ont pas pris part au vote, puisqu'ils ne sont pas dans la salle depuis le début ! J'espère que cela sera au PV.

Mme FAVRA.- Nous prenons note, Monsieur, de votre demande.

Je vais demander maintenant de rappeler M. le Maire.

M. TIMOTEO.- Y compris les pouvoirs qu'ils détiennent !

(Retour de M. le Maire.)

M. le Maire.- Merci beaucoup, Madame FAVRA.

Fonctionnement Dépenses		
Chapitre-Libellé	Montant (€)	Vote *
011 Charges à caractère général	15 971 390.78	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
012 Charges de personnel	45 112 632.36	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
014 Atténuations de produits	11 519 820.27	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
65 Autres charges de gestion courante	6 310 978.84	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
66 Charges financières	293 705.54	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
67 Charges exceptionnelles	472 353.23	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
042 Opérations ordre	5 284 854.91	Adopté à la majorité

		Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
Fonctionnement Recettes		
013 Atténuations de charges	299 171.83	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
70 Produits services, domaine	12 508 473.94	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
73 Impôts et taxes	64 438 279.32	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
74 Dotations et participations	10 011 228.80	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
75 Autres produits de gestion courante	895 405.57	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
77 Produits exceptionnels	3 013 823.22	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
042 Opérations ordre	174 352.11	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
002 Excédent de fonctionnement reporté	458 395.61	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
Investissement Dépenses		
20 Immobilisations incorporelles	1 004 925,53	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
204 Subventions d'équipement versées	714 931,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
21 Immobilisations corporelles	5 359 7509,32	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
23 Immobilisations en cours	4 282 736,77	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire

Opération d'équipement 10933	594 352.06	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
Opération d'équipement 10937	244 098.61	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
Opération d'équipement 10945	53 150.39	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
Opération d'équipement 10948	7 370.35	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
Opération d'équipement 10951	301.12	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
Opération d'équipement 10952	6 315.66	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
Opération d'équipement 10953	69 837.65	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
Opération d'équipement 10955	752 700.26	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
Opération d'équipement 10957	17 839.25	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
Opération d'équipement 10964	127 936.96	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
Opération d'équipement 10965	32 152.52	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
Opération d'équipement 10966	88 685.62	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
Opération d'équipement 10971	45 574.87	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire

Opération d'équipement 10973	14 800.00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
Opération d'équipement 10978	281 881.79	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
10 Dotations, fonds divers et réserves	20 112.84	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
16 Emprunts et dettes	2 849 109.90	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
26 Participations et créances	86 730.00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
27 Autres immobilisations financières	6 140 277.52	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
040 Opérations ordre	174 352.11	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
041 Opérations patrimoniales	3 485 373.10	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
001 Solde d'exécution négatif reporté	1 330 328.32	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
Recettes investissement		
13 Subventions d'investissement	221 113.81	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 318 798.50	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	13 048 102.57	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
165 Dépôts et cautionnements reçus	13 859.36	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire

27 Autres immobilisations financières	6 050 000.00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
040 Opérations ordre	5 284 854.91	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire
041 Opérations patrimoniales	3 485 373.10	Adopté à la majorité Vote contre des groupes l'avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en commun, et Montrouge écologique et solidaire

*Vote des élus :

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR ;
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL
Ne prend pas part au vote		E. LENGEREAU, T. VIROL, P-A. MOULY, M-S. LESUEUR, J-P. DAVIAUD, K. TAKI, T. BRIET

4 – Reprise et affectation du résultat de l'exercice 2021

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-36*

M. le Maire.- Nous devons procéder, comme chaque année, à l'affectation des résultats de l'exercice précédent issus du compte administratif que vous venez de voter.

Il nous faut affecter le résultat de fonctionnement aux besoins de financement de la section d'investissement. Le premier devant être affecté en priorité à la couverture du second.

Nous avons, en fonctionnement, un excédent de 6 833 394 €, et en investissement, au reste à réaliser, 5 636 518 €.

Le résultat de clôture, hors reste à réaliser, est de 12 472 913 €, comme nous l'avons vu tout à l'heure.

Nous vous indiquons que ce résultat d'investissement est positif, il n'a pas besoin d'être couvert par le résultat de la section de fonctionnement. Nous proposons de conserver en fonctionnement le résultat de l'année 2021 pour 2022.

En 2022, 6 833 394 €, reportés sur le budget de fonctionnement.

Et 5 636 518 € affectés à la section d'investissement.

Y a-t-il des questions sur cette proposition d'affectation du résultat ?

Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE

5 - Approbation du budget supplémentaire au budget principal de la ville pour l'exercice 2022

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-37

M. le Maire.- C'est donc la conséquence de ce que nous venons de voter.

Nous devons reprendre le résultat de l'exercice précédent dans le budget 2022, puisque nous avons voté notre budget en décembre, date à laquelle nous ne connaissions pas les résultats de l'année 2021. Nous devons, à travers ce budget supplémentaire, reprendre les résultats de l'exercice 2021, c'est ce que nous vous proposons.

En fonctionnement, nous vous proposons de reprendre le résultat que nous venons de voter, 6 833 394 €.

En recettes et en dépenses, cela s'équilibre par les chapitres que vous avez dans votre dossier :

Charges à caractère général : +1,041 M€. À l'intérieur, notez la part importante de l'énergie électrique, qui augmente de plus de 281 000 €, c'est l'annonce que la facture énergétique de

la Ville va augmenter très fortement. Elle est encore sous le boisseau, mais on en voit déjà les effets.

Charges de personnel : elles augmentent de 47 000 €.

Charge de gestion courante : +120 000.

Charges exceptionnelles : +80 000 €.

Nous avons un virement à la section d'investissement de 4,412 M€, mais c'est une écriture, on la retrouve en dépense d'investissement.

Nous avons des opérations pour ordre de transfert entre sections, pour 1,132 M€.

Ce sont notamment les amortissements et provisions d'immobilisations corporelles.

La totalité des dépenses de fonctionnement est équivalente aux recettes, 6 833 394 €, résultat de l'année dernière que nous avons affecté.

En investissement, nous avons la recette que nous avons affectée, de 5 636 518 €. Nous en déduisons des restes à réaliser à hauteur de 1 769 692 M€.

Nous n'avons pas besoin cette année, à ce stade, au 30 juin, d'emprunter autant que nous l'avions prévu. Nous « désempruntons », nous réduisons notre emprunt prévisionnel à hauteur de quasiment 5 M€.

Vous voyez apparaître le virement à hauteur de 4 M€ et les opérations d'ordre de transfert.

Cela donne en investissement un équilibre à hauteur de 5,636 M€.

Après ce « désemprunt », il nous reste inscrit 12 M€ en emprunt pour cette année 2022.

M. BOUCHEZ.- Le budget supplémentaire que vous nous présentez n'est pas simplement une reprise des résultats des exercices budgétaires précédents. C'est aussi une occasion d'indiquer les investissements et les dépenses de fonctionnement qui vont évoluer en 2022.

Sur la proposition que vous nous faites, comment expliquer aux Montrougiens que sur le plan de l'énergie électricité, nous inscrivons une hausse de 20 % ? Face à l'augmentation des tarifs de l'énergie, nous nous devons d'agir pour maîtriser notre consommation et avoir une politique de sobriété dans ce domaine.

Ne pas être volontaire sur la baisse de consommation d'énergie est en quelque sorte minimiser le dérèglement climatique et faire fi du conflit qui existe actuellement en Ukraine. Pour ces deux raisons, je demande que nous limitions ce poste ainsi que tous les postes d'énergie à une hausse maximale de 10 %. Nous devons baisser les volumes de consommation d'énergie pour baisser notre production de CO2 et mettre fin à notre dépendance directe ou indirecte à l'approvisionnement de gaz provenant de Russie. C'est aussi un moyen de lutter contre la hausse des tarifs d'énergie que devront subir nos concitoyens si, ensemble, nous agissons en ce sens.

Quelles mesures d'économie d'énergie prenez-vous dès cette année en ce sens, ainsi que pour les années futures ?

M. le Maire.- Merci.

M. SAINTOUL.- Ma remarque va dans le même sens. Évidemment, on voit cette hausse de dépenses ou ces dépenses de fonctionnement inattendues en matière d'énergie, 280 000 €, c'est un des postes les plus importants.

Je souscris évidemment aux remarques de M. BOUCHEZ. L'énergie la moins polluante est bien celle qui n'est pas consommée. Par définition, elle est aussi la moins chère.

La France ne reçoit plus de gaz russe. C'est un sujet réglé. Ce n'est pas réglé pour les Allemands, mais cela l'est pour les Français. Une des mesures que nous devons prendre, sur laquelle vous vous étiez engagé, concernait la géothermie et la capacité de chauffer nos

concitoyens avec une énergie propre. Vous choisissez de mettre un terme à ce projet. En réalité, nous en reparlerons tout à l'heure, vous voyez que c'est non seulement une mauvaise affaire écologique, mais également économique, car avec la géothermie, vous aviez au moins une ressource en énergie dont les tarifs étaient stables et maîtrisés. En l'occurrence, cela nous mettait à l'abri de fluctuations telles que celles que nous connaissons actuellement. Ce budget additionnel plaide contre les décisions que vous êtes en train de prendre.

Mme MEADEL.- Vous avez, sur cette question de l'électricité et de l'énergie, dépensé 135 000 € dans la géothermie. Puisque vous annulez ce projet, et nous avons d'ailleurs à l'époque souligné à quel point votre étude était bancal, pas sérieuse, et témoignait de votre incompétence, je voudrais avoir des précisions sur ces 135 000 €. S'ils ont été dépensés pour rien, cela vient en plus montrer et illustrer cruellement que ces augmentations de dépenses en matière énergétique, en particulier sur l'électricité, sont véritablement déplacées, et que votre gestion des ressources de la commune est désastreuse !

M. le Maire.- Madame MEADEL me traite d'incompétent. C'est bien. On continue.

Le fait qu'une guerre en Ukraine ait été déclarée il y a un peu plus de quatre mois n'est pas la faute de la Ville, ni de son maire, ni de son équipe municipale. Nous subissons tous l'impact de cette crise sur les finances du pays, de l'Europe, et sur la mondialisation en général. Cela aura un impact sur la ville de Montrouge. On le voit déjà. Nous avons des factures à honorer. Il y en a d'autres d'ailleurs. Nous parlerons peut-être tout à l'heure des factures en matière alimentaire.

Cette crise va avoir des impacts financiers dans tous les domaines, notamment de l'énergie. Nous devons financer et payer nos factures, ce que nous faisons.

Vous avez vu que ce budget supplémentaire vous est présenté quelques mois après la déclaration de cette guerre. On ne peut pas, en quatre mois, évidemment, résoudre le problème.

En revanche, nous ne sommes pas les bras ballants. Nous avons déjà, avant la guerre ukrainienne, engagé un certain nombre de projets, notamment, nous vous l'avons présenté abondamment, un plan pour améliorer l'efficacité énergétique de tous les bâtiments de la ville. Nous avons plus de 100 bâtiments. Ce plan ambitieux, pour lequel nous investissons beaucoup, se déploie sur plusieurs années. Mme COLAVITA en parlera peut-être tout à l'heure, nous allons investir en 2022 dans un projet dans l'école Rabelais qui permettra d'accroître très sensiblement sa qualité énergétique, y compris pour le gymnase, etc. Nous pourrions vous en donner la liste. Évidemment, nous agissons.

Nous agissons également en achetant des véhicules propres et en essayant de réduire le carbone émis par la Ville.

S'agissant de la géothermie, nous en avons parlé abondamment, nous avons une délibération sur le sujet. Les choses sont claires : nous avons un projet avec Malakoff qui n'a pas abouti, parce que nous ne sommes pas d'accord sur son ambition, qui est limitée, ni sur la manière dont il était prévu de le gouverner.

Nous souhaitons, et je le répète, investir dans la géothermie. Nous voulons faire un projet pour les Montrougiens, ambitieux, qui permette non seulement de répondre à nos besoins actuels et futurs, parce que nous savons que nous en avons, nous savons qu'il y a un potentiel à Montrouge, c'est nous qui piloterons le projet.

Nous y croyons, nous allons le faire dans de meilleures conditions. C'est un projet important, à 60 M€. L'étude a été faite par le SIPPAREC, ce n'est pas nous. Justement, nous contestons l'étude parce qu'elle ne va pas assez loin dans le potentiel et l'ambition.

Sur la géothermie, nous sommes tout à fait sereins, car non seulement nous y croyons, mais nous allons le faire !

Mme MEADEL.- C'est pourquoi vous avez gaspillé 135 000 €.

M. BRIET. - En termes de travaux de la ville, nous n'allons peut-être pas mettre toute la ville en travaux dans toutes les écoles en même temps. Mme COLAVITA pourrait expliquer la problématique de déplacer les enfants pendant que nous faisons les travaux.

Sur la maternelle Haut-Mesnil, nous refaisons la totalité de la toiture pour faire une isolation thermique. Le maire a parlé du groupe Rabelais. Sur Queneau, nous remplaçons l'ensemble des vitrages. Nous avons un système de management de l'énergie qui nous permet chaque année de réduire nos consommations. L'énergie qu'on ne consomme pas, je l'entends, mais dans une école, mettre une température à 18 degrés risque d'être compliqué.

M. PASTEAU.- Vous avez évoqué le SIPPEREC. J'ai une intervention à faire. Je propose de la reporter à la délibération portant sur le sujet.

M. le Maire.- Fort bien. D'autres questions ?

Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIUS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

6 - Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-38

M. le Maire.- Nous sommes invités, comme chaque année, à relever les taxes de la TLPE. C'est le préfet des Hauts-de-Seine qui en décide et qui informe les collectivités concernées des tarifs applicables, à partir du 1^{er} janvier 2023.

Cela dépend du nombre d'habitants par commune. Montrouge appartenant à un EPCI de plus de 50 000 €, nous sommes concernés au titre de Vallée Sud Grand Paris. La ville comptabilise

48 587 habitants au 1^{er} janvier 2022, et appartient à un EPCI de plus de 200 000 habitants dans l'EPCI. Nous changeons de strate et nous avons un tarif maximum de base de 22 €.

Nous vous invitons à adopter ce nouveau tarif sur la taxe locale.

Mme VELOSO.- On entend bien que c'est quelque chose qui s'impose aux villes, un cadrage au niveau des pourcentages.

Dans un précédent Conseil municipal, vous avez souhaité mettre en place de grands panneaux publicitaires lumineux dans Montrouge. Votre majorité avait voté pour et cela avait été adopté. Y a-t-il un lien entre ces événements ?

M. le Maire.- Aucun.

Ce que vous évoquez est l'évolution et la modernisation de notre mobilier urbain. Cela se fera à l'échéance du contrat qui nous lie avec notre prestataire quand nous remettrons en jeu la DSP.

En l'espèce, c'est la taxe classique sur les publicités, encadrée aujourd'hui par notre règlement intercommunal.

Mme VELOSO.- Je voulais vous alerter, dans le renouvellement de votre prestataire, sur le type de mobilier urbain que vous voulez mettre à Montrouge, par rapport à la biodiversité, la pollution lumineuse, et bien sûr par rapport aux émissions qu'il faut réduire fortement. En 2022, ce sont vraiment différents arguments qui vont à l'encontre de ce que vous souhaitez mettre en place à Montrouge, dans une ville particulièrement dense. Il y a d'autres priorités à mettre en œuvre que de nouveaux grands panneaux publicitaires.

M. le Maire.- Il sera temps d'en parler lorsque le projet sera avancé.

M. PASTEAU.- Nous allons voter pour, car nous sommes contre la publicité. On devrait aller plus loin. Nous l'avons évoqué lors du précédent Conseil municipal. Gaz à effet de serre, gaz à effet de « guerre ». Effectivement, la consommation énergétique électrique associée à ces panneaux devrait être réduite. Et plus encore, la consommation énergétique et les émissions à effet de serre liées à la consommation poussée par ces panneaux.

Au minimum, à défaut d'exiger leur interdiction complète, il me semble que vous devriez faire respecter une extinction nocturne de ces panneaux afin de préserver la biodiversité. On connaît les dégâts qu'ont ces lumières sur cette dernière.

M. le Maire.- Vous êtes contre la publicité. Je suis plutôt pour. C'est grâce à elle qu'on fait fonctionner la télévision publique. D'ailleurs, la redevance va être supprimée. C'est grâce à la publicité que beaucoup de journaux sont publiés. On peut être contre l'entreprise privée et contre tout, mais la publicité aujourd'hui fait vivre bon nombre d'entreprises et participe de l'économie de notre pays.

Mme VELOSO.- Nous ne parlons pas du même sujet.

M. le Maire.- C'est une discussion générale. Sur la taxe locale...

M. SAINTOUL.- Auriez-vous défendu les perruquiers ?

M. le Maire.- Votre groupe s'est exprimé. Nous avons entendu que vous étiez contre.

M. SAINTOUL.- Vous auriez défendu les perruquiers sous l'Ancien Régime. C'est malin, mais cela ne fait pas avancer le débat !

(Il est procédé au vote à main levée.)

M. le Maire.- Les trois groupes d'opposition sont contre.

M. SAINTOUL.- Nous venons de vous dire que nous étions pour taxer.

M. PASTEAU.- Nous sommes pour cette taxe, parce que nous sommes contre la publicité.

Mme MEADEL.- Il faut être compétent et attentif.

M. le Maire.- Merci, Madame MEADEL, de votre soutien actif.

M. TIMOTEO.- Nous nous abstenons.

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble Montrouge écologique et solidaire	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR ; G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT

7 - Modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération Ginoux Gautier

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-39*

M. le Maire.- Ginoux Gautier est un projet important qui va démarrer dans quelques semaines. Nous l'avons voté. Nous avons mis en place une procédure d'AP/CP, autorisations de programmes et crédits de paiement. C'est un mode de gestion qui permet une gestion pluriannuelle par opération et une meilleure lisibilité des crédits d'investissement des projets concernés.

Un petit tableau vous donne le détail de cette autorisation de programme. L'opération Ginoux Gautier est estimée à 11 824 880 M€. Nous avons délibéré en décembre pour actualiser le montant suite à la concertation. C'est un projet très important. Il va se réaliser sur au moins cinq années.

En 2020, nous avons fait des études pour 211 000 €, ainsi qu'en 2021. C'est un cycle. Cette année, nous avons ouvert 2,873 M€ de crédits. Les travaux vont commencer. 2023 sera l'année la plus importante, en termes de réalisation, avec 6,069 M€, et le projet devrait être totalement réalisé et livré en 2024, puisque nous prévoyons 2 388 M€.

Voilà le détail de cet AP/CP, pour ce beau projet qui se déroule sur plusieurs années.

Des questions sur cette modification de l'AP/CP ?

M. BOUCHEZ.- Une question plutôt d'ordre général. Vous avez démontré qu'il était intéressant d'avoir un raisonnement à moyen et long terme, sur plusieurs années, sur quatre ou cinq ans, notamment dans le cadre de projets bien spécifiques.

S'agissant de ma demande précédente relative à l'ensemble de la ville de Montrouge, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, il faut aussi que nous ayons une vision d'où nous allons. Je serais tout à fait pour avoir un plan à cinq ans de nos entrées et sorties, pour nous aider à mieux réfléchir et voir comment bien gérer cette commune.

Je ne me prononce pas sur cette délibération spécifique, mais sur la méthode, que je trouve bonne.

M. le Maire.- Merci Monsieur BOUCHEZ. C'est une opération de transparence. Sur une opération comme celle-là, qui est une des plus importantes du mandat, nous sommes parfaitement transparents, et nous sommes pluriannuels, cela répond à vos attentes.

Sommes-nous capables de le faire en fonctionnement ? Je vous ai répondu en AP3C que 98 % des crédits que nous avons votés avaient été réalisés. En fonctionnement, la sincérité du budget est presque entière, puisque 98 % de ce que nous avons voté en prévisionnel ont été réalisés.

En investissement, ce n'est pas toujours facile. Nous sortons d'une crise. Qui aurait pu prévoir la pandémie que nous avons vécue ? Des projets ont dû être différés. Il est difficile de prévoir l'avenir. Maintenant, la crise ukrainienne va avoir un impact, des matériaux ne seront sans doute pas livrés. La crise de l'énergie va s'aggraver. Nous aurons peut-être une crise alimentaire, sans doute, même. Il est impossible de lire dans le marc de café. Nous essayons le plus possible de faire du prévisionnel. Cet AP/CP en est une démonstration.

M. SAINTOUL.- Excusez-moi, mais vous faites votre propre éloge. Ce n'est pas un exercice de transparence, mais une obligation légale. Ce sont des sommes importantes, que vous soumettez à l'approbation du Conseil municipal. C'est le b.a.-ba.

Si c'était transparent, il y aurait un comité de pilotage, des élus d'opposition associés. Nous saurions déjà quel est le cahier des charges, etc. Cela serait de la transparence. Ne venez pas nous dire qu'il y a de la transparence parce que c'est une opération AP/CP.

Pour une fois, c'est un projet municipal. En soi, c'est juste un problème comptable. Il n'y a pas non plus de quoi en faire des gorges chaudes !

M. le Maire.- Merci.

. Quoi que nous fassions, vous nous critiquez. C'est normal, c'est votre métier. Les AP/CP ne sont pas obligatoires pour les communes. Nous le faisons, il faut le souligner.

M. SAINTOUL.- C'est un choix de procédure.

M. le Maire.- Cela donne parfaitement le déroulement du projet et les montants affectés.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR ;

Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge Montrouge écologique et solidaire	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

8 - Garantie d'emprunt accordée à RATP Habitat dans le cadre de la création d'un foyer de jeunes travailleurs de 39 logements au 43 avenue de Verdun

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-40*

M. le Maire.- Nous en avons parlé plusieurs fois au sein du Conseil, RATP Habitat a sollicité, dans le cadre de la création d'un foyer de jeunes travailleurs au-dessus de la station Barbara, composé de 39 logements, situé au 43 avenue de Verdun, une garantie d'emprunt pour réaliser ce projet auprès de notre commune. La Ville accorde des garanties d'emprunt pour permettre le développement de la mixité sociale, notamment la construction de logements sociaux. Nous bénéficierons en contrepartie d'un contingent de 8 logements PLAI, à savoir deux T1, deux T1 bis et quatre T2.

Le contrat de prêt d'un montant de 2 871 879 € a été signé entre RATP Habitat et la Caisse des Dépôts en décembre 2021.

Vous avez dans le tableau les caractéristiques du prêt concerné. La garantie de la commune doit être accordée à 100 %.

Nous vous proposons d'accorder cette garantie à RATP Habitat.

M. TIMOTEO.- Ce n'est pas une question, juste une explication de vote.

Il n'y aura pas de difficulté particulière pour notre groupe sur cette délibération qui vise à soutenir la garantie d'emprunt RATP Habitat pour cette création de foyer de jeunes travailleurs. De manière générale, tout ce qui peut accompagner les jeunes vers l'autonomie doit être encouragé, et l'accès au logement en est un moyen essentiel. Cela faisait partie des propositions portées par notre groupe lors des dernières élections municipales. Je tiens à le souligner.

Ce type de structure, puisque c'est l'occasion d'évoquer ce qu'elle sera, mérite d'être développée, car au-delà de la simple offre d'hébergement temporaire, un foyer de jeunes travailleurs, c'est aussi un accompagnement socio-éducatif proposé aux jeunes. Il ne faut pas oublier cette dimension. Je vous invite toutes et tous à ne pas l'oublier.

Notre groupe espère également que l'on saura intégrer dans le quartier ce nouveau bâtiment et ses occupants autrement que cela ne l'a été jusqu'à aujourd'hui. J'ai souvenir de grandes difficultés avec les riverains pendant la construction du bâtiment. J'espère qu'on ne fera pas les mêmes erreurs et que les choses se passeront de manière apaisée avec la population de ce quartier, qui se renouvelle et rajeunit au travers de ce bâtiment et de cette structure qui accompagnera les jeunes à l'avenir.

M. BOUCHEZ.- La garantie que vous nous demandez porte sur 40 et 60 ans, et vous nous indiquez qu'elle peut être accordée en contrepartie d'un contingentement de 8 logements PLAI, que vous avez cité. Or cette garantie de logement est limitée à 25 ans.

Pourquoi ne pas mettre cette garantie, pour ces 8 logements à disposition de la commune, à 60 ans, comme notre engagement, plutôt qu'à 25 ans ?

M. le Maire.- Monsieur TIMOTEO, sur l'intégration dans le quartier, nous travaillons avec la RATP, bien sûr, le Conseil départemental, car vous savez que l'avenue Marx Dormoy est une départementale, et la ville de Bagneux, la station Barbara étant sur les deux communes. Nous sommes en train de finaliser un projet d'aménagement du parvis qui permettra d'offrir aux riverains un espace public de très grande qualité.

Le projet sera présenté très prochainement aux habitants du quartier d'abord, puis à l'ensemble des Montrougiens. Nous y travaillons. Je pense que cela sera un projet de très grande qualité. Il fallait attendre, et ce sera le cas à l'automne, que les travaux soient achevés. L'ensemble de l'édifice, les 39 logements, sera livré à l'automne, en même temps que nous démarrons les travaux d'aménagements du parvis.

S'agissant des 25 ans, c'est la durée de l'emprunt.

M. BOUCHEZ.- Vous n'avez pas bien lu. C'est 40 et 60 ans.

Mme MEADEL.- C'est difficile, il est tout seul, il n'a pas de services pour l'aider. Il faut être gentil.

M. le Maire.- Je me renseigne. Pourquoi est-ce 25 ans ?

M. BOUCHEZ.- Regardez. Sur le papier que vous nous donnez, il est bien inscrit 40 et 60 ans. Pour cela, il n'y a pas de souci. Effectivement, c'est peut-être dans les annexes. Mais la garantie des 8 logements n'est que sur 25 ans.

Je demande simplement que la garantie des 8 logements PLAI soit 60 ans et non pas 25.

M. le Maire.- Vous avez sans doute raison, pour une fois.

M. BOUCHEZ.- Je vous remercie pour le « pour une fois ».

M. le Maire.- Nous n'avons pas vu ce point. Je reconnais votre sagacité.

Nous allons demander que cet engagement de mise à disposition de la ville des 8 logements en contrepartie de sa garantie d'emprunt soit calé sur la durée de l'emprunt.

Donc, effectivement, 40 ans pour les PLAI et 60 ans pour les PLAI fonciers. L'administration enregistre ce point et félicite M. BOUCHEZ pour sa sagacité et la qualité de lecture du dossier.

M. BOUCHEZ.- Je vous remercie. Comme je sais que vous appréciez aussi beaucoup M. LE GALL, nous l'avons relevé. Vous n'avez pas répondu à la question posée tout à l'heure concernant le parc privé de la Ville, selon laquelle les dépenses étaient supérieures aux recettes. Je ne sais pas comment je lui répondrai la prochaine fois que je boirai une bière avec lui.

M. le Maire.- Cela demande une petite analyse technique. Avant la fin du Conseil, je vous apporterai une réponse. Je ne l'ai pas à l'instant où je vous parle.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR ;

L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

9 - Création d'un tarif de cession d'un platelage pour terrasse en bois de restauration sur le domaine public

Rapporteur : M. CARRÉ

Délibération n°2022-41*

M. CARRÉ.- Les platelages bois permettent aux commerçants d'installer et d'exploiter des terrasses sur le domaine public, sur des places de stationnement sur voirie. Si l'on excepte les deux années de pandémie liées à la Covid au cours desquelles elles n'ont pas été retirées, les terrasses en bois étaient mises à disposition des commerçants pour une période de six mois par an. La manipulation et l'entretien de ces aménagements revenaient à la Ville, ainsi que le stockage, et le commerçant s'acquittait d'un forfait de 240,29 €, auquel il convient bien évidemment d'ajouter les droits d'occupation du domaine public.

Certains commerçants ont souhaité pouvoir acquérir ces terrasses.

Il vous est proposé de créer un tarif applicable au 1^{er} juillet 2022 de 500 € – c'est un forfait – par place de stationnement, qui correspond à 8,5 m².

Cet achat est conditionné à l'acceptation de la terrasse en bois en l'état et l'entretien en reviendra désormais à l'acheteur

M. SAINTOUL.- Il s'agit de réagir non pas spécifiquement à cette délibération sur le platelage, je ne connais pas les prix du marché, je ne sais pas ce que représentent 500 €. En revanche, cette délibération intervient après une autre, prise il y a quelque temps déjà, concernant la tarification de l'occupation du domaine public. Ces tarifs ont évolué à la hausse, hausse extraordinairement élevée pour certains, puisqu'on a procédé à la sectorisation de la ville, et les prix de certaines des terrasses situées dans des quartiers que vous aviez identifiés comme « premium » ont pu être multipliés par 8.

Évidemment, pour un commerce, multiplier par 8, c'est assez surprenant et désagréable, surtout en cette période où l'ensemble des prix augmentent.

C'est pourquoi je vous propose, ou vous demande, lors du prochain Conseil municipal, de décider ensemble de lisser la hausse des prix *a minima*, car tout simplement, encaisser la multiplication par 8 de ce genre de charge me paraît assez déraisonnable du point de vue des commerces.

M. CARRÉ.- Vous m'avez déjà demandé la tarification. Il faut avouer que certains commerçants, notamment avec des terrasses fermées, ne payaient pas jusqu'à présent.

Passer d'une période où on ne paie pas au moment où l'on doit payer, c'est toujours difficile. Je n'ai pas de remarque particulière desdits commerçants. Quand nous en parlons – je fais régulièrement le tour –, ils nous répondent qu'il est évident, avec tous les travaux faits sur la ville, qu'ils sont bénéficiaires de ces terrasses. Certains me disent même que finalement, pour compenser le coût d'une terrasse, il leur faut tant de personnes à déjeuner.

Il n'y a pas de souci, je pense. C'est vrai, il y a des terrasses premium, sur la place Émile Cresp, Jean Jaurès, en effet. Allez voir ces commerçants, je ne pense pas qu'ils se plaignent de

l'augmentation des tarifs au mètre carré en terrasse. Il n'y a qu'à voir la population présente en ce moment sur ces terrasses, au niveau des coûts, il n'y a pas de souci.

Nous avons fait une comparaison par rapport aux villes avoisinantes : nous sommes encore en dessous.

Je pense que les tarifs ont été calculés avec les services, et qu'il n'y a pas de sujet.

Si vous voulez d'autres renseignements plus précis, je suis à votre service.

M. le Maire.- J'ajouterai que M. SAINTOUL n'est pas à une contradiction près. Il n'avait pas de mots assez durs pour fustiger Mobalpa, qui faisait des bénéfices éhontés. Et là, il défend les commerçants qui font des bénéfices grâce à l'investissement de la Ville.

Comme l'a dit M. CARRÉ, nous avons investi dans certaines parties de la ville, des terrasses se sont déployées, lesquelles, vous pouvez le remarquer, sont pleines. Il est assez légitime que la Ville fasse payer une faible partie à ces commerçants en fonction de leurs bénéfices. Tout cela a été étudié avec soin. Les tarifs sont adaptés. Ce que les commerçants vont payer, ce ne sont que quelques heures de chiffre d'affaires.

Monsieur SAINTOUL, vous êtes en pleine contradiction.

M. SAINTOUL.- Vous n'êtes ni à une sottise ni à une approximation près. Mobalpa, c'est 300 M€ de chiffre d'affaires par an. Je vous les donne. Les chiffres sont en ligne. J'ai eu la curiosité de regarder.

M. le Maire.- C'est le Siège, pas la boutique de Montrouge.

Je vous ai taquiné, Monsieur SAINTOUL.

M. SAINTOUL.- Je cherche des éléments factuels.

M. le Maire.- Vous êtes intervenu, je vous ai répondu, M. CARRÉ aussi.

M. SAINTOUL.- Deuxième point, évidemment, j'imagine que certains commerçants s'accommodent de cette hausse, je ne l'ai pas inventé, on est venu m'en parler, je me fais l'écho de celles et ceux...

M. le Maire.- Qui est « on » ?

M. SAINTOUL.- Pensez-vous vraiment que je vais dénoncer les gens qui viennent me parler ? Soyez sérieux.

M. le Maire.- Nous voulons savoir. Nous sommes allés les voir et ils ne sont pas du tout opposés aux tarifs, bien au contraire.

M. SAINTOUL.- Tant mieux. Troisièmement, j'ai un désaccord sur la logique du premium. Nous sommes dans une petite ville. Sectoriser cette petite ville en ayant un cœur, un hypercentre montrougien autour de la mairie, qui serait pour les « *happy few* », avec un coût extrêmement cher, parce qu'il serait la vitrine, et un reste de la ville dans des zones de second rang, n'est pas une bonne logique. Nous serions sur une superficie extrêmement vaste, on pourrait imaginer des zones. Mais l'urbanisme à Montrouge ne se présente pas comme cela. C'est une façon d'encourager l'enfermement des uns et des autres dans leurs petits quartiers, qui ne me plaît pas. Ce n'est pas une contradiction, mais une cohérence.

M. le Maire.- C'est une contradiction. Je pensais que vous étiez pour taxer les plus riches. C'est votre credo. Il y a des terrasses très bien placées à Montrouge, les tarifs sont plus élevés.

J'arrête la polémique.

M. SAINTOUL.- Ce n'est pas le rôle de la mairie de faire de la redistribution.

M. CARLI-SASSOE.- Lors d'un précédent Conseil, nous avons évoqué l'harmonisation des terrasses en bois. Où en est cette harmonisation ? L'esthétique, surtout. Il faut que cela soit harmonieux au sein de la ville.

M. CARRÉ. - M. CARLI-SASSOE a entièrement raison. Il faut que ce soit esthétique. Avec le CAUE, nous avons créé un modèle de terrasse. Je pense que ceux qui sont notamment avenue de la République, mais pas seulement, sont, au niveau esthétique, conformes à ce que nous souhaitions, il n'y a pas de souci.

Nous aidons tous les commerçants pour la réalisation de leur terrasse, avec l'architecte du CAUE qui vient à leur rencontre afin de choisir des modèles correspondants, ainsi que les matériaux.

Mme MEADEL. - J'ai deux remarques. D'abord, il n'est pas illégitime de faire payer l'occupation du domaine public. Personne ici ne peut le contester. En revanche, votre méthode et la façon dont vous présentez les choix de valorisation sont très contestables.

Vous gloussez, car vous n'avez que condescendance à l'endroit de ceux qui vous posent des questions. Il faut respecter vos interlocuteurs. Essayez de répondre avec gentillesse, respect et courtoisie. Vous n'y perdrez rien du tout.

Ma question est la suivante : vous avez fixé ce forfait à 500 €, ce qui correspond à quelques heures de bénéfice. Comment avez-vous valorisé ce prix à 500 € ? Quelle est par ailleurs votre politique ? Des commerçants sont plus riches que d'autres. Il y a des quartiers à encourager. Il y a des endroits dans la ville où il y a moins de passage et où, vaille que vaille, des restaurants et des brasseries continuent à être là, et nous les remercions. C'est peut-être ceux-ci qu'il faut aider, plus que ceux qui se situent en plein cœur de Montrouge, en particulier avenue de la République. Tout cela suppose que vous ayez pensé votre politique commerciale dans la ville, que vous ayez réfléchi et pris le temps de calculer et de nous expliquer maintenant, sans doute spontanément, car je suis sûre que vous pouvez répondre seul, sans l'aide de vos services, pour nous expliquer la valorisation de ce chiffre et vos objectifs de politique publique ici.

M. le Maire. - Toujours aussi aimable et agréable.

Mme MEADEL. - Je me mets à votre niveau. Et moi, je ne suis pas misogyne.

M. le Maire. - Je salue ceux qui nous filment en ce moment.

Mme MEADEL. - Il serait bien de continuer à filmer les Conseils municipaux. Il serait bien que cela continue à être ouvert à tous. Je constate que nous ne sommes plus filmés. De nombreuses personnes aimeraient bien participer. Vous n'avez aucune crainte à avoir. Les Montrougiens peuvent voir à quel point vous êtes misogyne.

M. le Maire. - Le Conseil municipal est ouvert aux Montrougiens. Ils sont ici présents.

Mme MEADEL. - Certains ne peuvent pas se déplacer. Des personnes âgées ne peuvent pas. Certaines personnes ont le Covid. Je ne vois pas pourquoi vous avez régressé, en termes démocratiques, pour partager sur les réseaux sociaux ce moment qui doit être ouvert au public, parfaitement mis en ligne et filmé.

M. le Maire. - Il l'a été pendant la crise pour répondre à ces enjeux. Il y avait en moyenne une vingtaine de participations. Aujourd'hui, la crise est terminée. Cela a été ainsi pendant de très longues années. C'est comme cela dans de nombreux Conseils.

Mme MEADEL. - Les temps ont changé. Les gens ont besoin de transparence. N'ayez crainte.

M. le Maire. - Nous avons délibéré en décembre sur le tarif des terrasses. Ce tarif est le fruit d'un véritable travail en fonction de la situation des terrasses et de l'attractivité des commerces concernés. La délibération est sur la vente des terrasses anciennes, celles qui avaient été réalisées par la Ville, vendues forfaitairement aux commerçants qui souhaitent les acheter. Ce n'est pas le tarif des terrasses.

Madame MEADEL, puisque vous suivez nos travaux, c'est le tarif de vente des terrasses « d'occasion » à ceux des commerçants qui souhaitent les racheter à la Ville parce qu'ils les occupent depuis plusieurs années.

Mme MEADEL.- Cela ne change rien à la question.

M. le Maire.- Nous vous avons expliqué la question sur les terrasses. Nous avons une politique de tarifs.

Mme MEADEL.- Pourquoi ce forfait à 500 € ?

M. le Maire.- Parce qu'elles ne valent plus grand-chose. On ne peut pas les donner. Elles appartiennent à la Ville. Nous les vendons d'occasion aux commerçants à un tarif modeste de 500 €. Ce que nous vendons, Madame MEADEL, c'est le bois qui a servi à faire la terrasse. Comme il n'y avait pas de tarif, nous créons un tarif symbolique.

Ce n'est pas notre politique relative aux terrasses. Les tarifs que nous avons votés sont au mètre carré et en fonction de la localisation. Je vous renvoie à la délibération du mois de décembre.

Celle-ci consiste à vendre d'occasion des terrasses en bois à des commerçants qui souhaitent les racheter.

Mme MEADEL.- Tous les commerçants ne sont pas dans la même situation économique. Pour certains, 500 €, c'est beaucoup.

M. le Maire.- Soit ils rachètent la terrasse à ce prix, soit ils la créent eux-mêmes. Certains l'ont fait, de très belles terrasses s'installent. C'est pour les commerçants qui veulent garder leur ancienne terrasse. Nous créons un tarif.

Je l'ai fait sans l'aide de mes services, vous l'aurez noté.

Mme MEADEL.- Vous n'avez pas répondu à toutes les questions. Peu importe.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIUS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR ;
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

Mme MEADEL.- Nous sommes pour. Nous vous avons demandé des explications.

M. le Maire.- Ainsi que M. TIMOTEO. Donc, j'ai été clair.

M. BARCESSAT.- Il n'y a pas que M. TIMOTEO qui a voté, dans le groupe.

M. le Maire.- Oui, c'est le groupe Montrouge en commun.

M. BARCESSAT.- Ce n'est pas le groupe de M. TIMOTEO.

M. le Maire.- Merci Monsieur BARCESSAT, cela va mieux en le disant. Vous avez tout à fait raison.

10 - Modification du règlement intérieur relatif à l'accès et à la fréquentation des activités municipales périscolaires, de sports et de loisirs

Rapporteur : Mme COLAVITA

Délibération n°2022-42

Mme COLAVITA.- Pour faire très clair et très rapide, je vais aller à l'essentiel quant au règlement intérieur que vous avez tous reçu. L'important pour moi est surtout de vous présenter ses modifications, puisque le reste est inchangé.

Ce règlement concerne l'ensemble des publics enfants montrougiens qui fréquentent nos structures de loisirs et l'école des sports, et concerne également toutes les périodes de vacances scolaires.

Pour aller à l'essentiel, nous avons travaillé sur ce règlement car différentes modifications nous semblaient absolument importantes pour donner une nouvelle dimension à cet accueil des enfants dans nos structures.

Le premier changement important – je le fais dans l'ordre chronologique – est qu'à partir de la rentrée de septembre, l'accueil de loisirs du périscolaire du soir n'ira pas jusqu'à 19 h mais 18 h 30.

Deuxième chose, nous permettons dorénavant officiellement, sans recours particulier, à l'ensemble des familles de bénéficier de l'accueil du mercredi. Auparavant, et nous en avons déjà débattu dans cette assemblée, il y avait certaines difficultés pour des parents qui ne travaillaient pas – les deux ou l'un des deux – et qui n'avaient pas accès à cet accueil, puisque la priorité était réservée aux enfants dont les parents travaillent. Nous avons décidé depuis quelque temps, nous l'officialisons maintenant, que l'ensemble des familles montrougiennes pouvaient bénéficier de cet accueil.

Je vous passe les campagnes d'inscription qui, pour information, auraient dû débiter la première semaine de juillet. Il y a des petits changements informatiques. La campagne d'inscription pour l'année prochaine commencera le 8 juillet.

Il y a eu aussi nécessité pour nous de retravailler les modalités d'inscription des enfants.

Avant, c'était à la carte : les parents faisaient une unique inscription en début d'année et déposaient les enfants quand ils le souhaitaient. Si vous aviez inscrit l'enfant à l'accueil du matin sur la pause méridienne et le soir, vous n'aviez aucune confirmation à faire, si ce n'est le matin même lorsque vous déposiez votre enfant, si nécessaire. Vous pouviez déposer vos enfants autant que vous le vouliez. Les structures nous ont fait remonter qu'il était parfois très compliqué de s'adapter et d'organiser des animations et le temps d'accueil, parce qu'on n'avait pas une visibilité très précise du nombre d'enfants qui fréquentait ces structures. Parfois, comme on se basait sur des moyennes, les animateurs étaient soit en surnombre soit en sous-nombre, parce que cela n'était pas adapté au nombre réel d'enfants fréquentant la structure.

Nous vous proposons, dans ce nouveau règlement, que les parents puissent s'inscrire comme d'habitude à partir du mois de juillet, et qu'ensuite, fin septembre, pour qu'ils puissent organiser, l'inscription puisse être annuelle s'ils ont une visibilité toute l'année sur le service qu'ils devront prendre. En revanche, dorénavant, les parents auront jusqu'au 25 du mois précédent – par exemple, le 25 octobre pour le mois de novembre – pour modifier leur inscription. Cette modification se fera très facilement sur l'espace citoyen. Évidemment, s'il y a un changement pour des raisons médicales, il n'y aura pas besoin d'aller sur l'espace citoyen. Si le parent n'a pas modifié son inscription, il en sera facturé au préalable, comme c'est le cas pour les vacances scolaires.

C'est important pour nous, cela nous permet d'impliquer plus les parents dans les inscriptions, et aux animateurs et équipes encadrantes d'avoir une organisation au plus près du nombre d'enfants qui viendront dans les structures. C'est surtout valable pour l'accueil du soir et les mercredis, car parfois, les fluctuations d'accueil sont assez importantes.

Autre changement qui a été très important parce qu'il a fait l'objet d'une longue discussion avec les animateurs : nous permettons aux enfants de sortir entre 16 h 30 et 17 h.

Le temps du périscolaire commence à 17 h et la période de 16 h 30 à 17 h est un temps que nous avons voulu plus fluide, où les enfants prennent leur goûter, jouent dans la cour. Beaucoup de parents avaient remonté que les maternelles ouvrent leurs portes à 17 h pour les sorties du soir et beaucoup de familles devaient attendre 18 h pour récupérer leurs enfants. Nous avons autorisé cette sortie entre 16 h 30 et 17 h. C'est indiqué dans le nouveau règlement.

Voilà ce qu'il en est, en termes de gros changements.

Le reste est à la marge, il n'y a pas beaucoup d'impacts sur l'accueil des enfants et sur ce que les parents pourront (*inaudible : vivre ?*) ;

Je réponds à M. BOUCHEZ concernant la majoration de 20 €, vous en aviez parlé la dernière fois, cela m'a interpellée : vous aviez raison, le chiffre peut paraître élevé. Il a été voté en délibération municipale en 2016. Quand un prélèvement automatique est rejeté par le Trésor public, il nous est refacturé 10 €. Nous devons émettre un titre qui nous est facturé 10 €. La collectivité fait rembourser aux parents le retard de paiement qui peut être constaté par le Trésor public.

Après tous ces éléments, je vous propose d'adopter ce nouveau règlement.

M. BARCESSAT. - Avant d'aborder ce sujet, je me permets une petite remarque. Étant donné certains petits mots et petites réponses faites aux questions de l'opposition, je me dis, quand même, qu'il vaut mieux être un homme quand on est dans l'opposition.

C'est la première remarque que je voulais faire.

Concernant plus précisément ce qui vient de nous être présenté, je déplore fortement et regrette véritablement cette proposition de réduire un service public, de diminuer la plage horaire en le passant de 19 h à 18 h 30. C'est-à-dire une demi-heure en moins par soir. On sait qui va être impacté : ce sont les familles monoparentales, les personnes qui travaillent à temps partiel. Ce sont toutes ces familles déjà en difficulté. Je rappelle que les familles montrougiennes ne choisissent pas leurs horaires de travail. C'est une idée reçue. Ils leur sont majoritairement imposés. Cela ne va pas dans le sens du service public, d'une intervention publique visant à pallier des carences. Cela me gêne fortement.

Les familles ont-elles été consultées ?

Je voudrais savoir comment cela va être déduit des factures des familles montrougiennes, puisque vous dites qu'à partir de 16 h 30, tout enfant sera comptabilisé dans les effectifs avec facturation du forfait périscolaire. Pour autant, il perd une demi-heure par soir.

Ma deuxième remarque concerne la majoration du tarif de prestation quand les inscriptions sont facturées hors délai. C'est excessif. Je ne comprends pas pourquoi c'est 50 %. De

nouveau, on sait très bien qui va être impacté par de telles mesures. Cela reste les mêmes : les familles les plus défavorisées.

Mme CROCHAT.- Effectivement, nous souhaitons profiter de cette délibération pour apporter quelques amendements. Le premier rejoint tout à fait ce que vient de dire M. BARCESSAT, à quoi nous souscrivons totalement. Nous avons eu des retours de familles pour lesquelles 18 h 30, c'est trop tôt. Cela peut poser des problèmes. Je ne redirai pas ce qui a déjà été dit.

Le deuxième point concernait les PAI, les fameux protocoles d'accueil individualisé, plus précisément dans le cas où l'enfant apporte à l'école son panier-repas. À ce jour, les familles doivent payer le prix d'un repas pris à la cantine, alors même qu'elles préparent le repas à leurs enfants. Cela a suscité l'incompréhension de certaines familles.

Vous avez précisé que cela tient au fait que la prise en charge du panier-repas apporté par l'enfant a un coût, que vous avez fait évaluer par un cabinet d'expertise, coût engendré par la mise à disposition du personnel pour réfrigérer, réchauffer et servir. Nous avons demandé en AP3C le nombre d'enfants concernés, afin d'avoir une idée du volume et évaluer l'effort financier que cela représenterait si nous proposons une gratuité pour ces familles, à quoi pourrait s'ajouter, peut-être, une prime pour le personnel dédié.

Toujours dans l'article 9, en ce qui concerne l'accueil mutualisé du matin au sein des groupes scolaires, que vous proposez de 7 h 30 à 8 h 30 – qui est une bonne idée –, il faudra veiller au bon ajustement entre le nombre d'enfants régulièrement inscrits sur cette plage horaire et le nombre d'animateurs. Pourriez-vous nous communiquer le taux d'encadrement, le nombre d'animateurs par rapport au nombre d'enfants ? Nous avons déjà fait la demande. Il faudra veiller que nous soyons toujours « dans les clous ».

J'en profite pour attirer à nouveau votre attention sur les difficultés rencontrées par les animateurs, dont le statut n'est pas assez valorisé. On note toujours un manque de soutien. Cela a atteint son paroxysme récemment avec un licenciement très controversé d'une directrice du périscolaire : a-t-elle été suffisamment accompagnée face à une situation très complexe à laquelle elle a été confrontée ? Si nous voulons que nos enfants soient accueillis dans les meilleures conditions et s'épanouissent sur le temps périscolaire, il est important de ne pas précariser les personnels et de les accompagner.

Enfin, dernier point, dans l'article 12 concernant la facturation, nous demandons que soit ajoutée la possibilité d'une facturation à la journée pendant les vacances scolaires. Ce n'est pas nouveau. C'est une demande renouvelée depuis plusieurs années par une association de parents d'élèves FCPE, notamment.

M. PASTEAU.- Je m'inscris dans la lignée de ce qu'ont dit mes collègues, notamment de la dernière proposition faite par Mme CROCHAT.

Il y a des points positifs que nous devons saluer dans cette proposition de délibération, notamment que l'extension de l'accès au périscolaire aux familles où un des deux parents est au chômage soit la règle plutôt que l'exception politique, même si celle-ci était bienveillante, et bien sûr, l'amélioration des conditions de travail du personnel d'animation. Je ne vais pas revenir sur les points négatifs. Il y a l'impact sur certaines familles, encore plus de temps à passer sur l'espace citoyen pour remplir des cases.

Sur le problème de méthode, nous attendons une réponse sur la concertation qui a peut-être été menée avec des parents, sinon, qui doit l'être.

S'agissant du périscolaire, c'est aussi un problème d'effectifs dans un métier en tension qui vous amène à prendre cette décision. Cela doit amener la municipalité à continuer d'investir dans cette filière en internalisant tous ces personnels et en leur proposant des conditions de rémunération attractives, dans un contexte où les communes voisines sont dans la course.

J'ai aussi quelques propositions.

Concernant la facture, il est important qu'elle détaille bien la somme correspondant à chaque activité, cela serait nécessaire pour que les familles identifient les points de contentieux, sachant que la somme est très variable. Il est important d'avoir l'information pour la comparer.

Autre proposition sur la majoration en cas de présence sans réservation, qui est effectivement douloureuse.

Elle le sera d'autant plus si nous sommes le 26 du mois, que je n'ai pas réservé pour le mois qui vient, et là, j'ai tout un mois à plus 50 %. C'est juste impossible. Je vous propose de limiter le nombre de majorations par mois pour ne pas faire exploser la facture, peut-être à trois majorations par mois facturées. Il y a un équilibre à trouver, peut-être. Le « plus 50 % » pourrait être remis en question. C'est le genre de décision que vous pourriez prendre après une concertation avec les familles. Je sais que des familles se mobilisent sur ce sujet. Cela pourrait être l'occasion de revoir l'idée de comptabiliser la présence de l'enfant à partir de 16 h 30, 16 h 45.

Mme CLAQUIN.- Merci à Mme COLAVITA pour la transmission tout à l'heure des chiffres de fréquentation, que j'avais sollicités lors de l'APC3. Comme par ailleurs, j'ai aussi suivi les débats du Conseil, je n'ai pas eu le temps de les « épilucher ». Néanmoins, j'avais une question.

Il semble, en tout cas, selon ces chiffres, que la période 7 h 30-8 h est beaucoup moins fréquentée que la période 18 h 30-19 h, puisqu'on a en moyenne, en maternelle plus élémentaire, de 12 enfants à 7 h 30 jusqu'à 68 à 8 h, alors qu'à 18 h 30, on a 239 enfants accueillis et cela descend jusqu'à 8 à 19 h.

Pourriez-vous nous expliquer votre choix, dès lors que vous avez décidé de réduire l'amplitude horaire de la journée, pourquoi enlever la demi-heure le soir plutôt que le matin ?

M. le Maire.- Merci Madame.

Mme VELOSO.- Un grand bravo pour l'initiative de retrait de la conditionnalité sur l'accueil du mercredi. C'est une grande avancée pour l'ensemble de la ville. C'est un sujet de débat. Merci de nous avoir écoutés sur ce point. C'est une grande avancée.

Merci à Mme COLAVITA pour ses explications, pour dire d'où sortait la délibération, ce changement de règlement. Effectivement, j'entends les contraintes organisationnelles.

Cela dit, cela met un éclairage sur les priorités de la majorité municipale. La filière animation a encore beaucoup trop de vacataires, avec des statuts qui nuisent à la bonne tenue de l'accueil des enfants. Il n'y a pas de politique salariale correcte. Effectivement, il n'y a pas de formation. On parle d'école inclusive, dans votre majorité. LREM le fait beaucoup. Sont-ils correctement formés ? Nous avons des classes ULIS. Les parents se restreignent-ils pour laisser leurs enfants en périscolaire, parce qu'ils pensent que le niveau des animateurs et animatrices fait qu'ils n'accueilleront pas correctement leurs enfants ayant certaines spécificités ?

Il y a une priorisation. Plutôt que de résoudre ces différents problèmes, sur la table depuis de nombreuses années, on préfère réajuster l'organisation, baisser fortement le service rendu aux parents, et donc aux enfants. Cela sera la course. Cela sera du stress. Tout le monde ne travaille pas à Montrouge.

En outre, on voit un règlement qui va majorer des tarifications. C'est assez dommageable.

Autre point : on va encore demander à aller sur des plateformes. Jacques Toubon, en son temps, en tant que défenseur des droits, avait très fortement alerté l'ensemble des collectivités et grandes administrations françaises sur le risque de remplacer l'ensemble des services administratifs par le biais des plateformes. À bien des égards, je trouve cette modification réglementaire risquée, et elle met en lumière la priorisation de la mairie de Montrouge sur ces activités, sur les services rendus aux Montrougiens : plutôt que prioriser l'accueil des enfants, accueillis de nombreuses heures, pour certains, par ces animateurs et animatrices, dans des

conditions parfois un peu légères, on voit les tableaux où ils annoncent les activités, c'est fait de bric et de broc, ils ne sont pas outillés matériellement.

On parle d'un grand chantier sur l'isolation thermique : certaines écoles sont encore des « fours », après plusieurs années de votre mandat. Des fenêtres ne s'ouvrent pas, même si c'est mal isolé, on ne peut pas rafraîchir le matin. Tous les parents assistent à des fêtes organisées avec beaucoup d'énergie par les maîtresses et maîtres dans des conditions déplorables. On est dans le bruit et la chaleur. Quelques chantiers sont en cours, mais sont encore très parcellaires. On voit qu'il n'y a pas une priorisation massive sur les écoles à Montrouge, tant sur la filière animation que sur l'accueil, l'accessibilité et l'isolation thermique.

Mme COLAVITA.- Je ne sais pas vraiment par quoi commencer. Il y a eu beaucoup de questions. Je vais commencer par vous, Monsieur, qui avez été le premier à poser la question, pour aborder de but en blanc la raison qui nous a fait changer l'amplitude horaire. Je suis très étonnée. Vous me parlez de service public et de bien-être. Je partage le même constat, mais cela n'a pas été une décision prise au doigt mouillé, pour le simple plaisir de réduire d'une demi-heure l'accueil des enfants.

Depuis quelques mois, depuis le mois de janvier, de nombreux animateurs nous ont fait part de leurs difficultés au quotidien dans leur travail et l'accueil des enfants, parce qu'il y avait, et il y a toujours, des difficultés de recrutement qui ne sont pas propres à Montrouge, qui sont nationales. Effectivement, nous avons d'abord reçu ces animateurs pour faire le point. Certains d'entre vous m'avaient interpellée sur ces situations d'animateurs dans les centres de la ville. Donc, nous avons décidé d'entamer une démarche collaborative avec eux. Cette démarche a été longue, parce que nous l'avons voulue solide, précise et surtout constructive.

Nous avons donc rassemblé l'ensemble des représentants des animateurs, les directeurs, les adjoints, des vacataires et des titulaires, et nous avons discuté avec eux. Nous avons fait sept ateliers, qui ont duré 14 heures. Ces sept ateliers ont été menés par le service éducation et des ressources humaines, que je salue ici, parce que cela a été un très long travail.

Ces ateliers sont terminés depuis 15 jours. Vous me parlez de concertation, vous avez raison, c'est important de communiquer et d'échanger avec les personnes les plus concernées, à savoir les animateurs et les familles.

Les animateurs ont pointé du doigt les aspects positifs et négatifs. Parmi les aspects négatifs, est ressorti le fait que le soir, à 18 h 30, c'était très fatigant pour eux parce que cela concernait très peu de familles.

Évidemment, j'entends le fait que cela puisse handicaper certaines familles, c'est vrai, mais il faut quand même savoir – Madame CLAQUIN, je vous ai donné les chiffres – que sur un nombre total de plus de 2 000 enfants inscrits à cet accueil de loisirs, il n'y a plus que 86 enfants entre 18 h 30 et 19 h, soit 2,41 % du nombre total d'inscrits.

Les animateurs nous ont fait part du fait qu'accueillir jusqu'à 19 h 86 familles, que je divise par 14 établissements, était pour eux une contrainte très lourde, en termes de fatigue. Nous avons décidé qu'aujourd'hui, l'important était aussi la qualité de vie au travail de ces animateurs, parce qu'elle était garante d'un bon accueil de nos enfants. Aujourd'hui, cette demi-heure peut en effet générer de grosses problématiques pour certaines familles, mais qui ne correspondent qu'à 2,41 % des familles inscrites.

Nous avons voulu écouter les animateurs. Nous avons voulu prioriser le fait qu'ils ont vécu une année, voire deux, avec le Covid, très compliquée, nous avons eu des problèmes de recrutement car il y avait moins de BAFA, et la filière a souffert énormément de la crise sanitaire. Nous avons envie de les accompagner et de montrer que la Ville de Montrouge cherche à soutenir ses animateurs.

Les animateurs ont décidé de participer à tous ces ateliers. Je vais vous expliquer à quoi peut nous servir cette demi-heure. Nous avons décidé de changer quelque chose pour eux : réintégrer la pause méridienne dans leur temps de travail. Les deux heures de pause

méridienne qu'ils effectuaient jusqu'alors étaient des heures supplémentaires, ils ne cotisaient pas et n'avaient pas de congé. Cela a été une revendication très forte de leur part. Aujourd'hui, nous avons annoncé la réintégration de la pause méridienne. Je vous réponds d'ores et déjà qu'ils n'étaient plus en heures supplémentaires. La collectivité accompagne cette perte d'heures supplémentaires par une compensation à hauteur de 75 % du montant de la perte et 15 jours de vacances supplémentaires, puisqu'ils travaillent plus d'heures.

Aujourd'hui, ils lissent donc leur journée de travail. Ils commencent à 7 h 30. Il y a des roulements, il y a une optimisation des groupes scolaires, ce qui veut dire qu'il y aura un directeur pour le groupe scolaire. Les directeurs vont donc tourner le matin, ce qui sera moins fatigant pour eux, et ces deux demi-heures seront une fois par semaine dédiées à une réunion de coordination avec l'ensemble des équipes, une fois par mois avec l'ensemble des équipes de l'éducation.

Quinze minutes par jour seront dédiées à la préparation de la pause méridienne et quinze à la préparation de l'accueil du soir. Je vous donne beaucoup de détails pour vous expliquer que tout ceci a été travaillé.

Tous les tableaux que j'ai devant les yeux sont les analyses, structure par structure, remontées par les animateurs et directeurs, travaillées par les services éducation et ressources humaines.

Ce n'est pas une décision arbitraire. Ce n'est pas une décision que M. le Maire a prise tout seul ni que j'ai prise seule. Il y a eu une concertation avec les animateurs. Pour répondre à votre question, il était effectivement compliqué de mettre les parents d'élèves dans ces ateliers, puisque cela concernait les agents de la Ville. Les parents avaient été prévenus en amont que des ateliers avaient été menés. Nous avons mené une concertation avec l'ensemble des parents d'élèves, nous avons défendu et soutenu le fait que cette demi-heure était un changement, certes, que nous l'entendions, mais qu'elle était une manière d'accompagner les animateurs et de garantir un accueil de meilleure qualité pour les enfants, parce que les animateurs seront plus préparés. C'est une garantie aussi pour les parents.

Je réponds pour l'accueil du matin : le matin, la direction pourra être optimisée, sauf pour les écoles qui ne sont pas des groupes scolaires. Il y aura moins besoin de directeurs sur place en termes de sécurité et de management, puisqu'ils pourront, un jour sur deux, ne pas être sur place. C'est tout simplement aussi parce que le matin, il n'y a pas d'activité à proprement parler. Il y a de la lecture, de l'écriture, du coloriage, mais pas une activité pédagogique à proprement parler. Si nous avons échangé la demi-heure et dit que nous l'optimisons le soir sur les groupes scolaires, cela n'était pas gérable. Les études ne sont pas au même endroit que les périscolaires. Rassembler trois groupes avec des animateurs qui auraient dû faire des allers-retours entre les structures était plus compliqué. Le matin, c'est plus simple, ce sont les parents qui déposent les enfants et non les animateurs.

Madame CROCHAT, concernant les PAI, vous avez eu les chiffres : 62 sur la ville. Sur les quatre dernières années, le chiffre est resté à peu près stable.

Ils sont validés par le Dr HIBON, allergologue, qui travaille au centre municipal de santé.

Je vais être très transparente, il serait peut-être nécessaire de retravailler sur l'accueil de ces enfants. L'étude dont je vous ai parlé dans ma réponse par mail a été réalisée il y a quelques années. Aujourd'hui, on sait qu'on a du personnel dédié sur l'accueil de ces enfants. On sait que majoritairement, ce sont des élèves de maternelle qui nécessitent un accueil plus serré. Aujourd'hui, je peux vous dire que cela coûte de l'argent à la collectivité, en termes d'achat et d'entretien des micro-ondes et des frigos dédiés.

Un personnel est dédié plus exclusivement à ces enfants. Ce coût se répercute sur celui du repas facturé aux familles. Je suis néanmoins tout à fait prête à retravailler la question, puisqu'elle a été décidée il y a quelques années. Tout peut évoluer. Nous ne sommes pas du tout fermés au fait de pouvoir en rediscuter.

Concernant le bien-être des animateurs, vous avez vu que nous avons travaillé beaucoup ces 14 heures d'ateliers. Les services RH éducation sont allés beaucoup dans les structures, dernièrement.

Je crois que l'exemple que vous donnez sur Boileau maternelle n'est pas un très bon exemple.

Cette personne, dont je tairai le nom, a été dans la collectivité depuis deux ans. Je n'ai pas à divulguer des choses qui se sont passées dans cette structure, sur lesquelles les familles nous ont beaucoup interpellés. Il y a même eu des problèmes un peu de sécurité pour les enfants, du fait d'une situation spécifique pour laquelle cette direction ne nous a pas paru être à la hauteur de l'enjeu. Ensuite, il y a eu aussi toute une organisation en interne, pour laquelle cette personne n'a pas souhaité être en adéquation avec la nouvelle tournure que prenait le service. La personne a été accompagnée pendant un an. Elle a bénéficié d'une formation. Elle a vu plusieurs fois des spécialistes du droit du travail. Je ne vais pas trahir un secret en disant que dernièrement, quand tout ceci a été validé, elle a été accompagnée par les syndicats qui n'ont pas trouvé à redire quant à la procédure que nous avons tenté de mettre en place. Elle a pris du temps. Elle a été mise dans une autre structure. Il y a eu des concertations.

Nous avons fait cela dans les règles, puisque Mme Deschanel, qui a suivi de très près ce dossier, a souhaité prendre du temps pour que tout soit fait dans les règles et que cette personne puisse être accompagnée convenablement.

Je sais que les animateurs sont parfois dans des situations pouvant être très fatigantes pour eux. Nous essayons de les accompagner pour les formations. Ce sera dans une autre délibération tout à l'heure, il y a de nouveaux organigrammes de services. Au sein du service éducation, une personne ressources humaines va être dédiée à l'accompagnement au plus près des demandes de formation. Avec Mme BAELDE, nous travaillons sur l'école inclusive et l'accueil d'enfants porteurs de handicap.

Tout ceci va dans le bon sens, je l'espère. Nous pouvons encore nous améliorer sur l'accueil des nouveaux animateurs et plans de formation. Ce qui m'importe, c'est que ceux qui sont déjà dans des structures soient dans de bonnes conditions, que nous ayons répondu à leurs attentes et que nous répondions aussi aux attentes des familles. Je pense que l'attente prioritaire est l'accueil des enfants dans de bonnes conditions et le bien-être de ces enfants dans nos structures.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Madame COLAVITA, pour cette réponse très complète. Je salue ce travail, le sérieux avec lequel il a été mené, et remercie toutes les équipes. Tout a été dit.

M. BARCESSAT.- Je remercie Mme COLAVITA sincèrement pour tout ce qu'elle a dit et tout le travail fait avec les animateurs.

M. le Maire.- Je viens de le faire.

M. BARCESSAT.- Ce n'est pas en contradiction avec ce que j'ai dit. Il faut prendre soin de ces animateurs, mais aussi prendre en considération les familles les plus défavorisées.

M. le Maire.- Monsieur BARCESSAT, vous avez pris la parole. Nous vous avons répondu. Nous n'allons pas refaire le débat.

Mme MEADEL.- M. BARCESSAT ne sait pas encore que vous ne répondez jamais à nos questions. Il faut qu'il s'y habitue. Pas de leçon, surtout de votre part !

M. le Maire.- Votre groupe s'est exprimé, chaque groupe s'exprime une fois.

J'ai fait le tour. Monsieur TIMOTEO et l'ensemble des groupes de l'opposition, si nous n'avons pas une règle, que nous respectons, cela n'ira pas. Vous avez la parole. Je vous demande s'il y a des choses à ajouter. Vous avez le droit de vous exprimer autant que vous le souhaitez. Nous vous répondons.

Je vous propose de passer au vote et de respecter la règle que nous avons fixée ensemble.

M. TIMOTEO.- Monsieur le Maire !

M. SAINTOUL.- Nous sommes tous d'accord. Nous rendons hommage à Mme COLAVITA qui a présenté une réponse exhaustive extrêmement longue, mais qui ne satisfait pas totalement les demandes.

En revanche, nous notons en particulier qu'elle a eu une réponse particulièrement riche. Il n'y a aucun problème. Il n'y a pas de mauvais esprit de notre part.

Permettez à M. TIMOTEO d'apporter un complément et la délibération sera adoptée par votre majorité sans difficulté. Au moins, il n'y aura pas de frustration.

M. le Maire.- Je comprends que vous souhaitez que cela dure très longtemps. Il y a une règle : nous vous donnons la parole, vous la prenez, je demande si quelqu'un veut la reprendre, vous posez une question, il y a une réponse.

M. BARCESSAT a pris la parole. Nous l'avons bien entendu. Vous avez un point de vue. Nous également.

Je propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR ;
Contre	Montrouge écologique et solidaire Montrouge en commun	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE

11 - Modification des tarifs communaux

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-43

Départ de M. MELEDJE qui donne pouvoir à M. VERZEELE

Arrivée de Mme N'GUYEN qui avait donné pouvoir à Mme BUJON

M. le Maire.- Nous subissons un certain nombre de nouveaux facteurs ayant un impact sur le coût de nos services. D'une part, il y a bien sûr l'inflation, dont il est beaucoup question en ce moment. On parle de 6 % d'ores et déjà cette année. Il y a les décisions nationales relatives aux charges de personnel, d'autre part. Vous avez vu que le Gouvernement vient d'annoncer une augmentation du point d'indice de 3,5 pour les agents des collectivités locales.

Il y a également le coût des denrées alimentaires, et je ne parle pas de l'énergie...

Mme MEADEL.- Nous avons besoin d'une précision sur le sens du vote précédent. Avez-vous bien enregistré que L'Avenir n'attend pas s'est abstenu ?

M. le Maire.- Merci beaucoup.

Les charges nouvelles liées à l'inflation, aux charges de personnel, aux denrées qui augmentent et aux fluides – nous avons parlé de l'énergie tout à l'heure –, nous conduisent à vous proposer une augmentation des tarifs communaux. Comme vous le savez, une partie du coût de ces services est financée par les usagers. Nous proposons de ne pas faire payer par ces derniers l'ensemble de l'augmentation des coûts, qui sera largement supérieure à nos estimations, mais à en faire payer une partie seulement.

Nous proposons, pour tous les tarifs communaux, une augmentation de 7 %, et pour la pause méridienne, une augmentation de 12 %.

Pourquoi 12 % et non pas 7 ? Parce que pour la pause méridienne, nous avons renégocié notre marché d'achat de repas, et l'augmentation de ce marché, suite à la consultation de plusieurs entreprises et la conclusion du nouveau marché, est de l'ordre de 20 %, auxquels s'ajoute tout ce que je viens d'indiquer. L'augmentation est très importante. Pour ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des Montrougiens, nous proposons qu'une part seulement des coûts nouveaux soit prise en charge par les usagers, et donc les familles.

Voilà ce qui vous est proposé. Y a-t-il des questions ?

Mme MEADEL.- L'inflation a bon dos. Nous sommes au courant, il y a de l'inflation. Nous avons un certain nombre de questions sur la façon dont vous avez calculé ces tarifs. Le document que vous avez distribué est fait pour ne pas être intelligible : il n'y a aucune explication claire sur vos choix. Vous vous contentez, dans la note de synthèse, d'indiquer que les tarifs présentés évoluent de 7 % à l'exception des tarifs de la pause méridienne, sans préciser et indiquer quels ont été vos choix et présupposés.

Nous avons d'abord des questions, nous voudrions avoir des informations sur la différenciation, par exemple, que vous pourriez mettre en place en fonction de catégories du coefficient familial. Il pourrait y avoir aussi des indications portant sur une forme de lien entre les tarifs en fonction des prestations. Vous pourriez nous indiquer et réfléchir au taux d'effort que cela représente pour les familles.

Bref, cette augmentation à l'aveugle des tarifs ne tient pas assez compte de la situation de chacun, n'est pas présentée de façon transparente pour que nous comprenions bien comment vous intégrez la situation différente de ceux qui sont dans le besoin.

Je souhaiterais que vous puissiez nous expliquer maintenant quelles ont été vos règles, pourquoi vous avez choisi, sur la pause méridienne, de passer à plus 12 % ? Est-ce que vous n'auriez pas pu trouver d'autres moyens pour compenser la hausse de l'inflation ? N'y avait-il pas, dans la structure de vos dépenses, des façons de préserver les Montrougiens, de faire des économies dans d'autres types de dépenses ? Sur ces tarifs communaux, en particulier sur les tarifs relatifs à la pause méridienne, n'auriez-vous pas pu trouver d'autres types d'économie pour éviter cette augmentation, qui sera très préjudiciable aux plus fragiles ?

M. TIMOTEO.- Je pense que cette délibération va nous permettre de répondre à la question que M. BARCESSAT n'a pas pu poser, en tout cas, obtenir la réponse à laquelle il s'attendait : finalement, on diminue la durée d'accueil l'après-midi pour les raisons évoquées, je ne refais pas le débat, pour un prix qui reste le même, si ce n'est qu'il augmente. Vous n'êtes pas revenu sur la question de M. BARCESSAT, qui demandait s'il va y avoir un ajustement tarifaire sur le prix de journée, le temps d'accueil étant diminué d'une demi-heure.

Nous sommes sur les tarifs, c'est l'occasion d'apporter la réponse à cette question en plus. Sur les tarifications, je vais abonder dans le même sens que Mme MEADEL à l'instant : évidemment, l'inflation touche de manière importante les ménages, ainsi que les collectivités,

mais il ne me semble pas qu'on soit à un niveau aussi élevé, à horizon de fin d'année, que 7, voire 12 %. J'entends bien que le marché des denrées alimentaires a pris un petit coup d'augmentation, mais 7 % et 12 %, c'est colossal, au regard du fait, me semble-t-il – et nous semble-t-il, pour notre groupe –, qu'une collectivité, au-delà du maintien de la qualité des services publics qu'elle offre, se doit aussi d'amortir la crise et non de l'accentuer.

On a l'impression là que l'on remet un petit coup de « bambou » sur les ménages. Certes, la situation économique est difficile, mais peut-être aurait-il été plus heureux que l'on regarde certaines des dépenses, la structure de dépenses telle que rappelée par Mme MEADEL tout à l'heure.

Nous parlions précédemment du compte administratif. Quand je vois plus d'un demi-million d'euros dépensé pour la communication sur des journaux, publications en papier glacé et autres... Certes, il faut informer les Montrougiens, mais peut-être, sur 500 000 €, y a-t-il de quoi économiser un peu et permettre que l'impact de la crise et de l'inflation soit amorti.

Il me semble qu'il y a des marges de réduction de coûts ailleurs, faisant qu'on aurait pu continuer avec des tarifs plus acceptables pour les ménages.

Vous aurez compris le sens de notre vote tout à l'heure.

M. SAINTOUL.- Je vais aller dans le même sens que Mme MEADEL et M. TIMOTEO, mais en disant les choses encore plus simplement. Oui, il y a de l'inflation. Les prix augmentent. Nous l'avons tous vu.

Dans une situation comme celle-là, on a trois options : soit la collectivité répercute les hausses, cela lui revient plus cher et elle le fait payer en direct par les usagers. Soit elle protège ces derniers, considère qu'il faut « taper » dans ses propres réserves, auquel cas les prix ne bougent pas, ou alors on ne répercute pas strictement l'évolution des prix. Ou alors, on fait du « gras », c'est-à-dire qu'on profite, on répercute exactement la hausse et on en profite pour en mettre un peu plus au cas où, et on se fait du gras « sur le dos », si je puis dire, des administrés ou des contribuables.

Dans le cas précis, je regarde les chiffres de l'inflation de cette année : 5,8 %.

Nous sommes à 5,8.

Si vous généralisez une hausse globale à 7 %, pour l'instant, vous êtes dans l'option de faire du gras. Excusez-moi d'être trivial, mais Il me semble que là, nous sommes au-delà.

Avec mon gros bon sens, moi qui ne suis ni statisticien ni économiste, j'ai l'impression que nous n'allons pas dans la bonne direction. J'ajoute que ce n'est pas la première fois. Cela a été porté par différents groupes d'opposition lorsque vous avez décidé d'augmenter la fiscalité. Je n'en suis pas un ennemi. Je suis pour la redistribution des richesses.

Néanmoins, augmenter la fiscalité dans une période de crise au moment où chacun plaide pour la relance, c'est être à contretemps. Vous savez tous pertinemment que quand on est en situation de crise, les acteurs institutionnels, en particulier publics, ont pour responsabilité de ne pas aller dans le sens du vent et de ne pas accroître le cercle vicieux soit de l'inflation soit de la déflation.

Notre rôle d'acteur public et de régulateur est d'amortir et donc de protéger les contribuables, les Montrougiennes et Montrougiens.

Dans cette mesure, je ne vois pas comment justifier une augmentation de 7 %, alors que d'une part, le taux d'inflation est inférieur même s'il reste élevé, et que d'autre part, notre vocation, précisément, de puissance publique est de protéger, pas d'accroître un phénomène inflationniste.

M. BOUCHEZ.- Dans cette délibération, je relève certaines incohérences dans les propos. Dans le premier paragraphe, vous souhaitez que l'utilisateur « contribue partiellement et de manière équilibrée et soutenable au maintien du niveau de qualité attendue ».

Au paragraphe suivant, vous indiquez que les augmentations sont là pour compenser ces hausses. Ce n'est plus une compensation partielle mais totale.

Je pose plus des questions sur le fond. Quels sont les efforts déjà faits pour maîtriser les coûts, avant d'augmenter les tarifs ? Où vont les gains de productivité liés à l'amélioration des performances dues aux nouvelles technologies ou aux organisations mieux adaptées ? Quels sont les efforts de sobriété faits, sur le plan de la gestion ?

Les tarifs ne peuvent pas être revalorisés chaque année sans faire une analyse critique de la composition des coûts, mais aussi du taux de participation des usagers à ces coûts et du taux d'effort demandé selon les ressources de chacun.

Le taux de participation est la part que l'utilisateur paie sur l'ensemble du coût total, et le taux d'effort est par rapport aux revenus des personnes.

Je donne deux exemples. Pourquoi a-t-on des taux de participation différents entre un secteur culturel, la santé, le scolaire et le périscolaire ? Cela peut tout à fait s'expliquer mais il faut être clair, le dire dès le départ. Cela fait partie d'une politique.

Deuxième exemple : pourquoi le taux d'effort demandé aux familles est plus élevé pour les catégories modestes que pour les familles aisées ?

On a les chiffres en valeur absolue. 1,03 pour le repas, quand on regarde par rapport aux revenus de la famille – j'avais évoqué cela en AP3C –, cela représente un effort proportionnellement plus fort. De ce fait, les familles sont obligées de faire des choix : on ne peut pas éviter la cantine, l'enfant va à la cantine, mais n'ira pas à l'étude. À moyen et long terme, on le pénalise.

Les tarifs communaux doivent faire l'objet d'une remise à plat complète. Nous devons les revoir en prenant en compte les taux de participation et d'effort. Avant de nous soumettre les nouveaux tableaux, mettons-nous autour de la table pour définir le cahier des charges de cette étude des tarifs communaux. Fixons ensemble en amont les règles de réflexion que nous devons avoir pour que cela soit un projet coconstruit et non imposé en Conseil municipal.

Nous ne souhaitons pas être une chambre d'enregistrement ni être opposés systématiquement. Nous voulons une tarification juste, équitable, qui va dans le sens d'une meilleure gestion, en tenant compte de la justice sociale et des efforts que nous devons faire pour lutter contre le dérèglement climatique.

M. le Maire. - Je réponds, puis nous passons au vote. C'est la règle.

Sur cette augmentation des tarifs, il faut, les uns et les autres, que nous prenions conscience de la crise qui arrive.

Comme je l'ai dit, il y a l'inflation, 6 %. Il n'y a pas que l'inflation, il y a l'augmentation du prix des denrées : le marché que nous avons avec un prestataire privé pour livrer 3 700 repas par jour a augmenté de 20 %. 20 % ! Il faut payer la facture. 20 % !

Ensuite, les salaires augmentent, ce n'est pas dans l'inflation. Nous venons de parler du point d'indice, 3,5. Il faut financer les salaires. Vous avez vu l'augmentation de la masse salariale de la Ville, 45 M€. Soit 360 agents qui participent à la pause méridienne. C'est 4,5 M€ pour la Ville. 6 % d'inflation.

Sur les salaires, il y a le point d'indice plus le Ségur plus l'augmentation du SMIC, nous sommes au minimum à 5 %, et cela peut encore augmenter. 20 plus 6 plus 5.

S'agissant de l'énergie, nous payons les factures. Nous sommes au-delà de 30 %, pour la pause méridienne. Ces 30 %, il faut les payer.

Nous gérons un budget. Ce budget est en équilibre, comme vous l'avez voté. Quand on est sérieux et responsable, qu'il y a des factures, on se donne les moyens de les payer.

Qui paie la pause méridienne ? Les familles ne paient que 40 % des 4,5 M€. Par qui le reste est-il payé ? Le contribuable. Il y a quand même une solidarité entre les Montrougiens et les familles. C'est la réalité des chiffres.

Vous considérez le quotient imparfait. L'augmentation proposée de 12 % se traduit, pour les plus bas quotients, les familles des plus modestes, par 3 centimes d'augmentation par repas.

La Ville, par son budget, amortit une partie de cette hausse, mais doit y faire face. Dire que nous faisons cela pour faire du « gras », c'est non seulement faux, mais malhonnête.

Je pense que nous devons collectivement prendre conscience que dans les années à venir – ce ne sont pas que les mois à venir, car l'année prochaine, ce sera encore plus compliqué, parce que les prix augmentent –, il faudra payer la facture. La ville de Montrouge, de même que les villes de France, ne peut pas s'endetter pour fonctionner. C'est donc avec nos propres moyens.

D'ores et déjà, il faudra faire des économies, faire de la productivité, comme le dit M. BOUCHEZ. Il faut être un peu cohérent dans la vie, prendre conscience de ces choses et cesser de faire de la démagogie. C'était ma réponse complète.

C'est la règle, nous passons au vote.

M. SAINTOUL.- Perdez cet air de Père Fouettard, argumentez et cela suffira.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

AFFAIRES CULTURELLES

1 – Approbation de la convention relative au pass Culture

Rapporteur : Mme AUBRY

Délibération n°2022-44

Mme AUBRY.- Comme vous le savez, le pass Culture est un dispositif mis en place par le ministère de la Culture en 2017 qui vise à favoriser l'accès des jeunes à la richesse culturelle de leur territoire et à diversifier les pratiques culturelles. La gestion et le développement du

dispositif pass Culture sont assurés par la SAS Pass Culture, dont les actionnaires sont le ministère de la Culture et la Caisse des dépôts par le biais de son activité de banque des territoires.

Le pass Culture prend la forme d'une application numérique géolocalisée qui permet aux jeunes d'accéder aux offres culturelles situées autour de chez eux. Ils disposent d'un crédit d'un montant variable en fonction de leur âge. Ils peuvent ainsi construire leur propre parcours culturel à travers cette plate-forme qui recense les propositions d'acteurs culturels de tous les secteurs.

La présente délibération a pour objet de vous proposer d'accepter le pass Culture comme moyen de paiement pour les équipements culturels de la ville, pour ce qui concerne le spectacle vivant, le conservatoire, la médiathèque, afin de favoriser l'accès à la culture pour tous les jeunes Montrougiens et élèves scolarisés à Montrouge.

Au terme de cette convention, ils pourront acheter des billets pour les spectacles, mais également payer les cours du conservatoire ou encore, à titre individuel, acheter des instruments, cela rentre dans le champ également de ce pass, et participer à des ateliers artistiques collectifs dans le cadre scolaire.

Le pass Culture est accessible *via* deux canaux : une offre individuelle que l'on connaissait, qui a été mise en place en 2017 pour les 18 ans, qui est maintenant mise en place à partir de 15 ans, afin d'encourager les jeunes de 15 à 18 ans dans leurs choix personnels.

Vous avez également une offre collective gérée par les établissements scolaires pour les jeunes de la quatrième à la terminale, qui leur permet collectivement de vivre des expériences d'éducation artistique et culturelle et de favoriser les rencontres collectives.

En ce qui concerne l'offre individuelle pour les jeunes de 15 à 18 ans hors cadre scolaire, les jeunes de 18 ans dispose d'un crédit de 300 € valable deux ans pour leur pratique artistique, et les jeunes mineurs en deçà de 18 ans ont un crédit qui varie selon leur âge, 20 € à 15 ans, 30 € à 16 et 17 ans. Cette offre est cumulable si elle n'a pas été utilisée.

En ce qui concerne l'offre collective de la quatrième à la terminale, mise en place à partir du 1^{er} janvier 2022, c'est ouvert en deçà de 18 ans, et ce nouveau dispositif est destiné à financer les activités collectives encadrées par des professeurs. Il permet aux enseignants de réserver des offres sorties culturelles de leurs classes pour les collégiens et lycéens de la quatrième à la terminale. Chaque établissement scolaire dispose d'un budget calculé en fonction du nombre d'élèves de chaque niveau. La somme allouée pour chaque sortie est fonction du niveau des élèves : 25 € par élève pour les quatrièmes et troisièmes, 30 € pour les secondes et CAP, et 20 € pour les premières et terminales.

La convention relative au pass Culture qui pourra être signée entre la Ville et cette société Pass Culture permettra donc aux acteurs culturels – le Beffroi à Montrouge, la médiathèque et le conservatoire – d'être remboursés par l'État pour les prestations qui seront utilisées par les jeunes selon les modalités décrites dans le document.

Pour les offres collectives à destination des élèves dans le cadre scolaire, le remboursement s'effectue à concurrence de 100 % du tarif de l'offre collective réservée.

Pour les offres individuelles, le remboursement se fait en fonction d'un barème avec différentes tranches : au-delà de 150 000 € par an, 90 % de l'offre réservée est remboursée ; 92 % de 40 000 à 150 000 € ; 95 % de 20 000 à 40 000 ; en deçà, 100 % du tarif de l'offre réservée.

Il vous est proposé d'approuver la convention et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Mme VELOSO.- Une question sur les exemples cités dans la convention, le conservatoire, la médiathèque et Le Beffroi...

Mme AUBRY.- Tous les spectacles.

Mme VELOSO.- Pourquoi pas l'Espace Colucci ?

Mme AUBRY.- Tous les intervenants qui proposent des prestations culturelles.

Mme VELOSO.- Il serait bon de le clarifier, sachant que l'Espace Colucci offre un accès à la musique, à des pratiques musicales beaucoup plus ouvertes que le conservatoire. On parle de 30 € pour les plus de 15 ans, ce n'est même pas le prix des livrets demandés avant même de commencer les cours au conservatoire. En plus, il y a l'achat des instruments.

La Ville n'a-t-elle pas pensé à compléter l'offre pour permettre aux enfants d'accéder à la pratique musicale trop peu développée en France, alors que beaucoup de familles souhaiteraient que les enfants y aient accès ?

30 €, étant donné les tarifications du conservatoire, plus les restrictions, qui sont connues et sujettes à débat, notamment pour le piano, puisqu'il faut acheter un vrai piano, alors que des claviers pourraient convenir...

Au niveau des tarifications, c'est assez déconnecté. Je sais bien que c'est une convention avec le ministère. Toutefois, en tant que majorité municipale, avez-vous observé les véritables tarifications qui existent à Montrouge pour l'accès aux pratiques artistiques ?

Mme AUBRY.- Je reviens sur ce que vous disiez à propos des pratiques musicales.

Le conservatoire de Montrouge n'oblige pas les élèves à acheter leur instrument. Il les encourage à avoir un instrument, qu'ils peuvent louer ou acheter d'occasion. Il n'est pas obligatoire d'avoir un instrument neuf. Il y a un marché.

Mme VELOSO.- Je ne parlais pas d'instrument neuf, les instruments d'occasion ont un certain coût également.

M. le Maire.- Nous n'allons pas faire un débat sur le conservatoire, c'est le pass Culture dont il est question.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR ;
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

2 – Avenant n°2 à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Beffroi

Rapporteur : Mme FAVRA

Délibération n°2022-45

Mme FAVRA.- Par contrat de DSP, la Ville de Montrouge a confié la gestion de l'exploitation du centre culturel à la société de gestion du Beffroi SOGEB à compter du 1^{er} mars 2020, pour une durée de 8 ans.

L'objet de cette délibération porte sur :

- la gestion et l'exploitation du Beffroi ;
- la gestion et l'exploitation d'espaces événementiels ;
- l'accueil d'événements de nature à contribuer au rayonnement du territoire montrougien et à faire du Beffroi un des éléments d'attraction et de valorisation de l'image de Montrouge.

Jusqu'à la passation du présent avenant, les services de la Ville avaient en charge toute l'organisation des spectacles de la saison culturelle qui se déroulaient au Beffroi.

Dans un objectif de bonne gestion et d'optimisation de l'organisation du travail entre les parties, la SOGEB prend en charge l'organisation logistique des spectacles de la saison culturelle au sein du Beffroi, en complément des autres événements qu'elle accueille.

Dans ce cadre, le présent avenant vient préciser les conditions dans lesquelles le concessionnaire prend à sa charge l'organisation logistique de tous les spectacles culturels décidés par la Ville, dont les représentations se déroulent au sein du Beffroi.

Étant précisé que ces spectacles constituent des événements de nature à contribuer au rayonnement du territoire montrougien et à faire du Beffroi un des éléments d'attraction et de valorisation de l'image de Montrouge, la SOGEB aura à sa charge :

- la gestion de la billetterie ;
- la sécurité des lieux et des personnes ;
- l'accueil et le placement des spectateurs ;
- la restauration pour les artistes ;
- l'entretien des locaux.

Pour l'accompagner dans la gestion de la billetterie, un agent fonctionnaire de la Ville sera mis à disposition de la SOGEB à hauteur de 60 % de son temps de travail.

La Ville ayant acquitté sur son budget tous les coûts relatifs à l'acquisition des droits de représentation des spectacles de la saison culturelle, la SOGEB s'engage à reverser l'intégralité des recettes perçues de la vente des billets dudit spectacle à la commune.

De plus, la SOGEB remboursera à la Ville les frais correspondant aux salaires bruts chargés versés par la Ville au personnel mis à disposition de la SOGEB.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver l'avenant 2 à conclure avec la SOGEB relatif à la gestion et à l'exploitation du Beffroi.

J'ajoute que le Comité technique a donné un avis favorable.

M. PASTEAU.- Mon intervention ne porte pas directement sur l'avenant, mais sur la situation du *rooftop* qui occupe le toit du Beffroi, la Canopée. Les habitants du quartier sont d'autant plus offensés qu'ils ont l'impression d'avoir été trompés, parce qu'il y a une différence entre la communication que vous faites sur *Montrouge Mag'*, axée sur le toit végétal, la culture, les

sculptures, le caractère familial, les saveurs du restaurant, et la réalité d'une boîte de nuit à ciel ouvert, d'un lieu interdit aux enfants en soirée et aux moins aisés en général, vu les tarifs. À ce titre, il y a une forme d'indécence, dans le contexte de la crise sanitaire, sociale, environnementale, dans la façon dont ce commerce aux tarifs exclusifs empêche de dormir les travailleurs, notamment ceux des quartiers populaires qu'il surplombe.

Le problème principal est donc le bruit. Une pétition des habitants des rues Gutenberg, Colonel Dion, Émile Boutroux et de l'avenue de la République est en train de circuler. Une lettre du collectif « droit au sommeil Montrouge » devrait vous parvenir.

Nous vous invitons à consulter les Montrougiens sur le sujet, à ouvrir un débat public et à dialoguer de façon constructive avec les habitants concernés, quitte à négocier rapidement la révision du cahier des charges de la Canopée, en lien avec la SOGEB.

M. TIMOTEO. - Je ne peux qu'appuyer les propos de notre collègue à l'instant.

Je vais compléter de manière plus centrale ou centrée sur la délibération, au nom de mon groupe. Vous savez la position que nous avons eue par le passé sur cette DSP, qui a retiré des services municipaux très compétents la gestion de cet équipement dont on connaît l'activité et la réussite. C'est une vérité.

Quand on regarde la délibération, on a le sentiment que c'est à chaque fois plus : on a déjà délégué au Beffroi, gestionnaire de l'équipement, beaucoup de choses dans le champ culturel, et on continue de dépouiller les services culturels d'un certain nombre de leurs activités.

Cela ne fait qu'illustrer ce que nous dénonçons ici collectivement à plusieurs reprises : dans un contexte de dépenses contraintes, peut-être, d'augmentation des coûts, vous l'avez dit tout à l'heure, ce que nous sommes en train de vivre ici au travers de cette délégation renforcée, et du fait que l'on donne à un prestataire extérieur l'activité que les services conduisaient jusqu'alors, est peut-être ce qui sera la transformation des services municipaux à terme, à savoir une externalisation renforcée d'un certain nombre d'activités qui se retrouveront financées par le prix imposé à l'utilisateur, ou au client. Ce n'est même plus un usager, ce sont souvent des clients, dans cet équipement. C'est une évolution que nous ne pourrions évidemment pas soutenir.

Mme MEADEL. - Nous ne pouvons qu'abonder dans le sens des arguments qui viennent d'être évoqués par les autres groupes. La question de la politique culturelle est un sujet important. Vous vous inscrivez dans votre ligne, qui caractérise la gestion de la ville depuis votre élection et même avant, en réalité, quand vous y étiez avant 2020, qui consiste à vous débarrasser des sujets, en déléguant toujours plus, en confiant à d'autres, en l'occurrence en externalisant, en sous-traitant des missions dont vous n'avez pas envie de vous occuper vous-mêmes.

C'est à se demander pourquoi vous avez voulu vous présenter comme maire à la ville de Montrouge. Dans notre ville, de nombreux projets extraordinaires sont à mener, en termes culturels. L'investissement de Mme AUBRY le montre.

En l'occurrence, vous étendez le champ de la délégation à la SOGEB, vous auriez mieux fait de conserver un minimum de décision dans le champ de la compétence directe de la Mairie.

M. SAINTOUL. - Évidemment, je vais continuer le raisonnement de mes collègues. Vous êtes dans une logique de marchandisation, de délégation. Je veux pointer un problème : je siège au Conseil d'administration de la SOGEB, qui s'est réuni voici quelques semaines. Sauf si ma mémoire me fait défaut, vous me le rappellerez, cet avenant n'y a pas été évoqué. Aujourd'hui, on nous propose quelque chose que les administrateurs eux-mêmes ne connaissent pas.

Si je prends le texte de la délibération, vous dites : « dans un objectif de bonne gestion et d'optimisation de l'organisation du travail ».

D'accord.

J'aimerais que vous m'expliquiez en quoi c'est de la bonne gestion, et en quoi cela optimise l'organisation du travail. Est-ce que jusqu'à présent, ce n'était pas efficace ? Si vous optimisez,

cela veut dire que des coûts vont être rognés. Quel genre de coûts ? Est-ce que les salariés seront plus efficaces ? Seront-ils moins payés ? En quoi la productivité va-t-elle être affectée par cette décision ?

Enfin, n'est-ce pas vous qui êtes en train de prendre une décision tout à fait idéologique, contrairement aux airs de pragmatisme qu'en général vous vous donnez ?

M. le Maire.- Je réponds et nous passons au vote, c'est la règle. Je le dis parce que...

Il y a plusieurs sujets.

Madame MEADEL, savez-vous qui est l'actionnaire principal de la SOGEB ? La Ville de Montrouge. Qui est le président de la société ? Le maire. La SOGEB a été créée pour gérer Le Beffroi. La SOGEB est une émanation de la Ville. C'est une structure 100 % publique. C'est une SPL.

Quel est le modèle de la SOGEB ? Elle permet à la ville de disposer d'un équipement culturel et de congrès de premier ordre, concurrent des meilleures salles parisiennes. Aujourd'hui, à peu près la moitié du temps, le bâtiment de la SOGEB est loué à des entreprises privées, ce qui permet aux Montrougiens de bénéficier d'un équipement de premier ordre sans impact sur le budget de la ville.

Excusez-moi, mais par rapport à la discussion que nous avons eue tout à l'heure, je pense que c'est un modèle vertueux et beaucoup nous l'envient. Nous avons un équipement de premier ordre qui ne coûte pas aux contribuables montrougiens. On peut le saluer. Il est totalement maîtrisé par la Ville.

Pourquoi cet avenant, pour répondre à M. SAINTOUL ? Nous avons considéré, plutôt que d'avoir plusieurs équipes sur la logistique des spectacles, le *back office*, que si la SOGEB le fait, cela sera plus efficace et coûtera moins cher à la ville. Nous faisons de la productivité. Dans les années à venir, il va nous falloir réduire la facture. Par ce biais, nous allons le faire et la transférer à la SOGEB.

M. SAINTOUL.- Prouvez-le.

M. le Maire.- Je réponds, puis nous passons au vote.

M. SAINTOUL.- Prouvez-le.

Sur quel poste « grattez »-vous ?

M. le Maire.- Cela remet-il en cause la politique de la Ville ? Absolument pas. La définition de la politique culturelle de la Ville reste du ressort des affaires culturelles et des élus qui en sont en charge. C'est la gestion du *back office* que nous transférons à la SOGEB, en totale maîtrise de la Ville.

S'agissant du *rooftop*, c'est un projet que nous avons mis quelque temps à sortir. De nombreux Montrougiens s'y pressent. On peut considérer que c'est un succès. Beaucoup nous le disent.

Effectivement, quand il y a un projet, il y a un peu de changement. Cela génère en effet quelques nuisances. Cela fait à peine un mois que c'est ouvert. Il y a des réglages à faire. J'ai moi-même rencontré plusieurs riverains. Nous allons effectuer les réglages nécessaires. Nous réduirons les nuisances qui doivent l'être, et nous ferons en sorte que le cahier des charges défini pour ce *rooftop* soit respecté par l'opérateur.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter de la polémique à la polémique.

M. SAINTOUL.- Vous auriez eu moins de problèmes si vous aviez associé les membres du Conseil d'administration de la SOGEB d'opposition à l'élaboration du cahier des charges.

M. le Maire.- Si nous vous écoutions, nous ne ferions rien. Vous êtes contre tous nos projets.

M. SAINTOUL.- Si vous m'écoutez, vous nous associeriez aux décisions et vous produiriez du consensus.

Mme MEADEL.- Votre réponse entre en contradiction avec ce qui est écrit. Vous dites que c'est de la logistique, alors que le texte même de la délibération parle bien de l'accueil d'événements et de l'organisation des spectacles !

Vous savez très bien que l'organisation reflète les objectifs politiques !

M. le Maire.- Cela a été parfaitement écrit, lu et relu.

Mme MEADEL.- Vous êtes en pleine contradiction.

M. le Maire.- L'organisation, c'est la logistique. Cela n'est pas la définition du contenu des spectacles, c'est tout ce qui permet son bon déroulement, depuis la billetterie jusqu'à l'organisation, le *catering*, etc. Cela a été très bien réfléchi, en parfaite collaboration entre la SOGEB et les affaires culturelles. C'est clair, limpide, transparent. C'est de la bonne gestion.

Mme MEADEL.- La culture ne fait pas de la rentabilité systématiquement, c'est le problème.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, G. RABIER, P. ONDOUA, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, Y-L ; N'GUYEN, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, C. SELVACOUMAR ;
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU,
Ne prend pas part au vote		E. LENGEREAU, P. HUREAU, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, K. TAKI, T. BRIET, A. SAMBOU-HONORÉ, M. VETILLARD, A. SAINTOUL

M. SAINTOUL.- Si cela circule très bien, on ne comprend toujours pas la logique de la délégation, dans ce cas.

M. le Maire.- Nous notons que tous les administrateurs à la SOGEB ne prennent pas part au vote, pour les raisons que vous savez.

PETITE ENFANCE

1 – Approbation d'une subvention à l'Association Relais enfants parents pour la gestion 2021-2022 du Relais Assistants Maternels et de la convention afférente

Rapporteur : Mme FAVRA

Délibération n°2022-46

Mme FAVRA.- La Ville a souhaité reprendre en gestion municipale le relais petite enfance à compter du 1^{er} septembre 2022 afin de l'inclure dans la dynamique de sa direction de la petite enfance et conforter son développement vers l'ensemble de l'accueil individuel avec une ouverture sur les assistants parentaux.

Cela correspond à la communication que j'ai faite au tout début, en préambule de ce Conseil.

Les relais assistants maternels (RAM) ont été dénommés relais petite enfance dans le cadre de l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles.

Cette gestion était assurée jusqu'alors par l'association les relais enfants parents percevant pour cette activité une subvention dans le cadre d'une convention.

La ville de Montrouge perçoit directement les montants des actions financées dans le cadre du contrat départemental pour le relais des assistantes maternelles. Elle reverse ensuite l'intégralité de la somme à l'association. Cette convention prendra fin le 31 août 2022.

Pour l'année 2021, l'association a été relogée par la Ville dans les locaux du 11 rue Delerue. L'activité du relais a été fortement impactée par la crise sanitaire au premier semestre. La subvention sollicitée par l'association est donc moins élevée pour cet exercice.

L'association ayant présenté tardivement les justificatifs, la subvention au titre de l'année 2021 n'a pu être versée.

Pour l'année 2022, le montant sollicité par l'association et le reversement de la part du contrat départemental sont proratisés au 8/12^e en raison de la fin d'activité RAM de l'association au 31 août 2022.

En conséquence, je vous demande de vous prononcer sur le total des sommes à verser pour la subvention de l'année 2021-2022, d'un montant de 99 667,60 €, selon le détail que vous avez, et de signer la convention y afférent.

Mme CROCHAT.- Nous souhaitons vous demander des précisions au sujet de ce nouveau relais petite enfance et de la reprise de sa gestion, comme vous l'indiquez, dès septembre 2022. Vous aviez expliqué en AP3C qu'il n'y aurait pas de créations de postes, mais que cette nouvelle gestion serait assurée par une directrice de crèche familiale ainsi que 6 assistantes maternelles.

Pourriez-vous nous donner plus de précisions sur l'organisation qui sera mise en place dès septembre, pour que les Montrougiens comprennent bien ? Nous avons été saisis par un collectif de parents qui ont écrit un texte à porter à votre connaissance au sujet de l'accueil des assistantes maternelles et des parents. Je vous le transmettrai.

Ces parents demandent « *la mise en place d'une structure pérenne pour l'accueil des assistantes maternelles au sein d'un relais petite enfance digne de ce nom, à compter de septembre 2022* ». Plus loin, ils disent : « *Nous saluons la mise en place récente d'un local rue René Barthélémy. Celui-ci est d'une taille bien trop restreinte pour accueillir toutes les assistantes maternelles qui souhaitent en bénéficier et n'est pas suffisamment doté de matériau pédagogique. Elles ne peuvent d'ailleurs s'y rendre qu'une fois tous les 15 jours. (...)* » « *Nous demandons la mise en place d'un réel lieu de partage d'expériences et de rencontres entre pairs. Ces professionnels méritent d'être davantage considérés pour leur travail exemplaire, facteur clé de l'épanouissement de nos enfants* ».

À la lumière de ces demandes, il faudrait donc pouvoir augmenter et faciliter ces temps d'échange indispensables pour les deux parties. Vous engagez-vous à organiser de bonnes modalités de communication avec les parents – transmission, premiers entretiens, points réguliers –, indispensables également dans les cas de conditions d'accueil particulier comme un enfant malade ou porteur de handicap ? Dans tous les cas, il faut du temps pour construire une relation de confiance basée sur l'écoute et le dialogue.

D'une façon générale, nous aimerions être rassurés sur le fait que cette nouvelle gestion sera plus efficiente, tant pour les parents que pour les assistantes maternelles.

Mme FAVRA.- Votre attente correspond à ce que j'ai évoqué tout à l'heure, c'est-à-dire la maison des tout-petits. La maison des tout-petits, c'est le relais petite enfance anciennement relais assistants maternels et une information plus spécifique sur les assistantes parentales.

Une assistante maternelle est agréée par la protection maternelle infantile et a un métier privé libre.

Au niveau de la PMI, elle s'inscrit, les parents ont une liste et elle reçoit les enfants chez elles.

Le relais petite enfance, anciennement relais assistantes maternelles accueille les assistantes maternelles par roulement. Il est bien évident que les 67 assistantes maternelles actuellement sur la ville ne viennent pas toutes en même temps. Pourquoi ? Parce que nous avons un jardin d'éveil, et pour que cela soit un peu plus attractif et que les pratiques professionnelles puissent être évoquées, il est évident que le relais petite enfance accueille les assistantes maternelles, mais également les enfants, parce qu'il y a un projet pédagogique dans ce lieu.

Ce lieu, comme je l'ai dit tout à l'heure, fait 140 mètres carrés, qui sont largement suffisants, et initialement, dans le cadre du relais assistants maternels qui était en activité au niveau des relais enfants parents, c'était exactement la même surface.

Ensuite, l'amélioration que nous avons souhaitée, et c'est pourquoi nous allons prendre à partir du 1^{er} septembre cette maison des tout-petits, l'activité, les jouets et les ateliers, pour l'instant, sont du ressort du relais enfants parents. À partir de septembre, nous avons commandé de nouveaux meubles pour activer de nouveaux ateliers. Nous disposons d'une démarche tout à fait innovante, notamment avec le renforcement de la formation auprès des assistantes maternelles, mais également celui de la formation auprès des auxiliaires parentales.

Je rappelle qu'elles gardent les enfants au domicile des parents, et non pas, comme les assistantes maternelles, à leur domicile. Les assistantes parentales sont sous l'égide de la convention du personnel de maison.

Nous avons voulu, dans ces deux modes de garde individuels, valoriser d'abord l'accueil des enfants, car les enfants sont gardés tant chez l'assistante maternelle que par l'auxiliaire parentale. Nous avons essayé de développer un projet pédagogique tout à fait innovant.

Nous avons aussi essayé de renforcer une information juridique, car les parents ont aussi besoin, lorsqu'ils conventionnent avec les assistantes maternelles et parentales, d'éclairage juridique, tout comme d'ailleurs les assistantes maternelles en ont besoin.

Nous allons mettre en place, dans cette maison des tout-petits, une analyse des pratiques professionnelles.

L'assistante maternelle et l'assistante parentale pourront ainsi venir discuter avec la directrice, qui est éducatrice de jeunes enfants, qui est vraiment dédiée à travailler sur l'évolution des pratiques professionnelles. C'est très important. Il y a un isolement, tant chez les assistantes maternelles que chez les assistantes parentales, sur leurs pratiques professionnelles.

Je rappelle que toutes les assistantes maternelles ne viennent pas en même temps, d'abord parce qu'elles ont un libre choix d'organiser leur temps d'accueil comme elles le souhaitent. Un planning est bien sûr établi.

Je ne sais pas... Vous auriez dû exposer cette démarche lors de l'APC3, j'aurais peut-être pu faire plus.

Mme CROCHAT.- Je ne l'avais pas.

Mme FAVRA.- Je veux vous dire ce soir que notre objectif est de renforcer l'accueil individuel. L'accueil de l'enfant est un choix parental. Des parents préfèrent le collectif, et d'autres préfèrent l'individuel.

Nous avons souhaité donner ce choix aux parents en leur donnant toutes les clés pour qu'ils puissent arriver...

Les parents et les assistantes maternelles ont beaucoup de questionnements. C'est un véritable sujet.

Mme CROCHAT.- Avez-vous une idée des plages horaires ?

Y aura-t-il des plages horaires plus importantes qu'elles ne le sont actuellement ? Les familles évoquaient une fois tous les 15 jours, ce qui leur paraît trop peu. Avez-vous une idée de la nouvelle organisation en termes de temps d'échange et de partage, comme vous l'avez bien expliqué ?

M. le Maire.- Vous posez toutes vos questions, Mme FAVRA vous répond et nous passons au vote.

M. PASTEAU.- Merci pour vos explications. Je loue votre ambition pour les parents et les enfants. Un peu moins le paradigme dans lequel elle s'inscrit.

Pour nous, la crèche est le lieu vers lequel la majorité des parents veulent envoyer leurs enfants. À ce titre, avez-vous des données sur les parents clients d'assistantes maternelles – j'imagine que vous avez de plus en plus accès à ce type de données, puisque vous avez mainmise sur cette activité qui était opérée auparavant par une association partenaire ? Parmi ces parents, combien se sont vu refuser préalablement une place en crèche municipale ?

Mme FAVRA.- Vous évoquez le fait que peut-être, les plages horaires... À partir de septembre, nous allons nous adapter aux besoins. On sait que le relais enfants parents, qui avait la démarche du relais assistants maternels, n'a jamais évoqué cette problématique.

S'il s'avère que nous avons besoin d'ouvrir plus de plages horaires pour recevoir un peu plus d'assistantes maternelles – elles sont libres de venir, il n'y a aucune obligation de fréquenter le relais petite enfance, c'est un libre choix –, bien évidemment, nous reverrions ce planning et ferions le maximum, notre objectif étant d'aider au mieux.

Pour répondre à M. PASTEAU, vous évoquez que le mode de garde, pour certains parents, est collectif. Lorsque les parents s'inscrivent à l'accueil unique, ils ont des choix à faire. Il y a systématiquement les crèches municipales, les crèches dont nous avons la délégation, et il y a aussi la crèche familiale, où ils peuvent s'inscrire. Les parents ensuite choisissent une assistante maternelle. Comme vous le savez, les assistantes maternelles ont une particularité : elles n'ont pas de clause géographique. Parfois, on parle d'assistantes maternelles de Montrouge, mais qui ne gardent pas d'enfants montrougiens, parce qu'elles ont un agrément, mais pas pour Montrouge, il n'y a pas de clause géographique.

Nous parlons parfois ici de personnes qui gardent des enfants, qui ont des entreprises sur le territoire.

M. PASTEAU.- J'évoquais les parents montrougiens qui avaient déposé une demande pour la crèche municipale à Montrouge.

Mme FAVRA.- Comme vous le savez, nous avons actuellement un problème de recrutement, qui est national. Tout le monde le dit. Peut-être les parents qui ont opté pour un mode de garde collectif n'ont-ils pas encore eu satisfaction. Nous essayons au maximum de recruter pour le collectif. D'ailleurs, nous avons fait deux *job dating*. En principe, quand les parents choisissent un mode collectif, ils ont la possibilité d'y aller.

En revanche, je peux vous dire que les assistantes maternelles sont des personnes qui ont des pratiques professionnelles extrêmement intéressantes. Les parents ne se plaignent absolument pas du mode de garde individuel. Justement, la maison des tout-petits va conforter ce mode de garde individuel, rassurer les parents et donner un peu plus de force aux professionnels que sont les assistantes maternelles ou les auxiliaires parentales.

M. SAINTOUL.- Ce n'était pas la question.

M. le Maire.- Nous avons une règle.

M. SAINTOUL.- Je sais que Mme FAVRA est devenue experte dans les réponses émollientes et diluant la question.

Mme FAVRA.- Je vous remercie de votre analyse.

M. SAINTOUL.- La question n'était pas celle-là. Elle était simplement : parmi les parents...

Mme FAVRA.- Croyez-vous que votre collègue a besoin que vous preniez la parole...

M. SAINTOUL.- Il se lassait de votre réponse. J'apporte mon concours.

M. le Maire.- Nous avons fixé une règle.

M. SAINTOUL.- La règle est que vous répondiez aux questions. Si la question est : combien de foyers...

M. le Maire.- Mme FAVRA vous a répondu, sa réponse ne vous satisfait pas, mais elle a répondu. Je la remercie, ainsi que toute l'équipe de la petite enfance, pour ce magnifique projet de maison des tout-petits. Vous serez invités à l'inauguration en septembre.

M. SAINTOUL.- Combien de parents ayant recours à des assistantes maternelles... *(suite de l'intervention inaudible – hors micro.)*

M. le Maire.- Nous passons au vote.

Qui est favorable à cette subvention ?

M. SAINTOUL.- La question est claire et simple. Nous n'avons pas eu de réponse ! La question était claire.

Nous ne prenons pas part au vote.

M. le Maire.- Respectez la règle. Il y a des questions diverses. Vous la poserez à nouveau en questions diverses.

Que votez-vous, Montrouge en commun ?

M. SAINTOUL.- Ne dites pas que vous avez répondu. C'est absurde.

M. TIMOTEO.- Nous votons pour.

M. le Maire.- Bravo.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR ;

	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Ne prend pas part au vote	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

M. SAINTOUL.- Nous ne prenons pas part au vote, tant que nous n'avons pas de réponse simple et précise à la question que nous avons posée. Nous demandons, dans le cadre des parents ayant recours aux services d'une assistante maternelle, combien d'entre eux ont auparavant essuyé un refus d'une demande de place en crèche municipale.

C'est simple et factuel. Vous répondez simplement et factuellement. Ou vous dites que vous n'avez pas le chiffre et que vous reviendrez vers nous.

M. le Maire.- Vous savez pertinemment que 100 % des familles ne peuvent pas avoir de place en crèche. C'est pareil dans toute la France. À Montrouge, il y a 78 % de taux de couverture dans les structures de la ville. Un certain nombre de parents n'ont pas de place en crèche et les parents peuvent avoir accès à des modes individuels que nous allons inciter et améliorer. Voilà ce que vous a dit Mme FAVRA.

Vous ne prenez pas part au vote. C'est bien. Nous continuons !

SANTÉ

1 – Approbation de la convention cadre relative au fonctionnement du centre de vaccination contre la Covid de la ville de Montrouge

Rapporteur : Mme BUJON

Délibération n°2022-47

Mme BUJON.- Dès janvier 2021, la ville de Montrouge s'est engagée dans le déroulement de la campagne de vaccination anti COVID. L'activité vaccinale a duré presque 12 mois, du 19 avril 2021 au 8 mars dernier, et a permis l'injection de presque 59 000 doses de vaccin.

Le coût de fonctionnement du centre de vaccination en 2021 a donné lieu à l'octroi de financements émanant de l'Agence régionale de santé pour un montant de 556 450 €. Un versement complémentaire est attendu pour 17 500 €.

Pour 2022, le fonctionnement du centre de vaccination s'élève à 5 000 €, l'activité vaccinale ayant fortement décliné après les fêtes de fin d'année 2021.

Pour procéder au remboursement de l'activité 2022, l'ARS souhaite la signature d'une convention-cadre qu'il vous est donc proposé d'autoriser le maire à signer.

M. le Maire.- Des questions sur cette convention-cadre ?

M. BOUCHEZ.- Un rappel : nous avons actuellement une remontée de la Covid avec la septième vague. Qu'est-ce qui va être fait pour faire face à la demande qui, aujourd'hui, n'est pas très forte, mais risque de le devenir ?

M. le Maire.- Chacun pose ses questions, vous répondez et nous passons au vote.

Mme BUJON.- J'avais mentionné la dernière fois que dès lors que l'on verrait un surplus de demandes dans le domaine de la vaccination, nous réfléchirions à organiser des dispositifs, au CMS ou en partenariat avec les médecins de ville.

M. le Maire.- Nous nous adapterons comme nous l'avons fait par le passé.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR ;
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

2 – Adhésion de la commune au programme des Établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)

Rapporteur : Mme BUJON

Délibération n°2022-48

Mme BUJON.- Le numérique permet d'accompagner les transformations des établissements et services sociaux et médico-sociaux nécessaires à la prise en charge globale des personnes en perte d'autonomie et au renforcement de la place des aidants.

En effet, il favorise le développement des échanges et le partage d'informations entre les différents intervenants, que ce soient les acteurs du sanitaire, du médico-social, du social, de l'aide aux usagers et aux aidants.

Le constat global actuel est celui d'un retard important dans l'usage des outils numériques par les ESSMS. Le « Ségur de la santé », dans son volet numérique, offre une opportunité pour accélérer l'intégration du numérique dans les pratiques des établissements médico-sociaux et sociaux. Dans sa déclinaison au secteur social et médico-social, il permet de mobiliser 600 M€ de 2021 à 2025.

Le programme « ESSMS numérique » a pour principal objectif de permettre aux ESSMS de développer et généraliser l'utilisation du numérique dans le secteur au travers du développement du dossier usager informatisé, qui est le pendant du dossier médical informatisé dans le domaine de la santé.

D'un point de vue opérationnel, il s'agit donc :

- d'améliorer la qualité des accompagnements dans une logique de parcours, de faciliter l'implication de la personne accompagnée et de ses proches ;
- d'améliorer la connaissance des personnes accompagnées et de leurs besoins ;
- d'améliorer le pilotage de ces transformations et l'efficacité dans le fonctionnement des ESMS.

La ville souhaite bénéficier du programme afin d'accompagner les actions déjà engagées conjointement entre la direction de la santé et le CCAS, pour le renforcement de la coordination des actions au bénéfice des Montrougiens qui ont besoin d'assistance dans leur vie quotidienne, ainsi que pour la modernisation des services à domicile – SAAD, service d'accompagnement et d'aide à domicile, et SSIAD, service de soins infirmiers.

Il s'agit de préparer la fusion du SAAD et du SSIAD prévue par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022 à l'horizon 2025, par la mise en œuvre d'une coopération renforcée des équipes.

À cet effet, la Ville a prévu de constituer une grappe avec 17 autres ESSMS implantés en Île-de-France, essentiellement dans les Hauts-de-Seine et en Essonne, et travaillant toutes avec le même logiciel.

Il vous est donc proposé d'autoriser le maire à signer la convention inter-établissements jointe ainsi que tous les actes afférents. La convention désigne l'établissement AMADPA Montgeron comme établissement porteur et coordinateur du projet.

Mme VELOSO.- Le secteur médico-social et les services permettant aux personnes de rester le plus longtemps possible à domicile, ainsi que l'appui des aidants, est un sujet important.

Deux questions : y aura-t-il une interface simple et accessible à tous, avec les bénéficiaires et accompagnants ? Cela a-t-il été regardé ? Le CMP sera-t-il compris dedans ? Pourrions-nous avoir le temps d'attente pour obtenir un premier rendez-vous au niveau du CMP situé à Montrouge ?

Mme BUJON.- Concernant l'interface accessible à tous, dans un premier temps, ce sont des outils professionnels qui n'ont pas spécialement à être accessibles.

Mme VELOSO.- C'était pour rendre plus pratique.

Mme BUJON.- Le but était d'organiser de mieux en mieux tous ces services et que toutes ces personnes puissent échanger autour des dossiers des usagers, des bénéficiaires, plus exactement.

Quant au CMP, je ne pense pas qu'il fasse partie des équipements médico-sociaux de cette grappe. Le CMP dépend de l'hôpital Paul Guiraud. Je ne suis pas sûre que l'on soit dans la même grappe.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR ;

L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

3 – Approbation des règlements de fonctionnement relatifs au service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et au service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Rapporteur : Mme BUJON

Délibération n°2022-49

Mme BUJON.- Les ESSMS sont régis par le Code de l'action sociale et des familles, et des dispositions législatives et réglementaires imposent au gestionnaire d'élaborer au moins tous les cinq ans un règlement de fonctionnement. C'est un document dont l'objet est de définir les droits de la personne prise en charge et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie.

Ces règlements soumis à votre approbation ont été élaborés en collaboration avec les professionnels qui interviennent au domicile et leurs encadrants. Ils viennent clarifier et préciser les pratiques à l'œuvre au sein de chacun des deux services concernés.

M. le Maire.- Il a été approuvé à l'unanimité au dernier Comité technique.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR ;
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

AMENAGEMENT URBAIN

1 – Avis sur les demandes d'autorisations de recherches de gîte géothermique au Dogger instruites par le préfet des Hauts-de-Seine et reprise de la compétence « Développement des énergies renouvelables » auprès du SIPPAREC

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-50

M. le Maire.- Nous avons déjà eu un échange sur ce sujet.

La Ville de Montrouge souhaite reprendre sa compétence en matière de géothermie pour développer son propre projet. Nous sommes soumis pour avis d'une demande d'autorisation de recherche géothermique au Dogger suite à l'étude du SIPPAREC sur le projet Malakoff Montrouge.

Nous vous proposons :

- d'une part, d'émettre un avis défavorable à cette demande d'autorisation, parce que le permis tel que déposé ne nous permettrait pas de réaliser notre propre projet ;
- d'autre part, de nous autoriser à demander au SIPPAREC la reprise de la compétence « développement des énergies renouvelables » afin que nous puissions développer notre propre projet.

M. TIMOTEO.- À chaque Conseil, nous avons une délibération sur la géothermie. J'espère que vous ne nous ferez pas une réponse tout à l'heure comme celle qui nous a accompagnés toute la soirée, un peu comme un hommage à Georges Marchais : « Ce n'est pas votre question, mais c'est ma réponse ».

Je reviens plus sérieusement à la délibération.

Elle acte finalement – vous l'avez rapidement dit, mais dans le détail, à la lecture de la délibération, c'est clair –, sur ce dossier d'exploitation d'eau chaude du sous-sol, l'état des relations plutôt fraîches que vous avez aujourd'hui avec la ville de Malakoff et le SIPPAREC, syndicat intercommunal auquel nous appartenons. Mon groupe – et je pense que nous ne sommes pas les seuls, je parle de l'opposition – est navré de cette situation.

Quand on lit les attendus de votre position, de la délibération, on a droit à un vrai plaidoyer de divorce, en bonne et due forme, avec tout ce qu'il faut d'objectivité relative, de dose de mauvaise foi, et avec une part d'amertume certaine.

Vous avez tendance, comme souvent d'ailleurs, sur beaucoup de dossiers, à repeindre la réalité à votre avantage quand elle n'est que le résultat de l'incapacité de notre ville à mener à bien un projet d'intérêt général avec la collectivité voisine, qui par ailleurs, dans ce dossier, porte la quasi-totalité des nuisances induites par ledit projet. La quasi-totalité !

Depuis fin 2016, le SIPPAREC a lancé une étude de potentiel géothermique qui a démontré un potentiel intéressant pour implanter un site de production et de distribution sur le territoire commun des villes de Malakoff et Montrouge.

Avec un réseau de chaleur qui pourrait, à ce stade, alimenter environ 20 000 logements, pour un investissement conséquent : aux alentours de 67 M€ hors taxe. Ce n'est pas une petite et mince affaire.

Vous ne direz pas le contraire, je pense, ce soir : c'est à la suite de cette étude et en toute connaissance de cause que les deux villes, Malakoff et Montrouge, se sont réunies et ont décidé de transférer leurs compétences développement des énergies renouvelables au SIPPAREC. Chaque ville détenant et continuant de détenir l'ensemble des éléments techniques et financiers du projet ; c'est-à-dire, je le rappelle, parce que c'est important pour la suite, la création de deux puits de géothermie développés par le SIPPAREC au bénéfice de nos deux villes.

Il faut aussi que nous rappelions que le risque financier et l'investissement seront supportés en majeure partie par un emprunt par le SIPPAREC. Le risque est porté par le SIPPAREC, pas par les villes, en tout cas, majoritairement.

Le développement du projet, son impact sur la voirie des communes et les conséquences en termes de travaux ont largement été partagés entre les deux communes, Malakoff et Montrouge, pendant plusieurs années, de même que l'ambition du projet.

Vous dites que le projet ne répond pas à l'ambition souhaitée par la ville. C'est l'argument le plus fort que vous soulevez dans le refus que vous opposez.

Finalement, on ne comprend pas grand-chose.

Cela fait trois ans que tous les éléments sont connus de part et d'autre par l'ensemble des parties. Et vous ne vous apercevez qu'aujourd'hui que l'ampleur du projet serait insuffisante, que la voilure serait insatisfaisante ?

Je rappelle, parce que c'est un point évoqué à l'appui de cela sur l'insuffisance de l'ambition du projet, que le nombre de prospects, de clients futurs identifiés dans l'étude proposée par le SIPPAREC s'est basé sur la liste des bailleurs fournis par la Ville, avec, en complément, les entreprises qui se sont déclarées intéressées, au premier rang desquelles un très gros siège social, ici, à Montrouge, celui d'une grande banque verte que tout le monde connaît.

Si cette liste est incomplète, si les prospects sont insuffisants, si 20 000 logements n'étaient pas suffisants, c'est aussi parce que la ville de Montrouge a mal identifié l'étendue du marché possible. Si la liste est incomplète aujourd'hui, on peut se demander : à qui la faute ? Est-ce au SIPPAREC ou à la ville de Montrouge ? C'est vers cette dernière que le SIPPAREC s'est tourné pour connaître les potentiels clients futurs de cette affaire.

Vous voulez reprendre la compétence « développement des énergies renouvelables » au SIPPAREC, en arguant que Vallée Sud Grand Paris détient la compétence ENR, énergies renouvelables. Ce qui, me semble-t-il, n'est pas tout à fait juste.

Vallée Sud Grand Paris n'a pas la compétence sur les énergies non renouvelables, sauf si une ville la lui confie. Si les villes décident de confier la compétence ENR à Vallée Sud Grand Paris, elle l'aura. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Vallée Sud Grand Paris, pour l'instant, n'a pas la compétence géothermie. Notez et notons ensemble que le projet développé par le SIPPAREC au bénéfice de nos deux villes, projet placé sur le territoire de Malakoff, entre largement en cohérence, et bien en cohérence, dans ses objectifs, dans sa dimension, et globalement, dans le projet tel que proposé, avec le plan climat air énergie que vous avez vous-même voté au Conseil territorial.

À moins que quelque chose m'ait échappé s'il y avait une incohérence ou quelque chose qui n'allait pas, j'ose espérer qu'au niveau de Vallée Sud Grand Paris et du Conseil territorial au sein duquel vous siégez, comme d'autres collègues présents, vous auriez fait valoir ces difficultés et interrogé la viabilité ou la pérennité du projet. Je ne crois pas que cela soit le cas.

J'ajoute qu'après avoir prospecté, en remettant les choses dans leur histoire, la ville de Montrouge, en tout cas, il y a quelque temps maintenant, n'avait pas identifié de terrain à mettre à disposition de ce projet. C'est bien pour cela que c'est Malakoff, parce que Montrouge n'avait pas de terrain, qui a proposé de creuser afin d'installer les puits sur son territoire. C'est la collectivité qui a l'impact induit le plus important. C'est Malakoff qui va supporter les fortes perturbations du chantier, en tout cas, pendant son développement, avec tous les effets, plus largement, sur le tissu associatif, puisque le terrain repéré aujourd'hui est un équipement sportif.

Peut-être allez-vous me démentir sur le sujet, Montrouge aurait peut-être trouvé un terrain. C'est peut-être pourquoi vous avez en partie changé d'avis. Personnellement, je ne sais pas trop. J'essaie de regarder un peu les terrains qui pourraient se libérer, au regard des informations que vous acceptez de temps en temps de distiller ici. Si c'est le terrain de la fac

dentaire, par exemple – imaginons que ce soit celui-là, car c'est celui qui va, à terme et dans un avenir assez proche, se libérer –, il me semble que c'est un terrain sur lequel SIPPAREC a jeté un regard, a un peu exploré des pistes, et il a émis quelques réserves sur la faisabilité.

Peut-être n'est-ce pas du tout cela.

Sur ce terrain, d'ailleurs, vous reprochez au SIPPAREC, dans les attendus de la délibération, de ne pas étudier ce qu'on appelle d'autres solutions de nappes, c'est-à-dire de regarder si d'autres niveaux de forage ne sont pas possibles.

M. le Maire.- Vous pouvez conclure. Cela fait 10 minutes.

M. TIMOTEO.- Vous reprochez au SIPPAREC de ne pas étudier d'autres solutions de nappes, de forages plus en profondeur.

C'est un argument que l'on peut entendre. Pour qu'il soit fondé, vous devriez ajouter que qui dit prospection plus profonde, et sans doute possible, dit également des coûts de forage qui explosent.

Il faut savoir que forer au niveau du Trias au lieu du Dogger, c'est deux fois plus cher, avec des résultats à ce stade toujours pas très confirmés. Il y a un vrai risque, avec des garanties offertes par l'ADEME très variables, selon que l'on fore au niveau du Dogger ou du Trias.

Une enquête publique, présentée comme telle par le préfet, devrait se tenir à la rentrée, à compter du mois de septembre jusqu'au mois d'octobre. Les habitants de nos communes respectives pourront se prononcer sur le sujet.

Aujourd'hui, nous avons un projet de géothermie qui peut être mis en fonction dans les deux années à venir, qui est cohérent avec l'urgence climatique et la transition écologique telle qu'elle est toujours réclamée par le GIEC. Tout autre nouveau projet prendra plusieurs années d'études préalables afin de jauger son potentiel.

Vous nous demandez de refuser un projet en phase d'aboutir dans deux ans, pour lequel la capacité peut tout à fait être augmentée et discutée avec les autres partenaires, sans que ni vous ni la maire de Malakoff ne soyez à la tête de la SPL, puisque c'est le SIPPAREC qui finance et souhaite la piloter pendant les travaux.

Vous nous proposez ce soir, en retirant la compétence au SIPPAREC et en nous appelant à voter contre le processus qui s'enclenche, d'échanger et d'acter un hypothétique autre schéma qui viendrait peut-être dans cinq ou six ans, en réalité, vous le savez, sans aucune garantie.

M. PASTEAU.- Je voudrais féliciter notre collectif, parce que nous venons de passer, avec cette délibération, la première partie de l'ordre du jour, et remercier mon collègue, M. TIMOTEO, pour ses arguments très construits, qui vont me permettre de sauter tout un chapitre. Je serai donc plus court que prévu.

Pour appuyer sur sa conclusion, il faut rappeler non pas l'urgence climatique, mais les retards déjà pris dans ce projet. En 2017, le Conseil municipal approuve la demande d'étude pour la création de ce réseau de chaleur, qui vous a été proposée par Malakoff et le SIPPAREC, le syndicat intercommunal.

En 2020, vous en faites une promesse de campagne municipale. En 2021, vous en faites une promesse de campagne départementale. Vous invitez l'intercommunalité et Vallée Sud Grand Paris dans le sujet, cela semble démontrer un intérêt actif.

Néanmoins, depuis deux ans, le dossier avance par à-coups. Fin 2021, le Conseil municipal vous mandate pour signer avec ses partenaires les statuts d'une SPL. En décembre, vous annoncez annuler la participation de Montrouge au projet. Depuis, Malakoff travaille avec le SIPPAREC et Châtillon pour continuer sur le projet sans Montrouge, mais en laissant la porte ouverte à notre commune.

Vous leur faites obstruction active en déposant auprès du préfet ce recours contre leur demande d'autorisation de recherche de gîte géothermique au Dogger.

Je rappelle le calcul sommaire du nombre de tonnes de gaz à effet de serre que le réseau de chaleur permet d'économiser. On parlait d'environ 20 000 tonnes par an.

Ce recours, qui est susceptible de retarder le projet pendant plusieurs années, est climaticide. Nous vous conjurons de le retirer.

Concernant vos arguments listés dans la délibération, on connaît le SIPPÉREC depuis un certain temps. Il est réputé sérieux. Il a déjà réussi des projets. Nous savons que vous collaborez plus efficacement avec les responsables de votre bord politique. Le dirigeant du SIPPÉREC est une personnalité de droite.

La SPL, la voix de la commune de Montrouge au Conseil d'administration du SIPPÉREC lors de la réunion de décembre dernier, avait approuvé les statuts de cette SPL, qui avaient été votés à l'unanimité, même si vous aviez refusé de la rejoindre. Vous aviez voté les statuts de cette SPL, qui laissent à Montrouge une porte d'entrée dans le projet. Je vous conseille de saisir cette opportunité et de demander au président du SIPPÉREC d'activer cette option figurant dans les statuts.

Concernant le transfert de compétences, cela risque de prendre du temps. Concomitamment, un projet alternatif doit être lancé. Cela va prendre des années.

Je conclus pour essayer d'être constructif. Le point clé, celui qui visiblement conclut l'énumération d'arguments hétéroclites de cette délibération, est le contrôle de la gouvernance. Acceptez, Monsieur le Maire, de ne pas pouvoir tout contrôler, d'autant plus que l'investissement de Montrouge serait minime.

De toute façon, vous êtes maire, c'est vous qui avez la mainmise sur les permis de construire à Montrouge. Personne ne vous forcera à construire des réseaux de chaleur sur des tracés ou à des dates qui ne vous conviennent pas.

Dans la mesure où vous parvenez à anticiper, expliquer les points d'inquiétude concrets liés à la gouvernance de la SPL – points d'inquiétudes justifiant votre prise de position actuelle, qui est très large, il s'agit de la gouvernance -, quel est concrètement le problème sur le terrain dont vous craignez un arbitrage défavorable ?

Pour débloquer cette situation, voici une suggestion : pourquoi ne pas travailler avec les partenaires à une mise à jour des statuts détaillant de manière explicite les arbitrages qui doivent être faits sur telle ou telle question ? Des points qu'il s'agira d'anticiper, d'identifier, afin de proposer une réécriture des statuts.

Faute de quoi, ma crainte est que vous fassiez du projet géothermique une promesse de campagne pour les élections municipales de 2026 ou 2032.

M. SAINTOUL.- Je remercie et salue M. TIMOTEO et PASTEAU pour leur prise de parole exhaustive et extrêmement posée et modérée.

On pourrait être extrêmement en colère. Vous nous baladez. Cela fait six ans que le sujet est sur la table. Aujourd'hui, vous sortez des manœuvres dilatoires. Vous cherchez à gagner du temps. Peut-être qu'en 2026, vous ferez de la géothermie un sujet de campagne.

C'est insupportable de se voir « trimpler » de Conseil municipal en Conseil municipal, de mesure dilatoire en mesure dilatoire. Un projet a été lancé voici six ans, pour lequel vous avez les études, vous savez que c'est possible. Vous nous faites croire que vous voulez faire mieux, moins cher, plus, avec d'autres, plus souverain, etc. Tout cela, c'est du « bidon ». Tout le monde le sait et en a parfaitement conscience. Vous essayez de noyer le poisson.

Mes collègues ont argumenté avec beaucoup de détails et de sagesse, moi, j'avais envie de pousser ce « coup de gueule ».

Mme MEADEL.- Je ne reviendrai pas sur les arguments de fond évoqués par mes collègues. J'attire votre attention sur le manque de sérieux de la précédente délibération qui exposait le contenu de l'étude. Le groupe L'avenir n'attend pas avait indiqué que nous étions favorables

sur le fond à la géothermie, mais que l'étude de faisabilité, que nous avons attentivement étudiée, n'était pas suffisamment costaud et qu'il manquait un certain nombre d'éléments. Nous avons pointé un problème concernant l'évaluation des risques, l'évaluation coûts/avantages, avantages/inconvénients, qu'il manquait un certain nombre de points d'expertise, et nous avons pointé également les difficultés et le flou autour du projet de gouvernance et de la position de la Ville, qui nous semblait mal défendue. Nous avons été, comme toujours, sincères et francs avec vous, en vous disant : « Nous sommes favorables, mais cette étude nous semble peu conforme aux exigences d'expertise que nous sommes en droit d'attendre ». Vous avez indiqué que tout était prévu, sérieux, rigoureux.

Je constate que vous dites l'inverse de ce que vous nous aviez expliqué alors. Je m'interroge sur votre bonne foi et votre sérieux, sur un dossier pourtant essentiel, quand on voit qu'il est indispensable de trouver d'autres sources d'énergie.

Deuxième sujet, vous avez en effet engagé ce travail depuis 2017. Je disais précédemment que dans les comptes, apparaissait la somme de 135 000 € sur la géothermie. Je vous pose donc la question : en plus de renoncer à ce projet important pour de mauvaises raisons, avez-vous gaspillé 135 000 € dans des études qui, finalement, ne vous serviront à rien ?

M. le Maire.- Madame MEADEL, vous nous dites qu'en fait, nous avons raison de ne pas aller dans ce projet, parce que ce n'est pas le bon, et finalement, vous nous dites que non. Je ne comprends pas très bien.

Mme MEADEL.- Je parle français, je suis fatiguée. Vous relirez les comptes rendus.

M. le Maire.- Sur le fond, il faut bien comprendre que sans la géothermie, nous ne nous en sortirons pas. Aujourd'hui, la seule énergie renouvelable accessible à Montrouge est la géothermie.

Mme MEADEL.- Vous n'avez pas beaucoup d'imagination.

M. le Maire.- J'ai dit que je répondais.

Mme MEADEL.- Vous dites des inepties, nous réagissons !

M. le Maire.- En dehors de la géothermie, point de salut.

M. SAINTOUL.- Regardez les études...

M. le Maire.- Puis-je répondre ?

Nous passons au vote ? Je ne réponds pas ?

Alors je réponds !

Mme MEADEL.- Vos réponses n'apportent pas grand-chose de plus.

M. le Maire.- Ce sujet est compliqué et complexe.

Mme MEADEL.- Vous patagez et cela se voit !

M. le Maire.- En analysant l'ensemble des éléments et l'intérêt des Montrougiens, nous nous sommes dit qu'il fallait avoir un projet ambitieux pour Montrouge, de façon à desservir les besoins actuels, logements et entreprises, mais également les besoins futurs.

Le projet imaginé avec Malakoff est petit, il ne permettait pas de développer tout le potentiel montrougien. Nous voulons exploiter la géothermie pour de longues années pour l'ensemble des Montrougiens actuels et futurs, car nous avons de nombreux projets de renouvellement de quartiers, notamment la future gare Châtillon Montrouge, le quartier Marne Brossolette, le quartier des Éditions législatives, la fac dentaire. Le potentiel à Montrouge est très important. Ce projet n'est pas satisfaisant.

Nous voulons aller sur la géothermie avec un projet ambitieux que nous maîtrisons. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de rompre les fiançailles avec Malakoff. On nous aurait reproché d'avoir choisi ce projet « riquiqui » ne répondant pas à l'ambition.

Après avoir discuté avec l'ensemble de mes collègues, nous avons décidé d'y renoncer et d'aller vers un projet plus ambitieux. Pour cela, nous avons besoin de reprendre notre compétence, de relancer un nouveau projet, avec de nouveaux partenaires, ce que nous sommes en train de faire.

Je vous propose...

M. SAINTOUL.- À supposer que votre prétendu projet arrive à son terme, il arrivera tellement tard ! Cela ne sert à rien.

Mme MEADEL.- Vous nous coupez le micro !

M. le Maire.- Nous avons eu le débat. J'ai répondu.

Mme MEADEL.- Les Montrougiens ne nous entendent pas, parce que nous ne sommes pas filmés !

M. SAINTOUL.- À supposer que votre réponse soit valable, le calendrier ne tiendrait pas.

Mme MEADEL.- Si nous vous gênons, nous sortons !

Mme VELOSO.- Au moins, ne faites pas semblant d'être conscient des enjeux actuels.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

M. le Maire.- Nous continuons !

Sinon, nous n'avancions pas !

M. SAINTOUL.- Réunissez le Conseil municipal plus souvent, nous aurions des ordres du jour moins pléthoriques et nous finirions plus tôt.

M. le Maire.- Respectons un peu les règles du jeu.

M. SAINTOUL.- Ce n'est pas un jeu, justement !

2 – Clôture et suppression de la ZAC Porte de Montrouge

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-51

M. le Maire.- En 1999, a été créée la ZAC Porte de Montrouge. L'opération est aujourd'hui entièrement réalisée, un peu plus de 20 ans après. Il nous revient de délibérer pour constater l'achèvement de la ZAC et prononcer sa suppression, puisque son achèvement est avéré.

Le sens de cette délibération est d'autoriser votre serviteur à clôturer et supprimer la ZAC Porte de Montrouge, qui a rempli son objet.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR ;
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

3 – Débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-52

M. le Maire.- Nous avons deux délibérations importantes. La première est un débat que nous devons avoir sur les orientations générales du PADD et du PLUI.

Lors de l'APC3, pour ceux qui y étaient, nous avons eu une présentation détaillée par Vallée Sud Grand Paris, qui mène cette affaire, puisque c'est sa compétence, de l'avancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et des principaux éléments du PADD.

La délibération vous donne les principaux objectifs du PADD :

- conforter l'attractivité et le rayonnement du territoire ;
- améliorer le cadre de vie de tous les habitants et des salariés ;
- amplifier les actions du territoire sur la transition écologique.

Tout cela est détaillé.

Ce travail important a fait l'objet de très nombreuses réunions de concertation avec les habitants du territoire, avec les équipes municipales.

Vous avez tout le détail des objectifs et orientations générales du PADD, selon deux axes principaux :

Axe 1 : Vallée Sud Grand Paris, un territoire durable, acteur de la transition écologique ;

Axe 2 : Vallée Sud Grand Paris, un territoire attractif et accueillant pour vivre, étudier et travailler.

Il vous est rappelé que le PADD est un des éléments du futur PLUI. Une fois le PADD approuvé, le travail continuera pour élaborer un règlement et terminer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en 2024.

Il vous est proposé de débattre de ces orientations. Il n'y aura pas de vote.

M. PASTEAU.- Les orientations présentées souffrent d'un réel manque d'ambition. Il peut s'agir d'agir pour la continuité et le développement des trames vertes, bleues et brunes, et la qualité des paysages, réduire l'empreinte écologique du territoire et amplifier la gestion durable de ses ressources, ou œuvrer pour un territoire résilient face au changement climatique, limiter les risques et nuisances.

Les items associés à ces objectifs sont des actions du type : « favoriser le développement des transports en commun ».

Ce ne sont pas des objectifs suffisamment clairs et ambitieux pour l'urbanisme. Pour un urbanisme soutenable, il faut partir d'orientations claires, comme un PLUI bioclimatique, à l'instar d'autres villes, comme Paris. Ce qui montre bien l'ambition des modes de construction, de rénovation, de déplacement, qui permettent d'atteindre le « zéro émission », l'atteinte de la cible des 25 % *a minima* de logements sociaux dans toutes les villes de Vallée Sud Grand Paris, 10 m² d'espaces verts dans toutes les villes.

Faute d'objectifs clairs et ambitieux, nous serons forcément déçus du résultat. À ce stade, les PADD sont insuffisants et montrent la volonté de verdir les politiques actuelles sans changer de paradigme et esquisser la ville plus vivable de demain.

Dernière remarque sur le PLUI, il est fait référence à plusieurs reprises au PCAET. Or, celui-ci est également très insuffisant. Comme l'a souligné la mission régionale d'autorité environnementale, dont l'avis est annexé au dossier de PCAET, la contribution des actions mise en avant dans le PCAET aux objectifs n'est pas établie.

C'était également l'avis d'un groupe de travail qui a réuni plusieurs associations au début de l'année.

Renvoyer l'ambition climatique au PCAET montre bien qu'il n'y a pas d'ambition réelle, hormis sur l'hydrogène et quelques actions.

Mme CLAQUIN.- Mon intervention se situera dans la continuité de ce que mon collègue PASTEAU vient d'indiquer. Dans les orientations en elles-mêmes, il n'y a rien de choquant, mais on peut s'interroger très fortement sur l'intérêt et la réelle portée de ce document.

Je vais prendre un exemple, puisque c'est un sujet dont nous venons longuement de débattre. Il est indiqué dans le PADD que le PLUI porte des ambitions fortes en matière de sobriété énergétique, d'innovation, de réduction des émissions polluantes ou d'optimisation des énergies issues des ressources du territoire, comme en matière de géothermie.

Or, on voit bien que l'on peut avoir un document comme celui-ci, qui indique porter des ambitions fortes sur un sujet comme la géothermie. Pour autant, au même Conseil municipal, vous venez de nous proposer une délibération où Montrouge se retire d'un projet de géothermie, ce qui va repousser à de trop nombreuses années l'avènement de cette source d'énergie sur notre territoire.

Ce document est dénué de réelle portée sur les actions des différentes villes du territoire.

M. SAINTOUL.- Je vais encore une fois m'inscrire dans la continuité des propos tenus et arriver avec mon gros bon sens.

Je lis les objectifs de ce PADD.

« Objectif 1 : conforter l'attractivité et le rayonnement du territoire ». Bon. Encore une fois, on a affaire à cette rhétorique grise et pâteuse qui ne désigne rien de réel. Personne ne vient s'installer dans Vallée Sud Grand Paris. Personne ne s'est jamais dit : « Si j'allais habiter Vallée Sud Grand Paris ? ». À un moment, il faut que les messages politiques résonnent avec l'existence des gens et leur choix de vie. Cela me paraît indispensable ! J'ai l'air d'ergoter, mais si les gens se fichent royalement de la vie politique, c'est à cause précisément de ce genre de choses.

Le premier item de cet objectif est : « conforter l'offre économique ». Êtes-vous en mesure de me définir précisément ce que veut dire cette phrase et dans quelle mesure elle rompt avec les logiques qui ont présidé pendant des années aux politiques publiques climaticides, qui émettent plus de CO2 chaque année, et renforcent la logique de croissance ?

Êtes-vous en mesure de l'expliquer ? Si vous l'êtes, je veux bien voter ce texte. En réalité, vous ne serez pas en mesure de le faire, et surtout pas de m'expliquer dans quelle mesure cela permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de protéger la biodiversité, de limiter l'utilisation d'intrants, etc.

Tout ce qui permettrait de lutter contre la crise écologique globale. Tout cela, c'est la bureaucratie de la décentralisation que vous accompagnez, qui ne sert à rien d'autre qu'à maintenir le système dans l'état existant, c'est-à-dire celui qui nous envoie « dans le mur ». Politiquement, écologiquement, et même économiquement.

Bien sûr, quelqu'un devait le dire. C'est moi, encore une fois. Je vais vous laisser « baratiner » en nous expliquant que c'est un travail extrêmement complexe, de concertation, qui a duré des jours. Rien ne changera avec ce genre de texte, et le rapport des citoyens à la politique ne sera pas amélioré.

M. BOUCHEZ.- Sur ce sujet, je suis effectivement particulièrement partagé. On ne peut qu'être d'accord sur tous les objectifs annoncés. J'ai même l'impression que tout le monde pourrait être d'accord sur ce qui est dit et proposé. Mon voisin me dit que non. Ce n'est pas grave.

Ce qui me gêne dans ce document, c'est qu'aucun objectif quantifié n'est donné. J'aurais aimé qu'au niveau du territoire, on nous dise : « Aujourd'hui, on a 400 000 habitants, l'objectif est 450 000 à horizon de cinq ans. Pour y parvenir, voilà les conséquences que cela va avoir au niveau des constructions, mais aussi les conséquences que l'on pourrait avoir au niveau de l'emploi. Nous avons un taux d'emploi aujourd'hui de 75 %. Cela fait-il partie des objectifs du territoire d'arriver à 100 % ? Dans ces cas, combien d'emplois créés cela veut-il dire, et lesquels ? Comment fait-on ?

Je sais que ce document est une étape pour, derrière, arriver à un PLUI, puis à des PLU au niveau de chacune des communes. Mais nous n'avons pas de choses précises, telles que : quel est le nombre de tonnes de CO2 que le territoire produit, quels sont les objectifs ?

Je vais donner un chiffre que je n'ai pas : si on passe de 4 mégatonnes, eh bien, l'objectif est dans cinq ans d'arriver à 3 mégatonnes malgré le fait que la population augmente. Je serai satisfait. Aujourd'hui, nous avons un document où il n'y a strictement rien. C'est un écran de fumée. Ce n'est absolument pas précis. C'est trop vague. Cela manque de quantification.

J'en profite, je suis abasourdi, Monsieur le Maire, je viens t'entendre quelqu'un, j'espère que je n'ai pas entendu des voix, qui vient nous dire qu'en dehors de la géothermie il n'y a plus rien. Même le solaire, ce n'est pas possible.

Je ne sais pas si vous avez participé aux réunions du territoire qui ont élaboré ce document ou qui l'ont voté, mais j'ai l'impression qu'il y a une contradiction entre ce que vous venez de dire et ce rapport.

Il nous faut des choses beaucoup plus quantifiées, avec des objectifs précis.

Mme RABIER.- Il ne faut pas confondre. J'entends ce que vous dites, pour avoir participé aux différents groupes de travail sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le PADD est un objet rattaché à un autre objet, qui est le règlement du Plan Local d'Urbanisme. L'objectif du PADD est d'accompagner le règlement. C'est le règlement qui est important.

L'enjeu, dans ce PADD, était de concilier... on ne peut pas le comparer avec un PADD ou un PLUI de Paris, parce que se mettent dans cet exercice toutes les villes du territoire, aussi hétérogènes qu'elles soient, avec leur histoire et leurs souhaits de développement, et non pas une seule ville. On a à la fois la ville de Montrouge, avec ses 50 000 habitants et ses 2,5 km², ou la ville de Sceaux, beaucoup plus étendue. Nous souhaitons pouvoir agir dans la dentelle pour permettre de la végétalisation à chaque fois que nous le voudrions ou voudrions l'imposer dans un règlement de Plan Local d'Urbanisme. Pour cela, il faut qu'un PADD, dans son écriture, soit suffisamment large et flou pour ne rien interdire.

Si ce n'est pas dans le règlement du PADD, derrière, le règlement ne peut pas le décliner. Il ne faut pas confondre. On a l'impression, dans vos interventions, que vous êtes inquiets, que vous confondez le Plan Climat Air Energie Territorial, pour lequel nous avons déjà délibéré, qui a vocation à traiter du climat, et le PLUI, qui a vocation à traiter de tous les enjeux du territoire, y compris de son urbanisation.

Il s'accompagne du PCAET, il ne faut pas l'oublier.

M. le Maire.- Merci pour ces précisions utiles et claires.

Mme MEADEL.- Nous comprenons bien les tenants et aboutissants. Nous savons que c'est un document global. La question que nous vous posons est : quelle est votre vision pour la ville ? Qu'allez-vous prévoir et qu'avez-vous défendu ? Quelle est votre vision pour notre ville ? Donnez-nous les grandes lignes de ce que vous envisagez.

Mme VELOSO.- Nous avons une crainte. Pas mal de choses sont positives, et vous y avez collaboré. Vous êtes bien placés au niveau du territoire pour prendre les choses en main. Mme RABIER vient de nous dire qu'elle y a fortement participé.

Notre crainte est que finalement, à Montrouge, au vu des politiques menées, de vos priorités, parce qu'il y en a, même si elles sont floutées – certains éléments nous donnent à voir quelles sont vos priorités, quand on voit l'abandon de la géothermie, c'est gravissime –, cela ne soient que de petits indicateurs. On en tire un du chapeau de temps en temps pour le montrer aux administrés en leur disant : « Continuez à vivre votre vie, nous faisons ce qu'il faut », et en étant en contradiction avec les enjeux actuels.

Le pire est de faire semblant d'être conscient des enjeux, en priorisant finalement des choses faisant que l'on va complètement à l'encontre de ce qui devrait être fait urgemment.

M. le Maire.- Nous devons avoir un débat. Nous l'avons eu. Je voulais ajouter, comme l'a dit Mme RABIER, que ce PADD est un élément du PLUI, objet global en cours de création.

Les objectifs du PADD sont ce qu'ils sont, mais ils sont partagés par l'ensemble des communes et la majorité les partage. Nous aurons d'autres rendez-vous dans le cadre de l'élaboration de PLUI, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. C'est d'ailleurs la première fois que nous faisons cet exercice de PLUI, qui requiert un consensus entre les différentes communes de notre territoire.

Le débat a eu lieu. Il n'y a pas de vote.

4 – Avis sur le projet de Schéma de cohérence Territoriale de la Métropole du Grand Paris

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-53

M. le Maire.- C'est un autre document, qui, dans la hiérarchie des normes, s'inscrit entre le PLUI, qui est intercommunal, et le SDRIF (Schéma directeur régional d'Ile-de-France). Le SCoT est un schéma de cohérence territoriale élaboré par la métropole du Grand Paris. Il est en construction et a fait l'objet de nombreux débats. Il a été arrêté dans sa version actuelle par le Conseil de la métropole en janvier dernier. La Métropole nous sollicite pour que nous émettions un avis sur ce document.

Un sujet important est la notion de compatibilité : les documents inférieurs doivent être compatibles avec le SCoT. Ils ne doivent pas aller contre. C'est important de noter ce point.

Que comprend un SCoT ?

- un rapport de présentation ;
- un PADD, avec également des objectifs, assez généraux. Il y en a 12, qui sont assez larges ;
- un DOO, document d'orientations et d'objectifs, avec des cartes à l'échelle métropolitaine ;
- un cahier de recommandations pour l'élaboration des PLU intercommunaux. Ces recommandations sont assez nombreuses, puisqu'au nombre de 36.

Nos équipes ont travaillé sur ce SCoT. Nous proposons dans cette délibération plusieurs observations que nous proposons de transmettre à la métropole du Grand Paris afin, autant qu'il est possible, d'améliorer le texte, notamment sur quatre prescriptions : la 20, la 69, la 86 et la 136. Il y en a 136 au total.

En réponse à la question qu'avait posée M. BOUCHEZ ou M. SAINTOUL en AP3C, ces propositions que fera la ville de Montrouge seront versées aux débats. Il y aura ensuite une discussion à l'échelle du Conseil métropolitain. Nous verrons si elles prospéreront.

Notre objectif humble est d'améliorer le texte qui est un consensus à l'échelle de 131 communes.

Nous devons émettre un avis.

M. PASTEAU.- Je n'ai pas lu le millier de pages du SCoT. En revanche, j'ai essayé de lire les observations que vous proposez dans cette délibération.

Sur la prescription 86, l'observation que vous faites, que vous proposez au Conseil, me semble créer une sorte de risque. En gros, cette observation tend à proposer un changement d'échelle pour évaluer certains indicateurs. Vous nous avez déjà fait part de votre souhait que le taux de logements sociaux soit plutôt évalué sur l'intercommunalité pour tenir compte des différences entre communes. Jouer sur l'échelle est la meilleure méthode pour éviter l'action là où elle est peut-être le plus nécessaire, certes le plus difficile, mais souvent le plus nécessaire. Nous avons besoin à Montrouge de logements sociaux, de pleine terre, d'espaces verts.

Je suis tout à fait en phase avec la prescription 136 sur la nécessité de lutter contre les souffrances liées au bruit.

Votre observation propose de ne pas exclure les logements des zones proches des axes bruyants, avec plusieurs observations pertinentes. Il faudrait une définition précise, notamment.

Néanmoins, il me semble peu avisé d'avoir une observation aussi négative sur ce qui reste le problème principal, les personnes qui vivent le bruit au quotidien dans leur logement. Ce sont

des personnes qui vivent à côté des axes aériens, mais aussi ferroviaires et routiers. Je pense que cette observation est peut-être un peu malvenue, même si je ne suis pas entièrement négatif sur ce qu'elle porte.

Je ne suis pas en mesure, tout simplement, de faire une remarque sur le SCoT dans son ensemble.

Pour rappel, nous, conseillers municipaux, recevons les documents une semaine avant le Conseil municipal. Le lendemain, ou le surlendemain, en AP3C, vous nous proposez de dialoguer avec les services de la municipalité pour avoir une discussion technique sur les sujets abordés. Nous n'avons pas le temps que nous devrions accorder à ces sujets.

Je rejoins M. SAINTOUL, peut-être serait-il plus efficace de revoir l'organisation de ces Conseils municipaux pour qu'ils soient moins longs et plus nombreux.

Mme CLAQUIN.- Je dois confesser qu'effectivement, je n'ai pas lu non plus l'intégralité du millier de pages, tout en ayant conscience du travail que cela a représenté. Ces pages ne se sont pas écrites toutes seules. Des personnes y ont travaillé et ont contribué à cet exercice.

Je souscris totalement à ce qui a été indiqué, il est dommage que les délais de transmission de ces informations et les conditions de préparation ne nous permettent pas pleinement de prendre connaissance de l'intégralité de ce travail.

Cela m'amène à regretter d'autant plus que les observations que vous nous proposez de porter au débat sur le SCoT, à travers cette délibération, visent à chaque fois à atténuer la portée des prescriptions inscrites dans ce SCoT.

Ainsi, la prescription 20, qui indique que les aménagements doivent intégrer l'accueil de nouveaux sites logistiques. C'était visiblement trop précis, puisqu'il est plutôt proposé de remplacer par : « doivent envisager ». Cela permet de faire tout ou rien, ou au choix, à peu près tout ce que l'on veut entre les deux.

De même, concernant la prescription citée par M. PASTEAU sur le fait de tendre vers 30 % de minimum de pleine terre dans les secteurs les plus fortement imperméabilisés, c'était visiblement trop précis et contraignant, d'où la demande de changement d'échelle. C'est dommage. On a l'impression qu'à chaque fois, on vide un peu la prescription de sa substance.

De même, enfin, pour les opérations d'aménagement le long d'axes de transport bruyants, la prescription visant à privilégier les constructions à destination autre que le logement, même assortie de nuances – il est bien indiqué qu'on tient compte des projets engagés, d'apaisement des voiries, etc. –, on propose, là aussi, de diminuer cette ambition pourtant au service de la santé publique et des personnes qui habitent et logent près de ces axes bruyants, avec les conséquences que l'on connaît du bruit sur leur santé.

Je regrette vraiment que sur un document dont on sait déjà – on a vu toute la cascade de textes et d'échelles territoriales – qu'il ne va pas forcément s'appliquer à la lettre directement dans chacune des villes, on propose encore d'atténuer la rédaction pour être sûr que cela ne va en rien nous contraindre, et que la Ville pourra faire exactement ce qu'elle entend, sans avoir à tenir compte des orientations et prescriptions prises à un niveau territorial plus large.

Mme MEADEL.- Une observation très rapide.

Il est indiqué page 30 : « *Le 5 avril 2022, la délibération du Conseil de la métropole du Grand Paris du 24 janvier portant approbation du bilan de la concertation (...) a été notifiée à la commune, ainsi que le projet de SCoT pour avis. La commune dispose d'un délai de trois mois pour répondre. Passé ce délai, l'avis sera réputé favorable* ».

Peut-être aurait-il fallu faire un Conseil municipal avant. C'est court. Avril, mai, juin, il reste un mois !

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi il reste si peu de temps ? Est-ce parce que vous pensez que nous n'avons pas grand-chose à ajouter ? Pouvez-vous nous expliquer la procédure ?

M. le Maire.- Comme vous venez de le lire, la Métropole nous sollicite pour avis sur un document qu'elle a approuvé.

Mme MEADEL.- Il ne nous reste plus qu'un mois.

Cela fait peu de temps. Doit-on en conclure que vous n'avez pas estimé nécessaire de nous réunir avant ? Si vous nous aviez réunis avant, nous aurions eu plus de temps.

M. le Maire.- Notre Conseil municipal a lieu le 30 juin, parce qu'avant, il y a eu des élections présidentielles et législatives.

Mme MEADEL.- La loi ne vous interdisait pas... Encore une fois, vous répondez à côté. Si vous ne voulez pas répondre à ma question, vous n'y répondez pas, mais laissez-moi aller au bout de la logique.

La loi ne vous interdisait pas d'organiser un Conseil municipal avant, nonobstant les élections.

Doit-on conclure que vous accordez très peu d'importance à ce que la Ville aurait à dire sur ce projet ? Considérez-vous qu'au fond, peu importe, un document général vous convient et vous suffit, et que vous n'avez rien à incarner du point de vue de Montrouge ? Montrouge doit apporter sa pierre à l'édifice. Ce n'est pas parce qu'il y a des documents d'ordre généraux qu'il vous est interdit de défendre votre vision de la ville et surtout, de solliciter votre Conseil municipal sur les points clés à défendre.

M. le Maire.- Nous sommes sollicités par la Métropole pour émettre un avis. Nous avons présenté en AP3C en détail ce SCoT et les observations proposées par la Ville.

En tant que conseiller métropolitain représentant Montrouge, j'ai émis au mois de janvier, comme 95 % de mes collègues maires et conseillers métropolitains, un avis favorable au projet de SCoT. Ce soir, il vous est proposé d'émettre un avis favorable assorti des observations que les services ont élaboré avec notre accord.

Ces observations ont pour objectif de sécuriser juridiquement ce document. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le SCoT, génère une incertitude juridique énorme.

Notre PLU, celui de Montrouge, a été annulé. Pourquoi ? Parce qu'entre le PADD et le règlement, il y avait des choses qui n'étaient, selon le juge, pas respectées. Nous avons à fixer des objectifs sur certains sujets et ce n'était pas dans le règlement. Le juge l'a annulé. Avec les documents que nous élaborons, à des échelles plus grandes, les risques juridiques sont très importants. Humblement, la Ville propose quelques observations sur quelques-unes des prescriptions, sur les 136. Nous voulons contribuer au débat pour essayer de sécuriser des documents qui vont générer des risques. Qui dit risques, dit impossibilité d'agir.

L'un des objectifs de notre région est de continuer à se développer, d'accueillir des logements, des infrastructures. C'est la région la plus attractive d'Europe, peut-être même du monde. Si nous la bloquons, c'est tout notre devenir qui sera bloqué.

Il faut prendre conscience de tout cela. Nous, très modestement, nous avons fait quelques observations pour contribuer au débat.

Je vous propose de vous prononcer.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K.

		TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

5 - Approbation d'une convention de partenariat à conclure avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Ile-de-France pour la réalisation de la Charte qualité Confiance

Rapporteur : M. CARRÉ

Délibération n°2022-54

- M. CARRÉ donne lecture de la délibération.

« Afin de consolider et diversifier toujours plus son offre artisanale et commerciale, la ville de Montrouge s'est fortement investie. Cette volonté s'est traduite par une politique très active d'accueil et de recherche de nouveaux candidats à l'installation.

La commune souhaite continuer à soutenir, développer et dynamiser les activités du secteur artisanal, à travers un partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Région Île-de-France, dont la vocation est d'aider et de promouvoir toutes les entreprises artisanales relevant de sa compétence consulaire.

Ce partenariat porte sur l'opération « Charte qualité confiance : Cap accueil-conseil », conduite auprès d'artisans volontaires afin d'améliorer les services rendus à leur clientèle.

Au titre de cette convention de partenariat, la Chambre des métiers et de l'artisanat s'engage à faire un audit des artisans Montrougiens volontaires et de les conseiller à mettre en place une organisation interne efficiente.

L'objectif est de sélectionner des artisans qui garantiront à leur client, un accueil personnalisé, une relation de confiance, des conseils individualisés, un travail de qualité et le respect des délais annoncés des prestations.

A la suite de ces audits, les artisans remplissant les conditions déterminées par la Chambre des métiers et de l'artisanat se voient attribuer la Charte qualité confiance.

En contrepartie de cette mission, la commune contribuera aux frais de mise en place, de gestion et de vérification en entreprise à hauteur de 7 000 euros.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'approuver la convention à conclure avec la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Région Île-de-France afin de permettre ce partenariat. »

M. SAINTOUL. - Il se fait tard évidemment, donc personne n'en voudra à M. CARRÉ d'avoir lu la délibération de façon monocorde.

J'aimerais savoir quels sont les artisans visés.

La charte qualité confiance, pourquoi pas. Après tout, qu'une collectivité puisse conseiller et orienter ses habitants vers des artisans de qualité, c'est une bonne chose. C'est une proposition que nous faisons notamment en matière de rénovation thermique. Pourquoi pas.

Par ailleurs, j'en profite : à chaque Conseil municipal, nous arrivons avec une proposition. Nous avons fait une proposition déjà de certification des commerces en matière d'écoresponsabilité ou d'écoefficacité. Nous proposons par exemple que les commerces de bouche soient accompagnés pour réduire la quantité des déchets qu'ils produisent. Il me semble que dans le contexte que nous vivons, d'urgence climatique, la priorité était peut-être de certifier des commerces et artisans dans ce sens, avec d'abord des critères écologiques et/ou de responsabilité sociale, plutôt que des critères de relation clientèle assez triviaux, en réalité, et très loin des besoins de la société et de l'intérêt général.

M. TIMOTEO. - Il me semble, Monsieur CARRÉ, vous allez confirmer ou infirmer, que nous avons une convention et une offre de services assez proche, avec la chambre des métiers ou de commerce des Hauts-de-Seine, qui ne débouchait sans doute pas sur la charte qualité confiance, mais qui était une offre d'accompagnement assez similaire.

Si tel est le cas, pourquoi deux offres avec les mêmes services ?

Mme MEADEL. - Merci, Monsieur CARRÉ, pour l'exposé.

Je suis dubitative sur le sens « charte qualité confiance, cap accueil conseil ». Est-ce le rôle d'une ville de donner des conseils commerciaux, de marketing, d'accueil et de communication à des artisans ?

Si l'enjeu est de soutenir des nouveaux artisans, des petits commerçants à s'installer dans des quartiers où il n'y a pas assez de commerces, pourquoi pas. Mais cela ne me semble pas être l'objectif de la charte.

Pourrions-nous avoir une présentation transparente de l'ensemble des partenariats passés dans le secteur du commerce à Montrouge ? Pour reprendre ce que disait mon collègue, avec la chambre de commerce et d'industrie, avec la chambre des métiers, j'aimerais que nous sachions où nous sommes, combien cela nous coûte et quels sont les objectifs en termes commerciaux.

M. CARRÉ. - Concernant le traitement des déchets, une action avait été menée par notre collègue lors de la précédente mandature, avec une soixantaine de familles, auprès des commerces.

Nous sommes en train de mener une opération avec EGS au niveau des marchés.

Nous avons déjà une convention tripartite, signée l'année dernière pour trois ans avec la chambre de commerce et d'industrie, la Ville et Montrouge Commerces.

Les actions sont différentes.

La CCI nous accompagne pour tout ce qui est Comité commerce, Comité marché, ils aident également certains commerçants à s'établir, en les aidant pour leur *business plan*, notamment.

On a vu toutes les actions d'aides menées pendant la Covid.

Elle vient également en aide lorsque des commerçants se trouvent en difficulté.

Concernant la chambre des métiers, elle va plutôt accompagner la ville dans les projets d'aménagement qui comportent un volet artisanal. Elle aide à anticiper les nouvelles mutations technologiques et réglementaires, et à promouvoir l'artisanat du territoire.

Des actions peuvent être communes.

Vous avez des artisans commerçants, et des commerçants pas forcément artisans. Dans ce cas, on peut les retrouver.

On retrouvera ces artisans au niveau de l'alimentation, du bâtiment, de la production également, notamment par les restaurants, ainsi que des services.

Certains artisans appartenant à ces différents groupes ne sont pas commerçants.

C'est un complément.

M. le Maire.- Merci Monsieur CARRÉ. Avoir de bonnes relations avec le monde consulaire est important. Nous en avons d'excellentes avec la chambre de commerce et la chambre des métiers.

M. SAINTOUL.- Vous n'avez pas précisé le genre d'artisans qui seront accompagnés.

M. le Maire.- Tous les artisans.

M. SAINTOUL.- Quels sont les corps de métier ?

M. le Maire.- Tous les artisans.

M. CARRÉ.- J'en ai parlé, il y a quatre groupes : alimentation, bâtiment, production, services.

Pour l'alimentation, vous connaissez les artisans qui se réfèrent à ce groupe.

M. le Maire.- C'est très complet. Il y a 700 commerces à Montrouge. Plus les artisans. Nous les accompagnons.

M. SAINTOUL.- Et vous ne prenez pas position sur ma proposition ?

M. le Maire.- Nous passons au vote.

M. SAINTOUL.- Prenez-vous position sur la proposition que je vous ai faite ?

J'ai fait une proposition. J'arrive avec des propositions.

M. le Maire.- C'est un autre sujet. Nous en reparlerons.

M. SAINTOUL.- Je vous ai proposé d'entamer une démarche de certification des commerces de bouche et de les accompagner dans la réduction de leurs déchets.

M. le Maire.- Nous avons déjà des actions en ce domaine. M. CARRÉ vous a répondu, il vous le démontrera aisément.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE

M. le Maire.- L'Avenir n'attend pas est contre le soutien aux artisans.

Mme MEADEL. – Nous sommes contre la rémunération des chambres de commerce sans critères.

M. le Maire.- Le monde consulaire appréciera.

6 - Avenant n°1 à la convention conclue avec le Syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole

Rapporteur : M. MOULY

Délibération n°2022-55

M. MOULY.- Nous avons 12 stations de Velib' à Montrouge.

Il vous est proposé d'en avoir une treizième, cofinancée par Bagneux et Montrouge, qui coûterait 5 000 € par an à la ville.

M. le Maire.- Quelle synthèse ! Bravo, Monsieur MOULY, c'est limpide !

M. BOUCHEZ.- Concernant la station Barbara – peut-être aussi d'autres stations –, qui vient d'ouvrir, il y a presque six mois, peut-être plus, strictement rien n'est adapté pour que les vélos puissent stationner. C'est bien de mettre du Velib', mais pour les autres personnes qui viennent avec leur vélo, y a-t-il quelque chose de prévu ?

M. MOULY.- Ce n'est pas en rapport avec la délibération. Quelque chose est prévu avenue de Verdun, et nous allons mettre une consigne Véligo. Il y aura une consigne Vélib à Bagneux et une Véligo juste en face de la station Barbara.

Il y aura des plots pour garer les vélos avenue de Verdun.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR ;
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

7 - Convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la commune de Montrouge pour les travaux d'éclairage public et d'espaces verts de la rue de la Vanne et pour les travaux de voirie, d'éclairage public et d'espaces verts de la rue Thalheimer

Rapporteur : M. MOULY

Délibération n°2022-56

M. MOULY.- Dans cette délibération, il y a deux sujets. Le premier est que nous confions la convention de maîtrise d'ouvrage à Vallée Sud Grand Paris pour zéro euro, concernant l'éclairage public et les espaces végétalisés qui restent actuellement dans la compétence de la ville. Deuxièmement, nous n'avons transféré que la rue de la Vanne et pas la rue Thalheimer à cause des sapeurs-pompiers. Nous voudrions conventionner avec eux, toujours à zéro euro, la maîtrise d'ouvrage pour qu'ils réalisent l'ensemble des travaux.

Le fait d'avoir transféré la voirie ne coûte pas plus cher aux Montrougiens. Cela a augmenté le FCCT en année pleine de 7 320,72 €.

M. SAINTOUL.- Une explication de vote. D'une certaine façon, je vais demander de se reporter à d'autres explications de vote, elle fait suite à d'autres délibérations qui consistaient à transférer la compétence à Vallée Sud Grand Paris. Nous avons expliqué être contre le principe de cette sorte de mitage des compétences de la Ville. Nous allons rester dans la continuité. Petit à petit, nous échappent la gestion et l'entretien de notre propre commune. On nous expliquera que des instances supérieures et plus avisées sont plus efficaces pour gérer notre ville. Ce n'est pas vrai, ce n'est pas démocratique, mais c'est ainsi.

M. BOUCHEZ.- Une question concernant les travaux qui vont bientôt démarrer. En 2018, l'IMP a déménagé. C'est remplacé, je ne sais pas si c'est temporaire, par un centre de loisirs. À partir du moment où les travaux auront démarré, n'y aura-t-il pas un problème du fait que l'on aura refait rue de la Vanne et la rue des pompiers, avec des travaux qui seront à effectuer ? Tout ce coin est à refaire.

Me suis-je fait comprendre ?

L'endroit où il y avait l'IMP, pour accueillir les enfants porteurs de handicap, a été déménagé en 2018. Cet espace va-t-il redevenir un lieu de travaux d'ici un an ou deux ?

On leur avait promis que ce serait refait en 2022. Nous y sommes, strictement rien n'a été fait. Si les travaux démarrent et que dans un an ou deux, on fait beaucoup de travaux à cet endroit, tout va être défoncé.

M. le Maire.- Votre question est très claire, nous allons vous répondre.

Mme VELOSO.- C'est au sujet de l'éclairage public, des espaces verts. C'est un quartier un peu délaissé, dans lequel il y a notamment un EHPAD.

À un moment où vous priorisez d'autres quartiers, avec de grands travaux, d'embellissement notamment, beaucoup de gens de différents quartiers de Montrouge se sentent oubliés, malgré vos grandes promesses.

Y a-t-il eu un peu de concertation ? Avez-vous une réflexion sur l'éclairage public, au niveau de la luminosité, sur la consommation que cela peut porter, ainsi qu'au niveau du respect des insectes, des oiseaux ? Nous avons des hirondelles à Montrouge. Il faut respecter tout cela.

Il y a beaucoup de choses à mettre dans l'équation. Ne serait-ce que le choix d'un éclairage public pouvant s'éteindre dans la nuit, avec détecteur de présence.

M. MOULY.- Je vais répondre à deux des questions et Mme COLAVITA complétera sur l'IMP.

Le transfert, est-ce bien ou non ? C'est bien pour voir comment cela se passait que nous n'avons transféré, à aujourd'hui, que trois voies. Dans la phase consultation qui a eu lieu avec les riverains, tout le monde a été écouté, nous avons pris en compte l'ensemble des sujets.

Nous avons gardé la rue Thalheimer pour pouvoir bien figer le projet du côté des pompiers. Aujourd'hui, nous proposons la délégation qui, je le rappelle, ne coûte rien à la Ville. Nous rendrons d'ailleurs des comptes sur la partie des travaux.

Sur le plan lumière, d'une façon générale, nous réfléchissons à un plan global lumineux dans la ville. Ce n'est pas particulièrement dans cette délibération. La lumière dans la ville est un sujet auquel nous allons faire attention. Malheureusement, certains quartiers de la ville se retrouvent dans le noir, parce qu'il y avait des problèmes sur nos armoires électriques, qui pour la plupart étaient vétustes. Nous essayons de rénover le tout. Nous avons convoqué Enedis la semaine dernière avec le maire. Vous avez vu des tranchées qui permettaient de réparer ces armoires électriques. Nous sommes en train de le faire pour que les tranchées soient rebouchées le plus rapidement possible.

Mme COLAVITA.- Le centre de loisirs a été mis très en amont dans la boucle. Ils ont rencontré plusieurs fois les services techniques en vue d'un projet de rénovation, voire de reconstruction intégrale de ce centre de loisirs qui accueille plus de 150 enfants. Cela a été pris en compte dans tous les projets d'aménagement de ce quartier.

M. le Maire.- Il va être détruit. Il y aura un aménagement provisoire. 3 M€ pour ce quartier, c'est un très beau projet. Ce n'est qu'un début pour ce quartier promis à un grand avenir !

(Il est procédé au vote à main levée.)

M. PASTEAU.- Montrouge Écologique et Solidaire est contre.

Une Intervenante.- Nous nous abstenons.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Contre	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

8 - Levée de l'option d'achat de l'hôtel d'activités sis 2A, rue Danton suite à la fin du crédit-bail

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-57

M. le Maire.- La ville de Montrouge avait souscrit un crédit-bail en 2006 d'un montant de 3 079 341 € pour une durée de 15 ans. Le crédit-bail est arrivé à échéance en septembre 2021. Les frais de session s'élèvent à 2 400 € TTC.

Il vous est proposé d'approuver l'acquisition de l'immeuble de la pépinière pour 1 € hors taxes, soit un 1,20 TTC.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, C. BAELDE, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR ;
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL
Ne prend pas part au vote		E. LENGEREAU, P. CARRÉ, P. HUREAU, J-P. DAVIAUD, I. LEMÉE, T. BRIET, J ; MÉADEL

Vote pour : les groupes Montrouge Ensemble, L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun et Montrouge Écologique et Solidaire.

Mme MEADEL.- Je ne prends pas part au vote.

M. le Maire.- Mme MEADEL et tous les administrateurs de la SEMARMONT ne prennent pas part au vote.

La jurisprudence a évolué et la loi 3DS a fait évoluer les choses, mais par prudence, nous le notons au PV.

COMMANDE PUBLIQUE

1 - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification du square Schuman et de ses abords

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-58

M. le Maire.- Nous vous avons annoncé ce beau projet, qui est dorénavant lancé. C'est une grande et belle opération. Un jury s'est réuni, lequel a choisi un groupement HYL HANNETEL YVER. Le jury s'est prononcé unanimement. Ce sont les images que vous avez vues tout à l'heure. Elles seront présentées aux Montrougiens dès la semaine prochaine.

L'opération du square Schuman est évaluée à 8,3 M€ TTC.

Nous vous proposons d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à ce groupement. Toutes missions confondues, la prestation de ce cabinet a été négociée à 781 954,51 €.

Les deux autres concurrents éconduits recevront chacun 40 000 € pour leur travail.

Mme MEADEL.- Je n'étais pas en AP3C, je vais poser une question : Une vente qui avait eu lieu avec le Crédit Agricole a été annulée. Pourriez-vous revenir sur les modalités de cette opération ? Combien cela nous a-t-il coûté et que s'est-il passé ?

Mme VELOSO.- De même, je souhaiterais des clarifications sur un terrain préempté par la Ville et vendu au Crédit Agricole pour un projet immobilier privé. Finalement, on découvre que cela va être une extension. Il me semble que c'était sous le couvert de la DIA ? C'est un régime spécifique de préemption.

M. BOUCHEZ.- Les deux questions qui viennent d'être posées sont importantes, la mienne est secondaire.

Le restaurant qui va être créé sera-t-il ouvert sur le parc ? En fait-il partie ? Ou sera-t-il fermé ? Dans ce cas, il ne fait pas partie du parc.

M. le Maire.- Sur les deux bâtiments, en effet, la Ville avait accordé un permis de construire au Crédit Agricole pour y faire un immeuble de logements. La vente n'a pas abouti, pour des raisons X et Y. Nous avons changé d'avis et souhaité, plutôt que de construire des logements à cet endroit, agrandir le parc. Nous sommes en négociation avec le Crédit Agricole pour acquérir les biens qui lui appartiennent, sachant qu'une partie de ces deux immeubles appartient déjà à la Ville. Les négociations sont en cours et vont aboutir prochainement pour nous permettre de réaliser ce projet.

Monsieur BOUCHEZ, le parc sera fermé. Le restaurant sera au milieu du parc et accessible par la rue Sadi Carnot.

Mme VELOSO.- J'ai bien entendu votre réponse, c'est juste un abandon du projet du Crédit Agricole. Est-ce votre réponse ?

M. le Maire.- Oui, Madame, c'est clair. Il n'y aura pas de bâtiment construit à cet endroit. Le parc sera agrandi. La ville de Montrouge souhaite agrandir les espaces publics et espaces verts. C'est notre volonté. C'est un choix fort. Cela nous coûte de l'argent, mais nous allons le faire.

Mme MEADEL.- Combien va coûter la rupture du contrat ?

M. le Maire.- La négociation est en cours.

Mme MEADEL.- Quelles sont les causes d'annulation du contrat ? Quels sont les montants en jeu ? Quels coûts avez-vous provisionnés ?

M. le Maire.- La négociation est en cours. Vous en serez informés.

Je ne peux pas vous en dire plus ce soir.

Mme MEADEL.- Nous ne sommes pas des petits enfants à qui vous assénez vos vérités obscures. Nous avons le droit d'être éclairés.

M. le Maire.- Je vous en prie. Je vous ai répondu. Vous m'avez questionné. Nous passons au vote.

La négociation est en cours.

Mme MEADEL.- Est-ce si difficile pour vous de nous expliquer les causes ?

M. le Maire.- La négociation est en cours. Tant qu'elle n'est pas achevée, je ne peux pas en parler. Quand elle le sera, nous vous en dirons plus.

Mme MEADEL.- (*Hors micro.*)

M. le Maire.- Nous continuons.

(*Il est procédé au vote à main levée.*)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR
Abstention	Montrouge en commun Montrouge écologique et solidaire	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE

M. BOUCHEZ.- Comment faire un projet sur quelque chose dont on n'a pas la propriété ?

M. le Maire.- Il faut lancer des projets. C'est ce que nous faisons.

Nous verrons. Nous vous avons répondu.

RESSOURCES HUMAINES

1 – Création du comité social territorial et de sa formation spécialisée

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-59

M. le Maire.- Vous le savez peut-être, la loi nous impose de fusionner le Comité technique et le CHSCT.

Un CST, comité social territorial, est créé obligatoirement dans chaque collectivité employant au moins 50 agents. Le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé en fonction du nombre d'agents dans la commune. Nous sommes dans la strate entre 1 000 et 2 000 agents, le nombre de représentants est donc de 5 à 8 représentants.

Il est rappelé que la ville de Montrouge recense 1 018 agents, dont 686 femmes et 332 hommes. Nous proposons de fixer à 6 le nombre de représentants titulaires et à 6 le nombre de suppléants.

Nous proposons également de créer une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail, qui sera dénommée Formation spécialisée du Comité, composée, elle aussi, de 6 titulaires et 6 suppléants.

M. SAINTOUL.- Vous allez peut-être m'éclairer, il me semble comprendre que cette loi de transformation de la fonction publique de 2019 a transposé les dispositions des ordonnances « travail » en supprimant les CHSCT et en les fusionnant avec les Comités techniques.

Vous répondez en partie à une objection que l'on pouvait faire à cette loi et au dispositif de la loi « travail », à savoir la suppression du CHSCT, qui est un organisme indépendant et capable d'ester en Justice, en créant cette formation spécialisée.

Évidemment, on peut apprécier l'effort, mais manifestement, cette formation n'aura pas les compétences du CHSCT et ne permet pas de lever les oppositions que nous avons à l'égard des lois travail et de cette loi de transformation de la fonction publique. Voilà pour le point général.

Le point de méthode est que, comme d'habitude, en matière sociale, je fais toujours cette demande : nous aimerions connaître les positions des représentants du personnel des agents de Montrouge. Nous ne siégeons pas au Comité technique, je ne vois pas pourquoi nous ne serions pas éclairés de leur point de vue, de leur compréhension de la situation et de la délibération.

À chaque fois, vous le refusez. Je ne vois pas de raison d'abandonner cette revendication légitime et démocratique.

Mme VELOSO.- Une question technique. Vous nous avez précisé que nous étions dans la tranche entre 1 000 et 1 999 agents, cela représente 5 à 8 représentants. Pourquoi le chiffre de 6 a-t-il été sélectionné et non pas 8 ?

M. PASTEAU.- Nous nous complétons. Préférez-vous un monologue de 10 minutes ou trois questions d'une minute ?

Ma requête concerne la composition du collège des représentants du Comité social territorial et de sa formation spécialisée. Nous estimons que l'opposition doit être représentée par un membre titulaire et un membre suppléant dans chacune de ces deux formations.

Nous vous incitons à prendre cela en compte et à vous mettre en relation avec les représentants de l'opposition d'ici la délibération qui donnera lieu au choix de ces représentants.

Si c'est une délibération.

Mme MEADEL.- Une remarque de soutien de la demande de M. PASTEAU.

M. le Maire.- Nous appliquons la loi. Nous devons appliquer le décret du 10 mai 2021. Pourquoi 6 membres ? Parce que nous sommes entre 1 000 et 2 000, c'est de 5 à 8. Nous avons proposé 6.

Quant à la présence de l'opposition : ce n'est pas obligatoire. Nous maintiendrons le système actuel.

Le Comité technique s'est prononcé à l'unanimité. C'est la loi.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR ;
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Contre	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

2 - Revalorisation du montant de l'indemnité d'entretien versée aux assistantes maternelles de la crèche familiale et versement d'une prime d'engagement professionnel

Rapporteur : M. FAVRA

Délibération n°2022-60

Mme FAVRA. - Cet avis a été proposé au Comité technique la semaine dernière, qui a accepté.

Je vous rappelle que le statut des assistantes maternelles est un statut de droit privé déterminant différents éléments de la rémunération des assistantes maternelles libérales ou exerçant au sein d'une crèche familiale communale, ce qui est le cas de notre délibération.

Le projet était de vous présenter à ce Conseil l'indexation automatique de ce montant revalorisé de l'indemnité d'entretien en fonction de l'évolution du SMIC, ainsi que l'adoption d'une prime d'engagement professionnel en remplacement de la prime de présentisme abrogée, sécurisant ainsi 300 € bruts de la prime de présentisme.

Cette revalorisation du montant de l'indemnité d'entretien intéresse 6 assistantes maternelles de la crèche familiale, puisqu'il ne reste que 6 assistantes maternelles appartenant à la crèche familiale. Voilà l'objet de la délibération.

C'était un peu en réponse à votre demande, Madame CLAQUIN. Je l'ai spécifié en AP3C, vous avez porté la demande justifiée, que nous avons étudiée et que nous soumettons ce soir.

Mme CLAQUIN. - Plus qu'une question, le sens de mon intervention était de soulever que c'était un sujet que nous avons abordé à plusieurs reprises. La dernière revalorisation datait en effet de 2019 et il était prévu que cela soit revalorisé tous les ans.

Je me réjouis également de l'indexation sur le SMIC, qui permettra à cette indemnité d'évoluer régulièrement à chaque fois que nécessaire, sans qu'il soit besoin de revenir sur ce sujet et que cela fasse débat.

Mme FAVRA.- Je précise que ces assistantes maternelles de la crèche familiale disposent des mêmes prérogatives que les professionnelles qui travaillent en crèche. Elles ont à leur disposition un jardin d'éveil, un psychologue et un médecin.

Elles sont assez bien dotées pour être des professionnelles sécurisées. Malheureusement, nous avons très peu de demandes – à regret – pour cette démarche d'assistante maternelle au sein d'une crèche familiale, certaines préférant aller en libéral. Nous avons mis tout en place pour pouvoir avoir des recrutements.

Malheureusement, depuis quelques années, les assistantes maternelles de la crèche familiale n'ont pas été intéressées par cela. Nous avons même parfois aidé à avoir un logement plus grand plus grand avec ascenseur, pour leur permettre de maintenir un agrément plus important et de rester au sein de la crèche familiale. Malheureusement, cela n'a pas été possible.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR ;
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

3 - Modification du tableau des effectifs et extension du recours à l'apprentissage

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2022-61

M. le Maire.- Il nous revient comme chaque année de mettre à jour le tableau des effectifs et d'approuver l'extension du recours à l'apprentissage. Le tableau des effectifs est annexé.

S'agissant de l'apprentissage, plusieurs apprentis ont rejoint la Ville ou vont la rejoindre : un apprenti ouvrier polyvalent du bâtiment, 5 apprentis auxiliaires de puériculture, pour la petite enfance, 2 apprentis auxiliaires de vie, dans le secteur de la santé, 2 apprentis aides-soignants et un apprenti gestionnaire de carrière et paie.

M. SAINTOUL.- J'ai tout bêtement du mal à voir les évolutions. Seriez-vous capable de me les résumer rapidement ?

M. le Maire.- Sur le tableau des effectifs, il y a deux nouveaux agents.

M. SAINTOUL.- Je vois deux cadres A et un cadre B.

M. le Maire.- Oui, il y en a deux.

M. SAINTOUL.- Êtes-vous capable de me dire quelles fonctions ?

M. le Maire.- Un cadre pour la direction de la voirie et un nouvel agent chef de projet pour la DAU, deux nouveaux agents qui s'ajoutent au tableau des effectifs.

M. SAINTOUL.- Pouvez-vous préciser plus les missions qui vont être remplies ? Dans le cadre de la voirie, on nous a expliqué que la compétence voirie passait à Vallée Sud Grand Paris.

M. le Maire.- C'est relativement clair.

M. SAINTOUL.- Tout le problème est dans le « relativement », évidemment.

M. le Maire.- Bien sûr !

M. SAINTOUL.- Permettez que j'observe qu'on recrute des cadres.

M. le Maire.- Nous avons de nombreux projets à réaliser. Pour cela, il nous faut des cadres, il nous faut de la matière grise.

(Il est procédé au vote à main levée.)

M. PASTEAU.- Nous nous abstenons.

M. SAINTOUL.- Nous sommes plutôt du côté du relatif que du clair !

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR ;
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	ABOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

SOLIDARITÉ

1 - Présentation du rapport de la mission d'information et d'évaluation relative au déploiement, à la réalisation et aux résultats produits par le plan de soutien et de solidarité exceptionnel

Rapporteur : M. SAINTOUL

Délibération n°2022-62

M. le Maire.- Un moment attendu de cette belle soirée, le rapport de la mission d'information et d'évaluation relative au déploiement, à la réalisation et aux résultats produits par le plan de soutien et de solidarité exceptionnel.

M. SAINTOUL est le rapporteur.

M. SAINTOUL.- Je vais m'écarter un peu de la note de synthèse, mais vous rappeler quand même les éléments factuels. Le Conseil municipal avait bien voté, le 9 décembre 2020, l'engagement d'un plan de soutien et de solidarité.

Ce plan comportait une quarantaine de projets d'action et prévoyait le provisionnement de 2,165 M€. Il a été mis en œuvre tout au long de l'année 2021.

Les oppositions avaient pris l'initiative le 3 juin 2021 de demander la création d'une mission d'information et d'évaluation du plan de soutien et de solidarité. En conséquence, nous avons obtenu la création de cette mission, présidée par Mme FAVRA et dont j'ai été le rapporteur.

La commission a été installée le 26 janvier 2021 et nous nous sommes réunis plusieurs fois afin d'examiner la mise en œuvre du projet et enfin du plan de soutien, et de produire un rapport. Celui-ci vous a été communiqué.

C'est ici que je m'écarte le plus de la note de synthèse.

D'abord, je voudrais remercier les membres de la mission et les services de la Ville qui ont permis que cette mission se tienne, aussi bien Mme FAVRA que les membres de la mission, en particulier M. PIOT, qui, pour les services de la Ville, a tenu la plume, je le remercie beaucoup.

Le rapport est bref pour être accessible au plus grand nombre. Il est aussi tout à fait imparfait, j'en ai bien conscience. Il reflète la volonté de ne pas faire de ce travail un sujet de polémique, mais une occasion d'avancer et de réfléchir. Cela paraît incongru quand on entend nos débats et parfois la mauvaise foi qui les préside.

Néanmoins, je crois que nous avons créé un précédent utile et nous apportons la preuve que les élus d'opposition devraient être considérés pour ce qu'ils sont : des élus responsables et qui ne demandent pas mieux que de faire reprendre leurs idées. Nous ne posons pas de *copyright*, pour parler en bon français, comme vous aimez le dire. Au contraire, nous souhaitons être repris.

Bien sûr, le rapport est imparfait, mais au moins, il a le mérite d'exister. De toute façon, je compte bien que le texte de nos interventions sera annexé au rapport et permettra à chacun d'exprimer sa conviction personnelle. Les Montrougiennes et Montrougiens pourront donc en conscience se forger une opinion.

Je dois faire état de quelques désaccords qui ont existé entre nous au sein de la mission d'information. Le premier et peut-être le plus important était un désaccord de méthodologie. Mme FAVRA a tranché, elle était présidente et en avait le droit. Entre nous, la question s'est posée de savoir s'il fallait consulter les Montrougiennes et les Montrougiens directement ou juste regarder les chiffres. Pour un certain nombre d'entre nous, il était question d'aller vers les Montrougiennes et les Montrougiens pour s'enquérir de leur perception, de leur vécu, comme on aime à dire, et éventuellement trouver des pistes d'amélioration à leur contact.

Cela aurait sûrement donné plus de « chair » au rapport, mais enfin, puisqu'il faut s'en priver, nous avons un texte plus factuel, plus objectif.

En plus des éléments factuels, je voudrais signaler quand même quelques divergences, quelques réserves et pistes d'amélioration. Bien sûr, elles ne figurent pas *stricto sensu* dans le texte du rapport, puisque le rapport lui-même trouve une forme de point d'équilibre entre des points de vue très divergents.

D'abord, je pense qu'on peut classer ces réserves, ces divergences éventuelles, dans trois aspects du plan de solidarité.

D'abord, concernant les intentions, ou l'intention qui a présidé à la création de ce plan de soutien et de solidarité.

Tel que nous en avons discuté, il est apparu que pour la majorité, l'enjeu était de répondre à l'urgence, et l'intention partagée en réalité par tous était de venir en aide à celles et ceux que la crise COVID mettait dans la difficulté.

En revanche, il est aussi apparu dans nos discussions que l'idée du soutien et de la solidarité n'était sans doute pas comprise de la même façon par tous les membres de la mission d'information. Pour ma part, par exemple, je considère que la question du pouvoir d'achat aurait dû déterminer ce plan de soutien et de solidarité et qu'il aurait été pertinent de faire un distinguo plus net entre les mesures prises pour faire face au COVID et les mesures pour venir en aide économiquement, socialement, à la population Montrougiennne.

Du point de vue de la conception, encore une fois, il y a un distinguo à apporter, je crois, entre les difficultés rencontrées par la commune et ses habitants du fait de l'urgence que représentait la crise COVID elle-même, et les difficultés qui étaient en grande partie le fait du Gouvernement et de ses ratages, voire de ses tâtonnements, et à l'inverse, ce qui relevait de l'intuition et parfois peut-être aussi de l'affichage de la municipalité.

Il est apparu dans nos discussions qu'en tout cas, il a fallu y faire face et que, face à des besoins de terrain – c'est l'expression que Mme FAVRA employait souvent –, les remontées du terrain ont présidé à l'élaboration de ce plan.

À mon avis, il aurait fallu s'inscrire aussi dans l'idée plus globale, plus politique, de la relance économique et de la part que les collectivités devraient prendre dans cette action.

Du point de vue de la mise en œuvre, je relève plusieurs limites.

D'abord, il me semble que des mesures manquent nettement d'ambition. Le rapport est bref et les documents de synthèse permettent de se faire une opinion, un certain nombre de mesures n'ont tout simplement pas trouvé leur public. Le contexte macroéconomique a été ignoré. Il existe aussi une contradiction du point de vue du timing, je l'ai dit plus tôt dans notre Conseil. Il était au moins contre-intuitif, si ce n'est tout simplement contradictoire, de penser soutenir ou accompagner la population au moment où on augmentait les taxes par ailleurs, il y avait quelque chose d'un peu flou.

Les publics bénéficiaires ont été imparfaitement définis au moment de la conception. Un certain nombre de lignes budgétaires n'ont tout simplement pas trouvé leur public. Il y a des disparités très impressionnantes entre certains postes de dépenses. Il faut donner l'exemple de la plus grosse des dépenses : le soutien au stationnement. La plupart des groupes avaient fait cette demande que les tarifs du stationnement soient révisés pendant cette période, donc il n'y a pas d'esprit polémique de ma part.

En revanche, on se rend compte que tous les Montrougiens n'ont pas bénéficié strictement de cette mesure qui, pourtant, se taille la part du lion dans le plan de soutien.

Par ailleurs, c'étaient des critiques que nous avons déjà formulées mais qui restent pertinentes, des politiques publiques déjà existantes et qui avaient vocation à se poursuivre ont été utilisées et inscrites dans ce plan de soutien, histoire, vraisemblablement, de gonfler le montant, et pour des raisons d'affichage dont personne ne peut douter.

Je crois que ce document a le mérite aussi de nous permettre de penser l'action publique municipale au-delà de la simple question des chiffres. Je donne un exemple qui me paraît parlant et qui est cité dans le rapport, celui de la médiathèque à 1 €. Le coût de cette mesure est dérisoire, par rapport au montant global du plan de solidarité. En revanche, l'effet réel sur les adhésions et la fréquentation de la médiathèque est très important. Je trouve très intéressant – et je le dis à titre strictement personnel et presque purement intellectuel – de remarquer que des politiques peuvent être menées et avoir une grande pertinence, une grande efficacité, sans être forcément corrélées à des montants très importants.

Voilà, ce sont, à grandes lignes, les limites que je vois à ce plan de solidarité. Les Montrougiennes et Montrougiens pourront se reporter à un document de synthèse qui est, à mon avis, visuellement très parlant. Des politiques, des items ont été prolongés et d'autres existaient auparavant. Chacun pourra se faire une idée de la nouveauté et de l'ambition réelle de ce plan de solidarité et de soutien.

Dans nos échanges, il est ressorti la bonne volonté de chacun et c'est ce dont nous devons pouvoir nous féliciter ce soir. Pour le reste, chacun se fera son opinion.

Mme FAVRA.- Une impression. J'atténue un peu vos propos, Monsieur SAINTOUL. Je tiens à conforter vos propos liminaires : au sein de cette Commission, même si l'opposition y siégeait, nous avons eu des discussions très riches et très positives pour faire avancer ce bilan.

Nous avons auditionné l'ensemble des maires adjoints qui avaient en charge des thématiques correspondant à ce plan de soutien. Il y a eu des échanges, des questions, des réponses.

Nous avons puisé cette démarche de plan de soutien dans notre vécu de la crise que nous avons connue en 2020. Nous avons eu l'impression qu'il y avait des besoins parce que nous avons compris en 2020 que la population et les Montrougiens avaient besoin d'être confortés pour telle et telle chose.

Nous avons un peu fonctionné avec notre cœur et notre intuition pour mettre en place ce plan de soutien. Il est imparfait. Rien n'est parfait, et heureusement. Sachez que notre souhait était vraiment d'aider au mieux les Montrougiens.

Les recommandations que nous avons pu tirer de ce bilan, parce que je pense qu'il faut en tirer, sont surtout de continuer certaines actions. D'autres doivent être abandonnées parce qu'elles n'ont pas d'intérêt. Cela nous a permis aussi de faire un bilan sur peut-être une politique au plus proche de nos Montrougiens.

Pour moi, ce plan de soutien a été fort, important pour les Montrougiens.

Mais il est également fort dans ses recommandations pour poursuivre une politique plus active et au plus près des besoins des Montrougiens.

M. le Maire.- D'autres réactions à ce rapport ?

M. BARCESSAT.- Je pose la question, même si la réponse a été faite. Cela me permet d'insister sur ce point. Je ne voyais pas de retour, d'apport des bénéficiaires, du CAAS, des familles, des Montrougiens.

Je trouvais cela étonnant, puisqu'on parle d'évaluation. Si on veut mettre en place une évaluation, il me semble qu'il faut aller questionner ceux qui sont directement concernés par le plan mis en place pour eux.

Si la méthode est un peu bancale, cela amène sur le fond des éléments qui seront un peu, eux aussi, bancals.

Pour la suite, il faudra s'appuyer sur ce qui a été fait. Bien sûr.

Il faudra peut-être aussi s'appuyer sur ce dont les Montrougiennes et Montrougiens ont besoin. Pour cela, il faut aller à leur rencontre.

M. le Maire.- Merci. D'autres observations ?

M. TIMOTEO.- Je voudrais remercier M. SAINTOUL et Mme FAVRA pour les éléments de bilan de la mission d'évaluation qu'ils nous ont restitués ce soir. Je voudrais saluer l'esprit qui a prévalu au sein de cette Commission. M. SAINTOUL l'a précisé tout à l'heure et le retour des membres de la commission était le même. C'est suffisamment positif pour qu'on le souligne, eu égard aux difficultés que nous pouvons avoir à dialoguer avec la même célérité.

Je ne reviendrai pas sur les limites évoquées de méthodes ou de mesures qui n'ont pas trouvé leur public, etc.

Certaines, au-delà de ne pas trouver leur public, interrogent. J'ai du mal, intellectuellement, à repositionner la semaine de la guitare – qui est un événement auquel j'ai participé, qui est très bien artistiquement, très chouette – dans le plan de solidarité et de soutien dans le contexte Covid dans lequel nous étions. Cela ne retire rien à sa valeur en soi.

De même que la mesure qui n'a pas trouvé son public sur le recrutement de jeunes en service civique. Je vois bien l'action que ces mêmes jeunes peuvent conduire dans ce cadre, mais en tant que telle, plan ou pas plan, si la Ville a une ambition de porter le soutien au développement ou à l'accueil de ce type d'engagement, il n'y a pas besoin de plan de solidarité pour cela.

Avec la présentation sectorielle faite autour de la famille, des vulnérables et d'autres entrées plus économiques, finalement, j'ai vu trois types de mesures dans ce plan : des mesures de simple compensation financière, des mesures de remédiation et de soutien, qu'elles soient scolaires ou en faveur de publics plus âgés, et des mesures d'accompagnement du besoin de transformation révélé par la crise (que cela soit sur le numérique, la nécessité d'un équipement public nouveau répondant à la parentalité ou d'autres sujets).

En termes d'effets, elles appellent sans doute quelques nuances sur les résultats indiqués.

Après, il y a des échecs. Le prêt des tablettes aux seniors est un « flop ».

Dont acte.

Je salue le travail conduit par la Commission et la présidente et son rapporteur qui ont conduit ces travaux.

M. PASTEAU.- J'adresse mes félicitations aux membres de la mission et aux services municipaux qui ont réalisé les fiches et aidé au travail de la mission. Nous devons nous poser deux questions à la lecture de ce document qui, on le voit bien, a ses limites, que l'on peut comprendre.

Pour la prochaine crise, comment mieux calibrer un plan d'aide et de solidarité ? La question reste en suspens ce soir.

Pour la prochaine mission, puisque l'utilisation de cette formule était une nouveauté dans cette mandature, qu'améliorer afin de permettre un travail véritablement utile, permettant de distinguer les échecs et les succès ?

M. le Maire.- Merci beaucoup.

Nous allons prendre acte de ce rapport. Madame FAVRA, un mot de conclusion ?

Mme FAVRA.- Un mot sur la méthodologie. C'était un peu mon impression : un bilan n'est pas un audit. Questionner, faire une consultation au niveau de la population, pour moi, relevait d'un autre processus d'audit.

Là, nous étions vraiment dans un bilan, c'était le premier.

Je voulais que nous restions un peu concentrés sur les objectifs que nous nous étions donnés, pour savoir si nous les avons atteints ou non. Éventuellement, après, poursuivre une consultation, mais c'était dans ce cadre.

M. TIMOTEO évoquait la semaine de la guitare. Ce plan de soutien est un plan de soutien financier, mais également psychologique et moral. Écouter de la musique après ce qui nous est arrivé pendant presque un an et demi, avec la ville en fête, où l'on pouvait écouter de la musique partout et sauter d'un bar à l'autre pour en écouter, c'était redonner du baume au cœur à des Montrougiens. On ne peut pas faire un bilan de cet impact. Cela a beaucoup favorisé de sortir, d'écouter de la musique, de se mettre en lien avec les autres. On ne peut pas le mettre dans un bilan, mais il ne faut pas le négliger. C'était un peu l'objectif de la semaine de la guitare. Je ne pourrai jamais le quantifier, mais pour avoir été dans cet événement, c'était très intéressant. Les Montrougiens étaient très heureux.

Le bonheur momentané ne se quantifie pas, mais il s'est vu sur les visages.

M. le Maire.- Merci, Madame FAVRA. Bravo à tous pour ce beau travail qui a associé majorité et opposition. Bravo à Mme FAVRA et M. SAINTOUL.

Nous prenons acte.

Nous notons que nous avons pris acte du rapport.

Départ de Mme VELOSO

AFFAIRES DIVERSES

1 - Mise en place de la procédure de rappel à l'ordre

Rapporteur : Mme LESUEUR

Délibération n°2022- 63

Mme LESUEUR.- Dans le cadre du CFPR, nous vous proposons la mise en place de la procédure du rappel à l'ordre, dispositif de prévention de la délinquance à la disposition du maire, destiné à apporter une réponse rapide et souple à des faits délictuels de nature à entraîner un trouble au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité. L'auteur présumé du fait est convoqué à un entretien par un courrier officiel signé par le maire, après consultation du Parquet. L'entretien se déroule à l'Hôtel de ville, au vu de son caractère solennel.

Seront concernés par le rappel à l'ordre aussi bien des mineurs accompagnés d'un représentant légal que des majeurs.

Le maire peut recourir au rappel à l'ordre pour des faits qui ne constituent pas un délit ou un crime, tels que les conflits de voisinage, le tapage nocturne, l'absentéisme scolaire et diverses incivilités. Chaque rappel à l'ordre fera l'objet d'un enregistrement au Parquet. Il ne peut se faire qu'une seule fois à l'encontre d'une même personne.

Un bilan statistique annuel ainsi qu'une analyse quantitative et qualitative seront réalisés par la ville de Montrouge et transmis au parquet de Nanterre.

Le protocole est conclu pour une durée d'un an, au terme duquel il fera l'objet d'une évaluation et pourra être dénoncé. Il se renouvelle par tacite reconduction.

Il convient donc, mes chers collègues, d'approuver ce projet de convention

M. le Maire.- Des questions sur cette procédure de rappel à l'ordre ?

M. SAINTOUL.- Ce sont évidemment des observations.

Cette procédure qui est manifestement légale s'inscrit après d'autres mesures. Vous faites de la sécurité, de la lutte contre les incivilités une priorité. Pourquoi pas ? En l'occurrence, il s'agit de ce que l'on pourrait appeler une politique des « gros yeux » : vous avez créé la vidéosurveillance, une milice citoyenne dont, pour l'instant, l'existence réelle n'est pas bien connue. Les Montrougiens n'y sont pas favorables, en réalité, ceux qui ont bien voulu se prononcer ont été clairs.

Vous êtes dans une espèce de fuite en avant, malheureusement. Vous entretenez un rapport de défiance, de Père Fouettard, aux Montrougiennes et Montrougiens. C'est un problème. Vous êtes vraiment dans une approche caricaturale.

Les habitants de notre ville n'ont pas besoin qu'on leur fasse la leçon. Éventuellement, les plus jeunes ont besoin d'un accompagnement, ils ont peut-être besoin de moins de désœuvrement, de plus d'emplois, de plus de confiance. Pas que l'on imagine être cité à comparaître devant le maire ou l'un de ses adjoints qui définirait les conduites pas déviantes, légitimes, bienséantes, etc.

On va là dans des zones grises qui poseront problème à un moment ou à un autre.

Qui va juger du bon comportement et du mauvais comportement ? La loi sert à cela.

Aujourd'hui, on va déléguer une autorité à des personnes de façon de plus en plus incertaine. Dans votre projet de milice citoyenne, il s'agissait de juger de la moralité des gens qui pouvaient y participer. C'est votre prérogative, vous êtes maire, personne ne doute de cette compétence. Nous nous opposons toutefois à la philosophie globale. Ce n'est pas cela dont on a besoin dans une commune. Le genre de relations apaisées que les citoyens ont entre eux et avec les autorités ne reposent pas sur la crainte ou l'intimidation, ou le décorum d'une citation à comparaître devant le grand monsieur avec la cravate.

Mme MEADEL. - Je dois dire qu'à la lecture de cette procédure qui, par ailleurs, effectivement, a été adoptée dans d'autres villes des Hauts-de-Seine, je me suis demandée ce qui justifiait votre obsession sécuritaire dans une ville qui – encore une fois, je ne cesse de le redire, mais manifestement, cela vous a échappé – est dans le ressort de la préfecture de police de Paris et n'est donc pas sous-dotée, en termes d'officiers de sécurité.

Deuxièmement, vous avez augmenté considérablement les moyens de la police municipale, vous l'avez même armée. Vous avez augmenté, nous l'avons vu tout à l'heure, ses dépenses d'investissement.

Troisièmement, vous avez créé ou voulu créer les dispositifs de participation citoyenne, mais que nous avons qualifiée de « milice citoyenne ». Autrement dit, vous vouliez confier aux Montrougiennes et Montrougiens des pouvoirs de repérage, de surveillance, voire de délation, en totale contradiction, du reste, avec l'arrêt du Conseil d'État qui interdit de confier à une personne privée des prérogatives de sécurité.

Et là, non content de vos obsessions, vous revenez sur le sujet avec votre procédure de rappel à l'ordre. Vous citez, dans la délibération, des travaux conduits dans le cadre du CLSPD. Cela serait quand même utile, puisque vous êtes obsédé par les questions de sécurité, que vous apportiez des précisions sur l'évolution de la délinquance dans la ville.

Puisque vous avez réuni le CLSPD, je pense que cela serait utile de nous dire – et donc, merci de le nous dire maintenant – quelles ont été ses conclusions. Quelles nouvelles menaces avez-vous constatées ? Quelles sont les statistiques de la délinquance ? Quels sont les types de délinquance ? Quels sont les quartiers où vous estimez qu'il est nécessaire d'agir ?

Bref, je suppose que si vous revenez sur le sujet de la sécurité, c'est que vous avez des faits, des statistiques, des éléments. Pouvez-vous nous dire où vous en êtes de ce point de vue et nous présenter des chiffres et des indications justifiés ?

Nous sommes contre cette philosophie et nous considérons que cette mesure est tout à fait déplacée et ne correspond pas en plus à l'état d'esprit de notre ville, qui a besoin de sérénité et non de rappel à l'ordre exercé par un élu, même si vous avez les moyens de faire respecter la loi autrement que comme cela.

M. TIMOTEO. - Quand on regarde la convention portée à notre connaissance et les différentes situations énoncées, qui pourraient faire l'objet de ce rappel à l'ordre et qui concernent des mineurs ou majeurs, il y a une grande diversité de situations.

Mettre sur un même plan d'égalité des conflits de voisinage et des questions d'absentéisme scolaire n'est pas la même chose.

D'autre part, c'est tout à fait louable et même plutôt bien de s'inscrire dans des mesures de prévention, mais la prévention pourrait aussi passer par la mobilisation d'autres acteurs aujourd'hui insuffisamment mobilisés sur Montrouge : aux éducateurs de rue que l'on a très sciemment et consciencieusement supprimés tout au long de ces années, aux clubs de prévention, qui pourraient être sollicités pour venir en prévention, en traitement d'accompagnement d'un certain nombre de situations indiquées dans la délibération.

Notre groupe est plutôt réservé pour les mêmes motifs que ceux évoqués précédemment sur ce dispositif.

S'agissant des conflits de voisinage, nous en avons tous vécu. On voit comment les choses peuvent tourner. Certains de ces conflits ont fait la Une de la presse locale à Montrouge, puisque le bailleur social de notre ville est là, peut-être est-ce une mesure qui pourrait l'aider et éviter, si elle était votée ce soir, que ces locataires aient besoin d'aller devant les tribunaux pour faire valoir leurs droits. Peut-être les choses pourraient-elles être améliorées de ce côté.

Cela dit, je pense qu'il existe d'autres moyens pour accompagner une politique de prévention que celle de venir rappeler, avec un élu et son écharpe, un certain nombre de points évoqués dans la convention relative à ce protocole.

M. PASTEAU.- Mes collègues m'ont ôté les mots de la bouche. Le CLSPD est une boîte noire où l'opposition n'est pas représentée. Il serait formidable d'avoir un jour, à défaut d'un siège à la table, peut-être des comptes rendus plus consistants que ceux que nous avons. Je rejoins ce qu'a dit Mme MEADEL.

Ce qui m'inquiète est le risque de fichage. Chaque rappel à l'ordre fait l'objet d'un enregistrement au Parquet. Cet outil que l'on met en place avec une procédure de communication au Parquet m'inquiète pour l'avenir : si un jour, un maire sans scrupule décide d'utiliser cet outil que vous créez, il est très facile d'en faire un mauvais usage.

À ce titre, j'y suis défavorable.

M. le Maire.- Merci Monsieur PASTEAU.

D'autres questions ou observations ?

M. SAINTOUL.- Je crois que c'est peut-être l'occasion de nous expliquer un peu précisément de quoi il retourne. Dans cette affaire, qui a été portée au Parisien, on nous explique qu'une dame se retrouve, alors que la justice lui a donné raison, en situation d'être bientôt expulsée par Montrouge Habitat. C'est un cas, précisément, qui est traité dans les conflits de voisinage.

Ou bien nous le réservons pour les questions diverses, mais ce n'est plus une affaire privée.

M. le Maire.- Vous la posez en question diverse, ce n'est pas le sujet de la délibération, nous en parlerons tout à l'heure.

Sur cette procédure, y a-t-il d'autres questions ?

Mme LESUEUR.- Je suis surprise de votre réaction. C'est une convention à visée pédagogique, et une réponse concrète apportée aux Montrougiens qui nous sollicitent afin de répondre aux incivilités du quotidien qu'ils peuvent subir. Il n'y a pas d'amende, la visée est pédagogique.

M. le Maire.- Pour répondre à M. SAINTOUL qui me traite de Père Fouettard, j'ai envie de dire que vous êtes un « bisounours » ! Pour nous, la sécurité est quelque chose de sérieux, et puisque c'est sérieux, il faut s'en donner les moyens. C'est pourquoi nous avons constitué une police municipale à laquelle nous avons donné des moyens. Nous travaillons sur deux pieds, la prévention et la répression.

Mme MEADEL dit que je suis un obsédé de la sécurité. Contrairement à vous, je pense que la sécurité et la tranquillité sont la première des libertés.

M. SAINTOUL.- C'est bien de recycler les propos de Jean-Marie LE PEN.

M. le Maire.- C'est la première des libertés.

M. SAINTOUL.- Vous recyclez les slogans de Jean-Marie LE PEN. C'est bien de le noter.

M. le Maire.- Non seulement je le dis et je le pense, mais je crois que c'est très important. Je voudrais informer l'assemblée d'un sujet que peut-être, la plupart d'entre vous ne connaissent pas, d'une décision de justice. Vous savez tous que Mme MEADEL et consorts ont attaqué devant le juge administratif la délibération par laquelle nous avons instauré la procédure de la participation citoyenne qu'elle qualifie de milice. Le juge s'est prononcé sur le fond. L'audience a eu lieu le 25 mai dernier et la décision est intervenue le 16 juin.

Que dit le juge à Mme MEADEL qui nous a évidemment attaqués, et comme nous sommes de bons républicains, nous avons mis en sommeil la procédure en attendant le jugement. Que dit le juge ?

Dans cette affaire, le juge constate que « la circulaire du 30 avril 2019 du ministre de l'Intérieur [un certain M. CASTANER] prévoyant le dispositif dit « de participation citoyenne » ne confie ni missions ni moyens de police aux citoyens référents désireux de s'engager à titre individuel dans ce dispositif, contrairement à ce que l'opposition soutient ».

C'est ce que dit le juge, qui ajoute : « Il n'est d'ailleurs ni allégué, ni soutenu par les requérants que l'institution d'un tel dispositif aurait pour conséquence le désinvestissement par les forces de sécurité nationales ou municipales des missions de sécurité qui leur sont confiées. Par conséquent, la requête de l'opposition a été rejetée ».

C'est important que vous sachiez tous que Mme MEADEL et l'ensemble de son groupe nous ont attaqués, que le juge a répondu que sur le fond, nous avons raison. Nous allons relancer ce dispositif de participation citoyenne. Nous croyons dans la sécurité et la tranquillité et voulons utiliser tous les moyens à notre disposition pour les garantir aux Montrougiennes et Montrougiens.

Oui à la participation citoyenne, oui aux rappels à l'ordre. Tous les outils inscrits dans les textes et dans la loi qui nous permettront de garantir aux Montrougiens tranquillité et sécurité devront être utilisés. C'est du bon sens. Ce n'est pas une obsession. C'est de l'intérêt général.

Mme MEADEL.- Il y a aussi quelque chose qui s'appelle le principe du contradictoire.

M. le Maire.- La règle est que vous avez posé des questions. J'ai répondu. J'ai lu ce jugement.

Mme MEADEL.- J'ai le droit de répondre à ce que vous avez dit, vous m'avez citée. Je vais donc répondre. On appelle cela le principe du contradictoire, au cas où cela vous aurait échappé.

C'est une décision du juge administratif. Nous allons faire appel. Le dispositif de participation citoyenne s'appuyait sur la circulaire que nous avons attaquée également. L'exemple type des villes qui ont recours à la participation citoyenne sont en général des petites villes, des communes rurales dans lesquelles il y a très peu de forces de l'ordre, ce qui n'est pas le cas de Montrouge. La seule ville de taille comparable à Montrouge, voire plus grande, qui a eu recours à ce type de dispositif est la ville de Perpignan, dont vous connaissez la couleur politique du maire. Louis Aliot a renoncé une première fois...

M. le Maire.- Madame MEADEL, 6 000 communes ont mis en place la participation citoyenne.

Le juge s'est prononcé, vous a donné tort. Nous avons eu un débat, nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR ;
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL

2 - Adhésion à la centrale d'achat du RESAH (Réseau d'acheteurs hospitaliers)

Rapporteur : M. HUREAU

Délibération n°2022-64

M. HUREAU.- Merci Monsieur le Maire. Le RESAH, réseau d'acheteurs hospitaliers, est un groupement d'intérêt public existant depuis 2007. Je ne vous lis pas toute la note, parce qu'il est tard. Cela a pris beaucoup d'importance avec le temps, avec à peu près 700 établissements du secteur sanitaire, médico-social et social, publics et privés non lucratifs, et l'agrégation de 600 fournisseurs.

Il y a six départements d'activités complémentaires. La Ville a souhaité utiliser cette centrale non pas pour des questions de santé, mais pour des questions informatiques. Il s'agit de bénéficier de ce volume d'achat très important pour la fourniture, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures téléphoniques. C'est limité à ce qui nous permettra de faire des économies sur un certain nombre d'achats s'élevant à plusieurs centaines de milliers d'euros, vous l'imaginez bien.

La contribution est très faible, puisqu'il y a une adhésion de 300 € par an, et pour ce petit service et pas les autres, nous n'avons à payer que 1 500 € par an. C'est tout à fait intéressant.

Il vous est proposé d'approuver l'adhésion de la Ville à ce réseau.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S

		LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR ;
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL

M. le Maire.- Nous arrivons au vœu présenté par l'Avenir n'attend pas à Montrouge.

Départ de M. SELVACOMAR qui était porteur de la procuration de M. XAVIER

VŒU AJOUTÉ A L'ORDRE DU JOUR

Mme MEADEL.- Je vous remercie de me donner la parole. Je remercie la majorité municipale de nous avoir donné l'occasion de vous présenter ce vœu, nous vous avons fait cette présentation parce que notre objectif est d'accélérer sur l'écologie à Montrouge. Nous avons constaté que la canicule et l'augmentation de la température récente nous obligent, vous obligent, vous, Monsieur le Maire, à aller beaucoup plus vite, notamment parce que la construction s'accélère. Vous aimez le béton, vous aimez le bitume et savez à quel point cela a un impact en matière d'accumulation de chaleur, en particulier la nuit.

Il y a toute une série de mesures à prendre, qui ne relèvent pas toutes de la commune, mais après tout, c'est comme le colibri, il faut que chacun en prenne sa part. Vous avez mis du temps à reconnaître que la géothermie devait être mise en place. Nous allons prendre du retard compte tenu de vos décisions non fondées et de vos changements de pied incessants.

Nous vous proposons d'être constructif et d'aller vers l'avenir. Nous avons deux propositions. Les Montrougiens ne doivent pas être victimes de ces difficultés que vous avez à rassembler.

Nous proposons de re-végétaliser sans tarder, la re-végétalisation est importante. Il faut l'accélérer.

Vous avez fait quelques efforts, il faut le reconnaître, vous avez ouvert des espaces verts privés aux Montrougiens, en particulier via le Crédit Agricole, mais nous estimons que cela ne suffit pas.

Nous proposons de re-végétaliser, de travailler sur les cours d'école, sur les places publiques, que l'on pourrait engazonner. Nous travaillerions bien volontiers avec vous sur les toits, avec l'idée que tout ceci permettrait d'abaisser la température.

Vous avez pris une initiative à la maternelle Berthelot, et nous pensons qu'il faut la généraliser sans tarder.

Deuxièmement, nous souhaiterions – mais je crois que l'écologie est un sujet qui semble ne pas vous intéresser, je vous sens ailleurs, c'est pourtant un sujet important – que vous puissiez vous engager sur un plan pluriannuel pour rafraîchir la ville.

Notre proposition est la suivante : la ville devrait bénéficier d'un plan sur trois ans ; trois ans, parce qu'après tout, c'est ce qu'il reste pour construire des îlots de fraîcheur, comme nous l'avions proposé dans le programme de Demain Montrouge.

Plusieurs expérimentations ont eu lieu, les îlots de fraîcheur, mille solutions sont possibles. Il y a par exemple l'évapotranspiration des plantes, des allées d'arbres qu'on peut planter dans des structures en bois sans forcément planter dans le sol, des pergolas végétalisées. Ces dispositifs, qui sont des nouveaux modules, principalement en bois, ont été mis en œuvre dans d'autres villes et ont conduit à une diminution des températures au sol jusqu'à 20°degrés par rapport à l'espace minéral nu. Ce n'est quand même pas neutre.

Nous vous proposons, pour accélérer la cadence, puisqu'à Montrouge, peu a été fait, à l'exception des brumisateurs dans certaines maternelles, d'accélérer sur les projets participatifs qui proposent la mise en place de fontaines d'eau, et nous nous en félicitons, mais il faudrait que cela aille beaucoup plus vite.

Nous vous proposons à cet égard deux mesures très simples :

- la création d'un comité de pilotage de l'écologie réelle, qui regrouperait les élus, des simples citoyens et des spécialistes de l'adaptation de nos villes. Vous avez en tête que nous en sommes réduits à des mesures d'adaptation et non plus des mesures de changement, compte tenu du retard que nous avons pris ;
- deuxièmement, un budget dédié pour permettre à ce comité de pilotage de prendre des décisions opérationnelles dans les trois ans à venir, de vraies décisions.

Je vois que cela vous fait glousser, Étienne LENGEREAU, pourtant, la crise est grave.

M. le Maire.- Merci Madame MEADEL, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention. Mme RABIER va vous répondre.

Mme RABIER.- Merci, Madame MEADEL, de nous donner l'occasion de réexpliquer dans le détail toutes les réalisations et projets de la municipalité en matière de végétalisation. Il faut dire pourquoi nous attachons autant d'importance à ce sujet. Ceux et celles qui participent aux réunions de concertation sur les projets m'auront déjà entendue en parler, ainsi que M. le Maire. Ce n'est peut-être pas votre cas, je vais donc le faire à cette heure tardive.

Oui, la nature est notre principale alliée en raison des bienfaits, des bénéfiques et services qu'elle rend, nous n'arrêtons pas de le répéter.

C'est une nature fonctionnelle que nous recherchons. Vous avez dû entendre, dans un Conseil municipal, que j'avais présenté le plan de végétalisation de la ville. Cela avait, je crois, suscité un peu de débats, et pas mal de remarques positives de la part de vos camarades, je pense que cela n'était pas complètement à côté de ce que vous attendez.

Vous connaissez notre politique de végétalisation durable, qui s'appuie sur plusieurs strates : le bas, le moyen et le haut, la plantation de vivaces et d'espèces mellifères, pour favoriser un habitat pour la petite faune et recréer des écosystèmes fonctionnels.

Je vous recommande, d'ailleurs, puisque ce sujet est parmi vos préoccupations, la lecture du *Montrouge Mag* du mois de mai, qui reprend un dossier sur nos projets et les réalisations. Il est assez riche, vous y verrez des détails sur le plan « arbres », le plan « interstices », le plan « nichoirs », le plan « bulbes », le plan « prairies », que nous avons lancés.

Ainsi que le détail des projets en cours.

Oui, cela prend du temps avant que les projets sortent de terre, car il faut les étudier.

Je note que malheureusement, vous votez contre tous les projets que nous proposons. C'est étonnant, car leur principal objet est précisément la végétalisation, la désimperméabilisation et le retour de la nature en ville.

C'est donc une attitude un peu curieuse, mais ce n'est pas grave, nous apprécions.

Il faut avoir en tête que nous sommes dans un milieu urbain, une ville dense. Il y a des contraintes techniques auxquelles nous ne pouvons pas déroger. Nous ne pouvons pas planter des arbres à tout endroit, comme nous le souhaiterions, dans la ville. En dessous de nos pieds, il y a des réseaux qui servent à beaucoup d'autres choses, et malheureusement, les réseaux et les racines ne font pas bon ménage.

Nous plantons partout où nous pouvons atteindre de la pleine terre, et nous plantons les espèces qui y seront heureuses.

Le rythme de travail des services est très performant, et ils vont aussi apprécier, je pense, le commentaire désagréable que vous venez de faire.

J'ai trois pages de projets, je ne vous lirai pas tout, mais seulement quelques-uns.

Mme MEADEL. - Il suffit de trois indicateurs, nous n'avons pas besoin de trois pages.

Greenwashing.

Mme RABIER.- Du *greenwashing*, très bien.

Évidemment, l'évapotranspiration est un moyen de rafraîchir le sol. Pour cela, il y a plusieurs manières de faire : soit on plante, soit on met des matériaux perméables sur le sol. C'est précisément ce que nous faisons chaque fois que nous avons un projet.

Sur la voirie, il y a :

L'école Berthelot, vous en avez parlé. La surface totale du projet est de 1 250 m² :

- 8 arbres seront plantés, ce n'est pas rien, 130 m supplémentaires seront végétalisés ;
- le gazon existant sera remplacé par des plantations arbustives et vivaces, pour augmenter la surface foliaire et donc l'évapotranspiration sur 450 m² ;
- désimperméabilisation totale de 700 m² ;
- l'enrobé noir sera remplacé par un enrobé poreux beige, car nous tapons dans toutes les directions, pour éviter l'effet d'îlot de chaleur. Ce ne sont pas seulement les plantes, mais aussi la couleur de l'enrobé. Les services de la Ville sont très performants dans ce domaine, et grâce à leur expertise, nous proposons des projets très complets.

La mise en œuvre de ces travaux est cet été, cela sera en principe livré à l'automne.

Nous avons également le projet Péri Ginoux Gautier, avec :

- 220 arbres qui seront plantés ;
- 1360 m² végétalisés supplémentaires projetés (6,75 % de la surface du projet), soit au total, avec les espaces existants conservés, 2 700 m² ;
- des plantations arbustives et vivaces pour augmenter la surface foliaire et donc, l'évapotranspiration, pour permettre à la petite faune de s'installer et aux insectes de faire leur office ;
- une désimperméabilisation/gestion intégrée des eaux pluviales. Un des objectifs est en effet de décharger les réseaux d'assainissement qui, malheureusement, étant unitaires, débordent dès qu'il pleut. La gestion des eaux pluviales est aussi un problème.

Dans tous nos projets, nous allons œuvrer pour détourner l'eau et la rendre à son milieu naturel, aussi rapidement que possible.

La rue de la Vanne/rue Thalheimer, nous en avons parlé :

- 80 nouveaux arbres plantés, ce qui représente 1 125 m² végétalisés supplémentaires ;

- désimperméabilisation de 3 790 m², soit 40 % de la surface totale du projet. Je passe le reste des chiffres.

République Nord :

- 17 nouveaux arbres ; 320 m² végétalisés supplémentaires projetés, soit 11 % de la surface totale ;
- de la même manière, en raison des nombreux réseaux qui passent, nous allons désimperméabiliser chaque centimètre carré qu'il est possible ;
- l'enrobé noir sera remplacé par un béton clair, car cela joue aussi.

Le parvis Barbara :

- 11 nouveaux arbrisseaux sont projetés. Nous avons une problématique réseaux importante, ce qui explique que nous n'avons pas encore abouti sur ce point. Cela représentera 255 m² végétalisés supplémentaires ;
- l'enrobé noir, de même, sera remplacé par un béton clair et une pierre calcaire. La mise en œuvre est prévue pour 2023.

Avenue de Verdun (surface totale du projet, 3 240 m², prévu en 2023 également) :

- 8 nouveaux arbres sont projetés en bac, à cause des réseaux, et 8 en pleine terre ;
- 530 m² végétalisés supplémentaires projetés ;
- l'enrobé noir laissera la place à un béton clair ;
- désimperméabilisation de 690 m², soit 21 % de la surface totale du projet ;
- 835 m² de trottoirs assainis dans les plantations ;
- mise en œuvre prévue pour 2023.

Tous ces projets ont fait l'objet d'études techniques pour aboutir à ces chiffres. Cela ne se fait pas en un claquement de doigts. Deux ans, c'est très peu, pour faire tout cela.

C'est facile de dire « il n'y a qu'à, il faut que », c'est un peu plus compliqué d'arriver dans le concret.

L'allée de la Vallière :

- 60 m² végétalisés supplémentaires projetés.

Le square Schuman en phase d'étude :

- agrandissement du square de 1 200 m² ;
- création d'un bassin ;
- végétalisation de la rue Gabriel Péri dans le prolongement ;
- mise en œuvre envisagée en 2024.

Square Boileau (sur la base du projet de programme en cours de définition) :

- agrandissement du jardin existant de 900 m², avec la démolition de bâtiments existants pour créer un espace vert ;
- végétalisation partielle de la place du 8 mai 1945 et de l'avenue de Verdun (à l'angle Racine - République) ;
- mise en œuvre envisagée à compter de 2024.

Rue Corneille (surface totale du projet, 1 725 m², sur la base d'une étude de faisabilité) :

- les travaux sont prévus en 2024 ;
- 19 nouveaux arbres projetés + 22 grands arbustes et arbrisseaux ;
- 151 m² végétalisés supplémentaires projetés, soit au total 179 m² en comptant l'existant (soit 9 % de la surface totale du projet) ;
- l'enrobé noir laissera la place à une pierre calcaire ;
- la mise en œuvre est prévue avant 2026.

S'agissant du mobilier urbain, vous avez d'autres exemples.

D'autres projets visent la végétalisation : Angle Barbara et avenue Marx Dormoy, avenue Aristide Briand.

Pour ce qui concerne la section espaces verts, j'en ai un peu parlé.

Nous avons créé et repris, depuis 2020, un grand nombre de massifs, à l'espace Colucci, la devanture de la médiathèque, le jardin Toscan, à Messier, la devanture de la Villa Beausoleil, le jardin de la Roseraie, la pointe Auger, le marché de la Marne.

Nous avons aussi créé et repris des massifs, square Jean Moulin, rue Auber, à l'Aquapole, au passage Genevoix, Square Doisneau, Rue Delerue. Nous avons installé des grimpances dans le jardin partagé Barbusse, à la crèche Carvès.

Nous avons lancé un plan « bulbes » : cette année, nous avons planté 45 000 bulbes, et nous en planterons 90 000 en 2023.

Le plan « arbres » : en 2020-2021, nous avons planté 41 arbres, et pour la campagne 2021-2022, 86 ont déjà été plantés (42 remplacements et 44 nouvelles plantations).

Cour Oasis : nous avons parlé du projet 2022 à vocation pédagogique à l'école maternelle Rabelais : 20 % de la cour sera déminéralisée, soit 160 m² mis en copeaux, accompagnés par de la végétalisation dense aux niveaux des massifs et des pieds des arbres, et par des aménagements en matériaux naturels, de type bois (grumes, cabane en osier).

Projet Square / jardin partagé :

- nous avons le projet de reprendre le square de la Marne, nous avons déjà bien avancé ;
- projet de jardin partagé 2022 : la Villa Leblanc va laisser place à un nouveau jardin partagé ;
- nous avons également déposé un projet de labellisation en TEN (territoire engagé pour la nature) pour un jardin de la biodiversité dans le périmètre Ginoux Gautier.

Agriculture urbaine : nous avons quasiment terminé le déploiement dans les écoles, avec les maternelles Briand et Buffalo en 2021, ainsi que les maternelles Boileau et Berthelot.

Surfaces végétalisées :

- nous avons aussi beaucoup avancé dans la rénovation du cimetière, notamment la désimperméabilisation ;
- permis de végétaliser : nous en avons attribué une vingtaine déjà.

Un projet de micro-forêt urbaine est prévu au stade Jean Lezer.

En 2022, nous allons lancer le plan « interstice » avenue du Fort (environ 200 m²) : c'est un plan de végétalisation entre les arbres, pour permettre l'absorption de l'eau et une petite continuité « trame verte » pour les animaux.

Je ne parle pas de Schuman, ni de Ginoux, mais ce sont énormément d'arbres plantés.

S'agissant des bâtiments :

En 2020, il y a eu moins de travaux que d'habitude.

En 2021, vous l'avez mentionné, il y a eu :

- l'installation de brumisateurs dans les écoles maternelles Buffalo et à Briand ;
- la pose d'un préau type « voile d'ombrage » dans la cour de la maternelle Briand (installé en avril et déposé en octobre de chaque année), qui représente une surface de 114 m² ;
- l'installation d'un préau métalo/bois dans la cour de la maternelle Buffalo ;
- la pose de film solaire pour des surfaces respectives de 150 m² et de 200 m² à Buffalo ;
- la pose de stores solaires pour une surface de 80 m² ;

En 2022 :

- installation de brumisateurs dans la cour de l'école maternelle Arnoux et à Haut-Mesnil ;
- pose de film solaire au 2^e étage de Buffalo, pour une surface de 200 m², et à Briand pour 200 m².

En 2022, nous allons poursuivre cet exercice, et je vous fais grâce de 2023, je pense que tout le monde est fatigué.

M. le Maire.- Bravo, Madame RABIER, merci pour cette réponse édifiante.

Mme MEADEL.- Je voudrais remercier Mme RABIER pour cette réponse très complète. J'ai simplement deux remarques. Vous avez fait une liste de projets que vous n'avez pas priorisé, pas cadencé dans le temps. Vous avez beaucoup travaillé. C'est très bien.

Mme RABIER.- Merci.

Mme MEADEL.- Précisément, dans notre vœu, nous faisons la proposition de créer ce comité de pilotage pour répondre à l'urgence et cadencer vos actions. Vous nous avez fait une liste pléthorique de projets qui, pour certains, seront réalisés en 2024, 2025. Mon conseil et notre proposition sont d'avoir ce Comité de suivi, pour dire : « voilà ce qui a été fait dans l'urgence », et permettre de suivre avec des indicateurs, année par année, précisément, et de piloter en même temps plusieurs chantiers.

Vous avez exactement mis de l'eau à mon moulin, vous faites des choses, c'est bien, il faut les cadencer, les prioriser et accélérer pour que le Conseil municipal puisse mieux piloter.

M. PASTEAU.- Notre groupe, sur le fond, sur le principe, rejoint la position exprimée par ce vœu, avec lequel nous avons quelques désaccords de forme. Je ne sais pas ce qu'est l'écologie réelle. Ce sont des détails. Nous allons voter pour ce vœu sur le principe. L'attente des citoyens est très forte. Les mesures d'adaptation n'atténuent pas le dérèglement climatique, mais visent à nous permettre de vivre et survivre dans le monde qui advient. Les mesures évoquées dans le texte relèvent du travail à long terme, pour la création d'un cadre de vie mieux adaptée.

Je profite de l'occasion pour rappeler qu'il faut aussi prévoir de résister aux événements extrêmes ponctuels qui ne manqueront pas d'arriver. J'avais proposé, lors de notre dernière réunion, de réécrire un plan communal de sauvegarde ou un plan de résilience en réfléchissant aux moyens de préparer la solidarité qui, à notre avis, nous permettra seule de passer les caps difficiles.

Par ailleurs, j'interroge des alternatives possibles au vœu. Peut-être, pourquoi pas, réfléchir à la possibilité d'une commission thématique sur le sujet, d'un groupe de travail, ou un comité de pilotage, très bien, voire une mission d'information et d'évaluation sur le plan végétalisation ou sur le plan canicule.

M. le Maire.- Une autre intervention sur ce vœu ?

Merci à Mme RABIER pour la liste. Nous ne vous avons pas attendue, Madame MEADEL, pour travailler sur le sujet. Pendant que vous parlez, nous agissons. En conséquence, notre majorité n'adoptera pas votre vœu.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Rejeté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Contre	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P.

		BACON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL

QUESTIONS DIVERSES

M. SAINTOUL.- Soyez respectueux de l'opposition. Quand on est en situation de participer, de produire, on produit. Un rapport a été présenté. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'était pas inutilement polémique. Je pense que tous les opposants sont dans la même disposition d'esprit et nous sommes tous capables de travailler et de produire des idées et du consensus. Mettez-nous en situation de le faire et vous l'aurez.

M. le Maire.- Avez-vous une question diverse ?

M. SAINTOUL.- Beaucoup !

Une autre réaction, quand même, sur ces questions de sécurité. Je ne peux pas laisser dire tranquillement que la sécurité est la première des libertés. Je suis désolé, c'est un poncif de l'extrême-droite que je ne veux pas voir reproduit ici dans notre assemblée. C'est une banalité et un slogan creux qui se retournent comme un gant, excusez-moi, mais la liberté est la première des sécurités. Si vous respectez les droits des individus et que vous ne les laissez pas seuls face à l'arbitraire soit d'une puissance de la puissance publique soit d'une force supérieure, vous garantissez aussi sa sécurité.

Vous voyez que vous n'avez pas fait avancer le « schmilblick ».

M. le Maire.- Vous avez une question ?

M. SAINTOUL.- Oui, j'ai des questions à poser. Nous sommes entre nous, tout va bien, nous sommes détendus, vous allez voir, tout va bien se passer.

Il est important de revenir sur ces sujets. On parle quand même de dispositions autoritaires. Vous avez souhaité placer le débat relatif aux questions de sécurité sur le terrain de la légalité. Mme MEADEL a fait ce choix, avec son groupe aussi, en attaquant cette circulaire et la délibération.

Nous avons posé le débat principalement en termes d'opportunité. Nous jugeons cette méthode pas opportune. Si la procédure engagée par Mme MEADEL et son groupe arrivent à montrer qu'elle est carrément illégale, nous applaudirons des deux mains, il n'y a aucun problème.

En revanche, j'en profite quand même pour signaler que si effectivement Louis Aliot est le seul à avoir utilisé cette....

M. le Maire.- Quelle est votre question ou quelles sont vos questions ?

M. SAINTOUL.- Elles vont arriver.

M. le Maire.- 6 000 communes en France.

M. SAINTOUL.- Mme MEADEL citait la commune de Perpignan comme comparable.

M. le Maire.- Évidemment, pour dénigrer. Il y en a 6 000 en France. Posez-nous vos questions, nous sommes là pour ça !

M. SAINTOUL.- J'ai beaucoup de questions.

J'ai une petite contradiction à pointer : Mme MEADEL a soutenu M. CASTANER ou sa famille politique. Il me semble que cette circulaire en émane forcément... Il y a une certaine incohérence. Si vous voyez, comme moi, un autoritarisme rampant dans les dispositions de M. CASTANER et que par ailleurs, vous soutenez M. MACRON, je pense que vous êtes un peu incohérent.

M. le Maire.- Je ne suis pas seul, finalement. Je me sens soutenu par le rapporteur.

Mme MEADEL.- Tout n'est pas blanc et tout n'est pas noir, Monsieur le Député.

M. SAINTOUL.- Vous me trouverez toujours à vos côtés pour défendre les libertés publiques. Les questions portent sur d'autres sujets.

M. le Maire.- Nous attendons. Nous sommes impatients !

M. SAINTOUL.- Sur le logement, j'ai signalé que j'aimerais avoir quelques précisions sur un cas porté à la connaissance du public. C'est un conflit de voisinage. Une dame a eu gain de cause devant la justice et serait, d'après la presse, en passe d'être expulsée par Montrouge Habitat, ce qui pose d'autant plus problème que Montrouge Habitat est son employeur.

Je vous ai saisi par ailleurs il y a quelques jours de la situation des locataires du 101 avenue Péri qui se retrouvent avec un problème d'ascenseur et ont besoin d'une substitution, les personnes vulnérables se retrouvant bien incapables tout simplement de sortir et de descendre de chez elles. Qu'a-t-il été fait ?

Je vais rester sur ces thèmes.

Pour ce qui est de la végétalisation, je n'en rajoute pas. Mme FAVRA a dit que le bonheur ne se quantifiait pas. Nous avons néanmoins un problème d'indicateurs. Oui, effectivement, la liste de projets énoncée par Mme RABIER est intéressante et même encourageante. Encore une fois, on fait du jardinage. On est dans l'environnementalisme. Nous avons un besoin de quantifier toutes nos politiques publiques à l'aulne du réchauffement climatique, de son impact, soit en termes d'atténuation, soit en termes d'adaptation.

M. le Maire.- Merci. Nous avons entendu.

M. SAINTOUL.- Cela fait longtemps que cette proposition de se doter d'indicateurs pertinents court. Elle n'est toujours pas adoptée. À un moment, il va falloir faire quelque chose.

M. le Maire.- Il y a deux questions précises, Montrouge Habitat et SEQENS.

M. VIROL.- Monsieur le Député et M. TIMOTEO, vous demeurez des tiers dans la relation qui relie Montrouge Habitat avec les personnes citées dans cet article. Par ailleurs, je ne me permettrais jamais, dans un débat public, d'évoquer des personnes sans leur accord. Des personnes de surcroît avec lesquelles Montrouge Habitat a un lien, avec des contrats d'habitation, et pour l'une des personnes, un contrat de travail. Nous avons évoqué cette affaire tous les deux et pas en public. Vous savez la difficulté de cette affaire où les préjudices et les actions se croisent, et qu'elle ne trouvera de solution ni dans un prétoire ni dans les médias ni dans des polémiques en Conseil municipal.

C'est tout ce que je dirai sur cette affaire.

M. le Maire.- Sur SEQENS, j'ai reçu un mail de M. SAINTOUL, ainsi libellé : « *On m'informe que les locataires sont privés d'ascenseur, etc. Il semble que le bailleur devrait proposer une solution* ».

Tout cela est anonyme. « On », « il semble ».

J'ai reçu de Madame MEADEL un mail un peu du même acabit : « *Nous avons été interpellés par les habitants du 101 qui empêchent les locataires de sortir de chez eux. Les travaux n'ont pas commencé (...) SEQENS a multiplié les négligences sur cet immeuble (...)* »

« Il semble », « il paraît », « on croit que ». C'est de l'agitation. Sur de nombreux sujets, c'est comme ça.

Mme MEADEL.- On n'a pas d'information !

M. le Maire.- Nous sommes allés voir SEQENS et lui avons demandé ce qui avait été fait.

Il se trouve que nous connaissons très bien les habitants de cet immeuble.

Il y a un panneau, à l'entrée, qui dit : « *Mesdames et Messieurs, votre ascenseur étant à l'arrêt pour plusieurs jours pour réparation, votre ascensoriste met en place un service de portage. Il sera assuré par M. Gassama jusqu'à la remise en service de l'appareil. Ce dernier est joignable à (...). Les horaires sont les suivants (...). Nous vous prions de nous excuser pour cette gêne* ».

Nous avons interrogé le directeur de SEQENS, M. Jean Tribout, qui a pignon sur rue, qui nous répond : « *Le contrôle quinquennal diligenté sur cet appareil a fait ressortir une non-conformité exigeant la mise en arrêt de l'appareil. La commande a été faite. L'ascensoriste prévoit 15 jours avant de recevoir la pièce. Une information a été faite auprès des locataires et un système de portage a été mis en place pour aider les personnes fragiles ou à mobilité réduite* ».

Cela veut dire qu'en réalité, vous faites de l'agitation. Ce n'est pas le seul sujet, Madame MEADEL. Vous m'avez interpellé sur Jeanne d'Arc.

Vous faites de l'agitation. Vous n'allez pas au bout de vos sources, vous ne les vérifiez pas. Vous colportez des mauvais messages et des rumeurs.

Sur SEQENS, les choses sont claires. SEQENS gère son immeuble de façon sérieuse. Un service a été mis en place, contrairement à ce que vous alléguiez, les uns et les autres.

Sur l'affaire de Jeanne d'Arc, il s'agit d'un collectif anonyme, que nous n'avons jamais pu rencontrer. C'est logique, il est anonyme : il n'a pas de visage. Nous aurions aimé le rencontrer et discuter avec lui, cela n'a jamais été fait.

Sur ce sujet comme sur d'autres, vous faites de l'agitation, ce n'est pas à votre honneur.

Mme MEADEL.- Puisque vous m'interpellez, M. SAINTOUL vous a posé des questions. Je m'appelle Mme MEADEL, vous étiez en train de répondre à M. SAINTOUL sur l'affaire SEQENS.

M. le Maire.- Vous m'avez écrit sur la même affaire.

Mme MEADEL.- Je vous ai écrit, Monsieur, mais vous avez bien noté, et M. VIROL l'a noté, que je ne vous ai pas interpellé publiquement sur l'affaire SEQENS, je vous ai écrit. Vous alléguiez d'un courrier privé et vous en faites un état public. Vous avez tort.

Deuxième sujet, sur Jeanne d'Arc, je vous ai écrit plusieurs fois. Je note et je veux que ce soit connu de tous ici que vous ne répondez jamais à mes courriers depuis deux ans. Je ferme la parenthèse. Sur Jeanne d'Arc, je ne vous en ai pas parlé publiquement.

M. le Maire.- Je vous en parle.

Mme MEADEL.- Un article d'*Actu 92* rend compte d'un certain nombre de points, un article très fouillé, très documenté sur l'état psychique du personnel, des enfants et parents d'élèves.

Je comptais vous écrire à nouveau. Vous voulez qu'on en parle : parlons-en. Une mission de l'Inspection du travail a été lancée. Elle a lieu aujourd'hui à Jeanne d'Arc. Il y a des faits assez graves. Je ne vais pas les révéler ici. Je vous demande, en tant que maire de Montrouge, et parce que des subventions publiques sont octroyées à Jeanne d'Arc, au moins de répondre aux parents qui vous ont écrit, et de chercher à comprendre et à apaiser une situation qui devient d'une ampleur considérable. Pour qui ? Les enfants, les jeunes, les parents qui n'osent pas s'exprimer, le personnel harcelé, à telle enseigne que l'Inspection du travail va très loin.

Je vous le dis : c'est un sujet avec beaucoup de souffrance. De nombreux parents à Montrouge ont leurs enfants là-bas. Occupez-vous de ce sujet, apaisez, gérez, prenez-le à cœur avec distance, honnêteté et compétence.

M. le Maire.- Vous êtes une agitatrice. Le sujet se calme. Je suis intervenu auprès de la direction. Les choses se calment. Agiter de nouveau les choses ne sert absolument à rien.

Je pense que vous devriez, sur ce sujet, notamment avec un collectif anonyme, cesser d'agiter des peurs qui n'existent pas.

Mme MEADEL.- Je n'agite rien. Cela vous amuse. Vous savez quoi : je ne suis pas maire de Montrouge, je suis citoyenne, mère de famille, saisie depuis un an et demi sur Jeanne d'Arc et j'ai été particulièrement clémente et délicate sur le sujet. Je ne vais pas loin. Je vous dis simplement que n'importe qui, à ma place, aurait été interpellé et aurait agi.

Lisez la presse.

M. le Maire.- Les parents d'élèves dont vous parlez sont-ils venus nous voir ? Est-ce que le collectif anonyme s'est présenté à nous ?

Mme MEADEL.- Il vous a écrit avec des noms propres. Il faut que tout le monde sache qu'il y a des parents d'élèves...

M. le Maire.- Il est anonyme.

Mme MEADEL.- Il n'est pas anonyme. Il faut que tout le monde sache que ce n'est pas facile pour les parents qui ont des enfants à Jeanne d'Arc de témoigner à visage découvert. Je comprends très bien que des parents n'aient pas envie de mettre leurs enfants en difficulté. Comment expliquez-vous que chaque semaine, je reçoive des courriers de personnes différentes ? Même des membres du personnel ont demandé à me voir. Je ne suis pas la seule dans ce cas.

M. le Maire.- J'ai répondu.

M. BOUCHEZ.- Une question relativement simple. J'ai cru comprendre qu'une allée Rol-Tanguy allait être inaugurée. Va-t-elle s'appeler Rol-Tanguy ou allée Henri et Cécile Rol-Tanguy ?

M. le Maire.- Je croyais que c'était M. SAINTOUL qui s'intéressait aux noms.

M. SAINTOUL.- Je fais école !

M. le Maire.- Comme annoncé lors de la cérémonie du 18 juin, nous inaugurerons le 25 août l'allée Rol-Tanguy.

M. SAINTOUL.- Henri et Cécile.

M. BOUCHEZ.- Rol-Tanguy, c'est le nom.

Les prénoms sont Henri et Cécile.

M. SAINTOUL.- Puisque nous parlons de noms de rue, je vous signale que nous n'avons pas épuisé la question avec Henri et Cécile Rol-Tanguy, il y a aussi toujours Mohamed Ould Ouafi Ouafi.

La Commission FAVRA ne s'est toujours pas réunie. J'en suis réduit à vous interpellé à 2 h du matin, en tant que membre de la commission de la défense nationale et des forces armées. Excusez-moi... Je pense que cela donne un peu plus de poids à ma sollicitation.

Je pense qu'il n'est pas de bonne méthode de traiter vos opposants d'agitateurs. On peut avoir une divergence d'appréciation et de méthode tout en poursuivant les mêmes fins.

Ce que vous venez de faire, en citant nos mails, plaide pour nous : ce que vous devriez mettre en exergue et féliciter, c'est notre remarquable prudence. Quand nous vous disons : « on » et « il semble », au contraire de ce que vous avancez, nous faisons état d'une difficulté potentielle sur laquelle nous ne nous prononçons pas.

Nous avons été extrêmement prudents. Vous nous reprochez de vous avoir demandé de faire votre travail, c'est-à-dire de vous assurer qu'aucun danger n'était en cours. Il n'y a aucun problème de ce point de vue, nous avons fait ce que nous devions faire, nous avons pris la peine de vous écrire et de nous assurer qu'il n'y avait pas de danger.

M. le Maire.- Vous n'avez pas vérifié vos sources et ce n'est pas bien.

M. SAINTOUL.- Précisément, ce n'est pas à moi de le faire. Vous êtes « à côté de la plaque ».

M. le Maire.- On peut colporter n'importe quelle rumeur, agiter n'importe quelle peur ! Je ne vous félicite pas. Quand je pense que vous êtes maintenant parlementaire... Ce n'est pas un exemple pour la jeunesse. Nous allons conclure.

M. SAINTOUL.- Nous sommes en train...

M. le Maire.- Il est 2 h du matin !

M. SAINTOUL.- Quand comptez-vous répondre aux courriers que nous vous écrivons ?

M. le Maire.- Quand les courriers commencent par « on m'informe que »... Quand on est si peu informé, ce n'est pas la peine de répondre.

M. SAINTOUL.- Vous ne décidez pas de l'identité des personnes à qui vous devez répondre.

M. le Maire.- Nous sommes tous fatigués, avez-vous une question à nous poser ?

M. SAINTOUL.- Nous avons un minimum de légitimité pour attendre une réponse. Il aurait suffi de nous dire : « C'est un non-sujet, nos services ont vérifié, merci de nous avoir saisis ». À 2 h du matin, nous serions déjà rentrés. Ne mettez pas notre responsabilité dans la balance, alors que c'est la vôtre.

Quant à la réponse de M. VIROL, nous sommes restés discrets, nous nous sommes entretenus il y a plus d'un an de ce fait. Je ne l'aurais pas évoqué en Conseil municipal s'il n'avait pas été porté à la connaissance de tous dans la presse. Vous me trouverez toujours disponible. J'aimerais connaître les tenants et aboutissants de l'affaire.

M. le Maire.- Merci à tous et toutes. Il n'y a plus de questions diverses, très bonne soirée et bel été.

(La séance est levée le 1^{er} juillet à 01 h 45.)

Le secrétaire de séance,,

Charlotte BAELDE

Le Maire,

Etienne LENGEREAU

